



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

2015-2018

Projet Éducatif De Territoire

Communauté de Communes des Coteaux du Girou

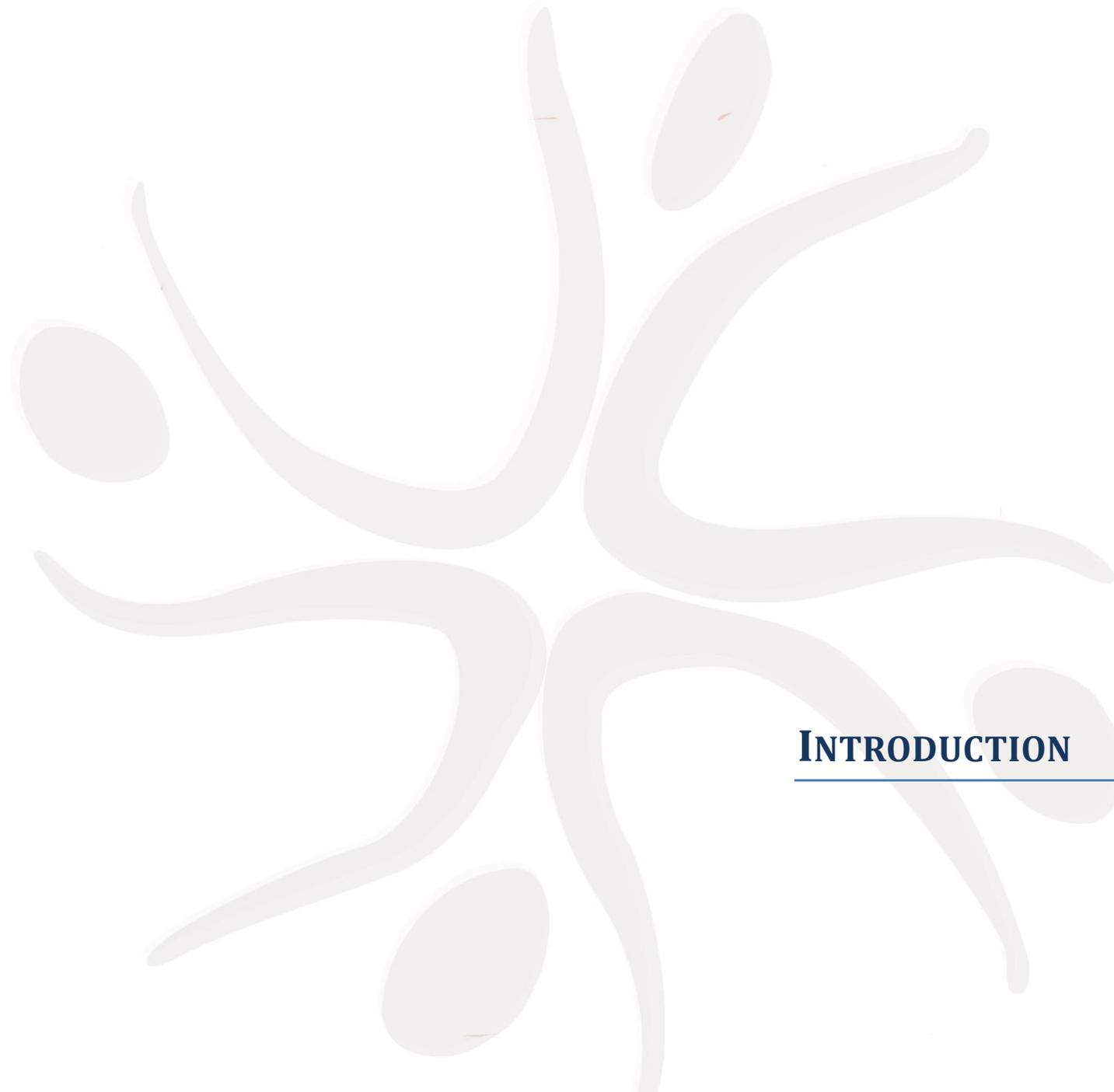


Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

SOMMAIRE

Introduction	3	La jeunesse	29
La démarche du PEDT	4	Le public.....	30
Les objectifs	4	Implantation et rayonnement des structures jeunesse.....	30
Définition du périmètre	4	Les accueils de loisirs pour les 11-17 ans.....	31
Définir la continuité éducative	5	Les collèges et lycées professionnels.....	31
Méthodologie de diagnostic	5	La vie associative	32
L'analyse sociodémographique	6	Implantation des équipements sportifs.....	35
Positionnement géographique.....	7	Implantation des équipements culturels.....	36
Accès et infrastructures de transport	8	Le point de vue des acteurs	37
Développement du territoire.....	9	Les acteurs de la petite enfance	37
Les compétences relevant du secteur socio-éducatif	9	Les directeurs d'écoles	41
Évolution de la population	10	Les directeurs ALAE ALSH	47
Évolution des différentes tranches d'âges	10	Les professionnels de la jeunesse.....	50
Répartition de la population des 0-18 ans sur le territoire	11	Les principaux de collège.....	53
Familles et ménages.....	12	Les parents	56
Ressource des familles	13	Les atouts et les faiblesses.....	63
Emploi	14	Les enjeux	64
Développement économique.....	15	Propositions de fonctionnement	66
Logement	16	Organisation générale de la démarche de PEDT	67
Les atouts et les faiblesses	17	Les missions des différents niveaux de pilotage	67
Les enjeux	18	Composition du Comité de pilotage	68
États de lieux de l'offre éducative	19	Composition du comité technique	68
La petite enfance	19	Composition des groupes de travail	69
Le public.....	20	Organisation des groupes de travail	69
Implantation des structures petite enfance.....	20	Point fort et point faibles de l'organisation.....	70
Répartition des assistants maternels	21	Proposition d'orientations éducatives.....	71
L'accueil collectif : les crèches.....	21	Articulation PEDT-CEJ	74
Accueil individuel : le relais d'assistants Maternels	21	Accueil d'enfants en situation de handicap	74
L'enfance	23	Évaluation.....	75
Le public	24	Glossaire	77
Les écoles primaires.....	24	Annexes	78
Les RPI et particularités.....	25	Articulation des temps scolaires, péri et extrascolaires	79
Les accueils de loisirs	26	Adresses et contacts des différents lieux d'activité	86
La réforme des rythmes scolaires	28	Tarifs des Accueils de loisirs	87
La coordination enfance	28	Proposition de fiche action.....	88
		Liste des activités périscolaires.....	89



INTRODUCTION

LA DEMARCHE DU PEDT

La circulaire interministérielle du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial (PEDT) a pour objet de préciser les objectifs et les modalités d'élaboration d'un PEDT, et de faciliter la coopération entre les collectivités engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation.

C' est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et, le cas échéant, des établissements et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Sur un territoire en expansion permanente depuis sa création en 1998, la politique éducative en direction des enfants et des jeunes a toujours été affirmée. D'abord à l'initiative des communes, les compétences petite enfance, enfance et jeunesse ont été partiellement ou totalement transférées à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G).

Les compétences d'étude d'une politique globale petite enfance puis de création et de gestion d'un Relais Assistante Maternelle Intercommunal ont posé les bases d'un développement constant de l'offre éducative.

Pour répondre à un besoin de mode de garde croissant et garantir l'égalité d'accès aux structures à l'ensemble des enfants du territoire, la C3G s'est dotée des compétences de création, de gestion et de coordination des Accueils de Loisirs (ALSH et ALAE). La coordination des politiques communales en faveur des jeunes, relève également de l'EPCI.

Plus récemment, les élus se sont positionnés pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014. Ce choix, assorti de la volonté et des moyens pour proposer une offre éducative périscolaire complémentaire à l'école en s'appuyant sur les ressources locales, a amené les professionnels enseignants, animateurs et les associations à travailler ensemble.

Ces prises de compétences et choix successifs, visant à couvrir l'ensemble des tranches d'âges, ainsi qu'à un maillage du territoire, portent en germe le souhait de travailler à une réelle continuité éducative confirmée par l'engagement de l'intercommunalité dans une démarche de Projet Educatif Territorial.

LES OBJECTIFS

La commission jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, en date du 22 janvier 2014, a orienté l'action en définissant le choix de l'angle porté à la réalisation du diagnostic.

Le Projet Educatif Territorial, redonne une place centrale à l'enfant. Il formalise la cohérence de l'offre éducative et l'articulation des temps scolaires, périscolaires, extra scolaires, le temps libre et les activités associatives... Il implique également la construction d'une démarche d'harmonisation des modes d'intervention en direction des enfants et des jeunes. Cette harmonisation leur permet de se construire et de grandir en s'appuyant sur des repères solides.

Le diagnostic devra permettre de repérer les points d'appuis et les lignes de rupture dans le maillage des actions éducatives afin d'amener les acteurs à proposer des projets cohérents entre eux, qui respectent les besoins des enfants et qui s'articulent avec la réalité de la vie des familles.

Il devra faire ressortir les atouts et les manques de l'offre éducative du territoire, définir des enjeux, les prioriser et émettre des propositions d'actions. Elles devront trouver un ancrage dans des réalités locales afin de renforcer la continuité éducative.

DEFINITION DU PERIMETRE

Les transferts de compétences liées au développement à la coordination et à la mise en œuvre de la politique enfance et jeunesse, les pratiques de mutualisation des équipements déjà existantes à l'échelle du territoire, ainsi que les nombreux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux font du territoire intercommunal un périmètre cohérent de développement du projet éducatif territorial.

De plus, sur un territoire en pleine évolution, la dimension intercommunale garantit l'égalité de l'accès aux structures éducatives à tous les enfants du territoire. Elle permet d'atténuer les différences de ressources des communes et participe de l'égalité des chances. Le public ciblé dans le cadre du PEDT ce sont les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans résidant sur le territoire. Leurs parents sont associés au titre de partenaires acteurs majeurs et incontournables de l'éducation.

La continuité est le caractère de ce qui est continu. La définition du mot trouve son sens dans l'absence d'interruption ou d'intervalle. La continuité est aussi définie comme la liaison non interrompue des parties d'un tout. Elle trouve ses fondements dans les mathématiques qui font essentiellement référence à la notion d'espace et dans l'histoire qui se réfère davantage à la notion de temps.

Educative : relative à l'éducation. Qui a l'éducation pour but ou encore qui concerne l'éducation. Cette dernière étant définie comme l'action d'élever, de former un enfant, un jeune homme, une jeune fille, de développer ses facultés intellectuelles et morales.

Les dimensions mathématiques et historiques de la continuité permettent de mettre en avant les notions de temps et d'espace qui au regard du sujet qui nous concerne trouvent des applications concrètes.

Tout d'abord l'espace : l'action éducative pour être continue devra s'appliquer à l'ensemble du territoire. Les habitants de toutes les communes devront bénéficier de l'accès aux structures d'accueil, lesquelles devront proposer un service participant d'une même démarche éducative.

Ensuite le temps : de la petite enfance à l'adolescence l'éducation est faite de passages par des espaces éducatifs ou sociaux nombreux. Ils adaptent leurs fonctionnements aux besoins des enfants en fonction de leur âge et de leur spécificité. Garantir la continuité éducative c'est également travailler sur les passages et les passerelles entre les différents acteurs, afin de prendre en compte les particularités liées à l'évolution des enfants et des jeunes, mais également avoir des démarches et des principes communs et leur proposer des repères solides pour grandir.

Enfin la continuité peut être définie soit par l'absence de rupture, soit comme une liaison entre les parties d'un tout. Cette notion de lien semble fondamentale pour assurer une éducation qui considère les enfants et les jeunes comme des individus à part entière. Resserrer les liens entre les acteurs de l'éducation permet de croiser les regards, les pratiques et les compétences afin d'accompagner les publics vers leur vie d'adulte.

Le diagnostic devra s'attacher à repérer les points d'appui et les lignes de rupture pour développer des projets permettant de participer de la continuité éducative.

Au delà de l'analyse de données, la phase de diagnostic est un moment privilégié de construction d'une vision commune du territoire. Il rapproche les différentes "visions du monde" des acteurs, pour qu'ils partagent un même avenir. Il est donc tout autant l'occasion que le moyen de démarrer un travail commun.

Tout d'abord pour chaque commune, l'analyse sociodémographique a permis de cerner l'évolution de la population sur le territoire et de mieux en repérer la composition. Ce travail a été réalisé par l'étude des Indicateurs INSEE 2010 pour les items suivants : Evolution et structure de la population, couples familles ménages, emploi, population active, habitat logement.

Les données détaillées de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, ont permis d'affiner la partie répartition des tranches d'âges, et d'avoir une vision des ressources des familles. Ces données, ne concernant que les allocataires, seront principalement utilisées pour donner des tendances d'évolution.

Pour l'ensemble du territoire de la C3G, les adhésions successives et régulières de communes ne nous permettent pas d'utiliser les données détaillées proposées par l'INSEE, au titre des EPCI. En effet celles-ci n'intègrent pas toujours les chiffres des communes rattachées et donnent une image erronée du territoire. Le choix qui a donc été fait est de considérer le territoire actuel des 18 communes qui constituent la C3G en 2014, et de regarder comment il a évolué avec le temps. Même si certaines d'entre elles n'ont adhéré que plus tardivement, la réalisation d'une cartographie permettra d'illustrer les tendances des développements du territoire ainsi que les interactions avec son environnement sur les sujets de l'emploi, de l'habitat, du développement économique, des transports.

Les documents du Scot nord toulousain, ont permis d'éclairer la lecture des enjeux du territoire notamment sur la question du développement économique.

L'étude sur la jeunesse réalisée par les élus de la C3G avec l'appui de Mairie Conseil a été utilisée afin d'étayer la partie du diagnostic sur la jeunesse.

La deuxième étape consiste en un repérage des structures d'accueil des enfants et des jeunes ainsi que de l'ensemble des acteurs de l'éducation. L'illustration cartographique permettra d'identifier le rayonnement des différentes structures et les ressources du territoire.

Enfin, un recueil du témoignage des professionnels de l'éducation et des familles permet de trouver ce qui fait sens commun en vue d'envisager l'action.



L'ANALYSE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE

Le Girou est une rivière qui prend sa source dans le Tarn sur la commune de Puylaurens et se jette dans l'Hers-Mort au nord de Saint-Jory.

Située à la bordure du département de la Haute-Garonne, au nord-est de Toulouse, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou est frontalière du département du Tarn. Elle réunit 18 communes situées principalement sur le coteau est du Girou.

Depuis 2010, le zonage de l'INSEE fait apparaître des aires urbaines. Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente, ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. La C3G fait partie de l'aire urbaine de Toulouse, qui exerce une influence forte sur les 453 communes qui la composent.

La C3G fait partie du Pays Tolosan qui regroupe 72 communes réparties sur 7 cantons du Nord-Toulousain, et qui compte 102 000 habitants. Elle recoupe pour partie les cantons de Fronton, Montastruc-la-Conseillère et Verfeil, les chefs-lieux des deux derniers faisant partie de son territoire.



ACCES ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou est traversée par l'axe autoroutier Toulouse-Albi (A68) qui dessert les sorties de Gémil, de Gragnague et l'échangeur de Montastruc-la-Conseillère. Une longue bretelle d'autoroute permet de relier Gragnague à Verfeil desservant ainsi le sud de la Communauté de Communes.

Le territoire est encadré au sud par la D112 qui relie Toulouse à Lavaur, à l'ouest par la D14 qui relie Toulouse et Villemur-sur-Tarn et au nord par la D630 qui fait la jonction entre Lavaur et Villemur-sur-Tarn.

A l'intérieur de ce périmètre un réseau labyrinthique de routes départementales, permet de rejoindre ces axes et de relier entre elles les communes qui composent le territoire de la C3G.

La voie de chemin de fer entre Toulouse-Matabiau et Saint-Sulpice-Sur-Tarn permet d'assurer une navette régulière (un train par heure en moyenne, avec une fréquence plus haute aux heures de pointes) entre les gares de Montastruc-la-Conseillère, de Gragnague et le centre ville de Toulouse.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne propose un service de transport qui permet d'assurer une liaison entre les arrêts de Garidech, Gémil, Montastruc-la-Conseillère et la station de Metro de Balma-Gramont. De 6h à 10h et de 16h à 19h ces trois arrêts sont desservis toutes les demi-heures et connectés au réseau de métro Toulousain en moins de 30 minutes.

Les communes de Garidech, Gauré, Gémil, Gragnague, Lavalette, Montastruc-la-Conseillère, Montjoire, Paulhac, Saint-Marcel-Paulel, Verfeil et Villaries sont desservies par le réseau de bus « arc en ciel » du Conseil Général de la Haute Garonne. Elles bénéficient d'une liaison avec Toulouse en début, milieu et fin de journée. (Lignes 53, 54, 55, 76, 84 et 769)

La commune de Lapeyrouse-Fossat est connectée au réseau bus Tisséo par le biais des lignes 75 et 76, qui permettent de rejoindre la ligne A du métro à la station de Toulouse-Argoulets.



Créée en 1998 par le regroupement des communes de Gragnague, Montastruc-la-Conseillère, Montpitol, Saint-Pierre et Verfeil, la C3G n'a cessé de se développer, jusqu'à former en 2012 un ensemble cohérent de 18 communes. D'une superficie de 209,22 km², elle comptait 19 873 habitants en 2010 (hors résidents secondaires).

En 2005, la communauté compte 11 communes adhérentes et se dote des compétences fortes : l'aménagement de l'espace, le développement économique local, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le tourisme, la culture, les actions en faveur des jeunes, le sport, les équipements collectifs, les mises à disposition diverses, la voirie et l'action sociale.

Successivement, ces compétences se sont élargies aux ordures ménagères, aux outils informatiques cadastraux, à la petite enfance à l'élaboration de plan de mise en accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, à la voirie et aux aménagements des espaces publics.



1998-création de la c3g
Gragnague
Montastruc La Conseillère
Montpitol
Saint Pierre
Verfeil



2001-Adhésion de :
● Garidech
● Génil



2002-Adhésion de :
● Montjoire
● Paulhac



2003-Adhésion de :
● Bazus
● Lapeyrouse-fossat



2004-Adhésion de :
● Roquesérière



2010-Adhésion de :
● Bonnepos-Riquet



2011-Adhésion de :
● Saint Jean-Lherm



2012-Adhésion de :
● Gauré
● Lavalette
● Saint Marcel-Paulel
● Villaries

En 2014, dans les domaines socio-éducatifs, les compétences se déclinent de la manière suivante:

Petite enfance :

- L'étude d'une politique globale petite enfance
- L'étude d'une politique globale sur la jeunesse
- La gestion des accueils de loisirs ALAE/ALSH
- Les garderies
- La création et la gestion d'un relais d'assistance maternelle
- La mise en œuvre de contrat avec la CAF et la MSA.

Les actions en faveur des jeunes :

- Coordonner et soutenir les politiques menées par les communes membres, dans le cadre des ALSH, et favoriser les actions d'intérêt communautaire en collaboration avec ceux-ci
- Assurer la coordination des politiques communales en faveur des jeunes
- Réaliser toute action d'intérêt communautaire en faveur des jeunes et notamment l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs.

Les équipements collectifs :

- Créer et gérer des équipements collectifs d'intérêt communautaire à caractère culturel sportif socio-éducatif, récréatif ...

L'action sociale :

- Coordonner les politiques communales menées en faveur des personnes en difficulté.

Des compétences opérationnelles, mais partielles :

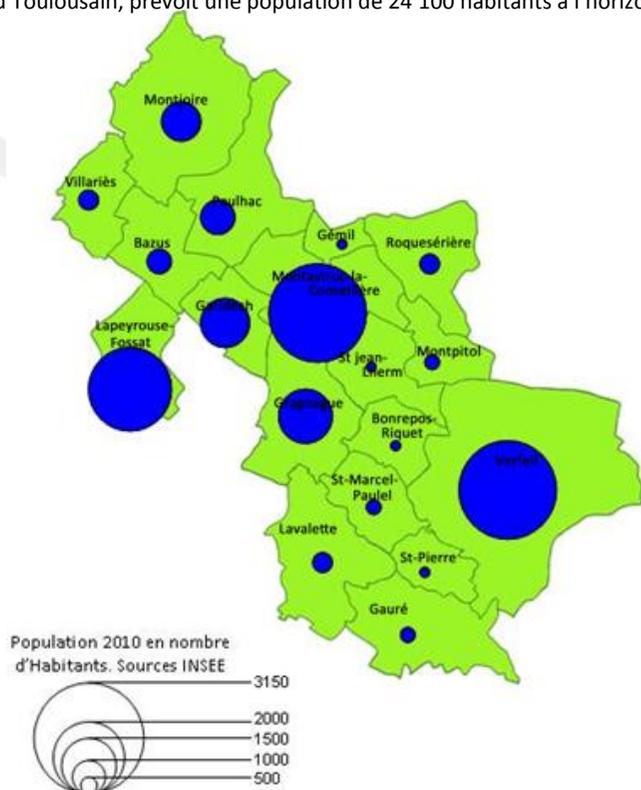
Les compétences dont s'est dotée la C3G ont donné lieu à des réalisations très concrètes création et gestion d'ALSH, coordination des politiques éducatives, création et gestion d'un RAM, construction de City Stade et de Skate Park pour les jeunes...

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La population de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou connaît une progression forte et régulière depuis 1968. Entre 1990 et 2010 elle a augmenté de plus de 53% alors que dans la même période le département de la Haute-Garonne voyait sa population croître de 34%.

Jusqu'en 1990, cet essor démographique est essentiellement lié à l'accueil de populations nouvelles. A partir de là, le solde naturel prend une part plus importante dans l'accroissement de la population. Entre 1999 et 2010, le taux élevé de variation moyen annuel (2.28% contre 1.71% pour l'ensemble du département de la Haute-Garonne) est dû à 1/3 au solde naturel et à 2/3 au solde migratoire. Le taux de natalité 2010 (11.3‰) est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du département (12.6‰). Entre 2007 et 2011 on enregistre 1 132 naissances.

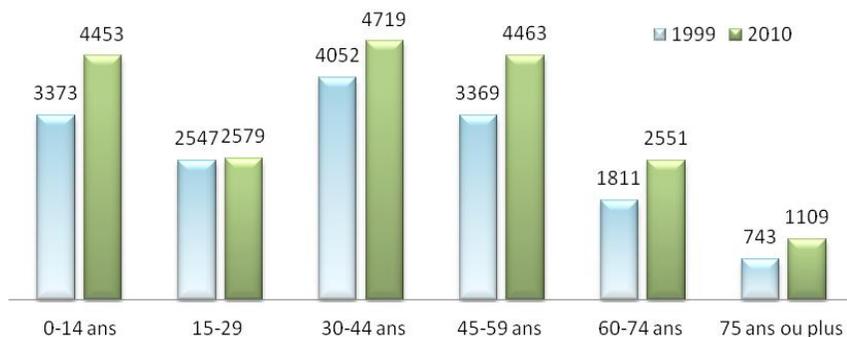
Depuis 1999, le gain brut de 3 978 habitants s'explique principalement par une pression démographique forte sur les communes de Garidech et Villariès, ainsi que par une augmentation importante des populations de Lapeyrouse-Fossat, Gagnague, Montastruc-la-Conseillère, et Verfeil. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT Nord Toulousain, prévoit une population de 24 100 habitants à l'horizon 2030.



ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES TRANCHES D'ÂGES

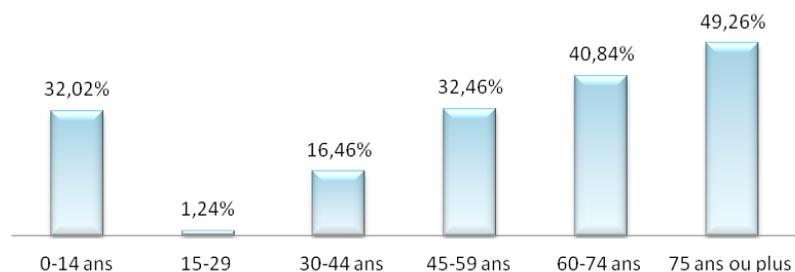
Une forte évolution démographique, liée à l'attractivité du territoire et à la proximité de Toulouse, a drainé une population nouvelle, rajeunissant la population et accentuant le solde naturel. Même si l'accroissement de la population se reporte globalement sur l'ensemble des classes d'âge, le dynamisme de la natalité impacte fortement sur la tranche des 0-19 ans qui reste importante au regard des moyennes nationales et départementales. 29% de la population a moins de 19 ans contre 24.2% pour la Haute-Garonne et 24.7% pour la France. La tranche 0-14ans représente 22.4% de l'ensemble de la population (17.6% pour le département de la Haute-Garonne).

Evolution de la répartition par âge de la population entre 1999 et 2010



Si la catégorie des 0-14ans a connu une augmentation de 32% en dix ans, ce sont les tranches d'âges supérieures qui enregistrent les plus fortes progressions, avec respectivement 40% et 49% de hausse pour les 60-74ans et les 75 ans et plus. La projection à l'horizon 2030 proposée par le SCOT du Nord Toulousain, prévoit un triplement des tranches supérieures à 65ans. Selon les mêmes sources, les 10-25 ans devraient bénéficier d'une augmentation significative jusqu'en 2020.

Variation des différentes tranches d'âges entre 1999 et 2010

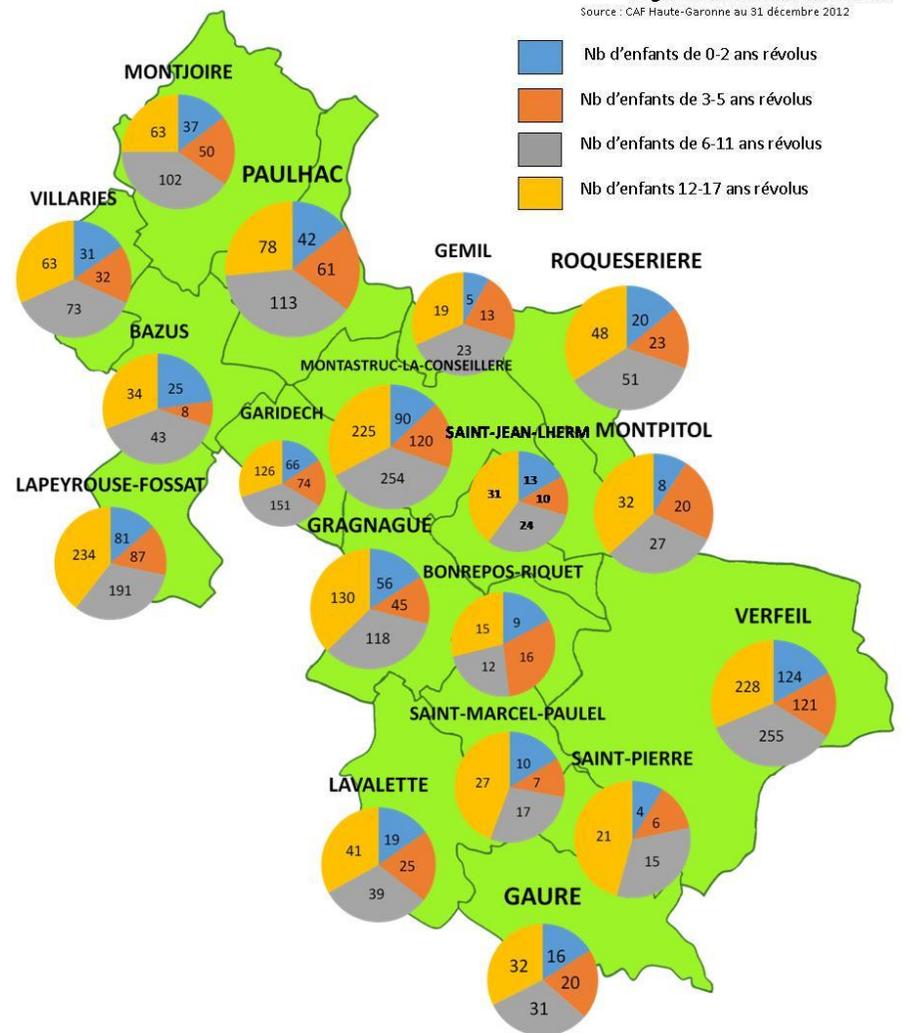


En revanche, les 15-29ans ne connaissent qu'une augmentation peu significative. Leur proportion dans la population totale est en nette baisse passant de 16% en 1999 à 12% en 2010.

REPARTITION DE LA POPULATION DES 0-18 ANS SUR LE TERRITOIRE

Répartition des moins de 18 ans par tranches d'âges et communes d'habitations.

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2012



FAMILLES ET MENAGES

L'Insee définit une famille comme la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes. Elle peut être constituée, soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfants, soit d'un adulte avec son ou ses enfants (famille monoparentale). En 2011 sur le territoire de la C3G, parmi l'ensemble des ménages, 6 087 sont des familles soit 81%.

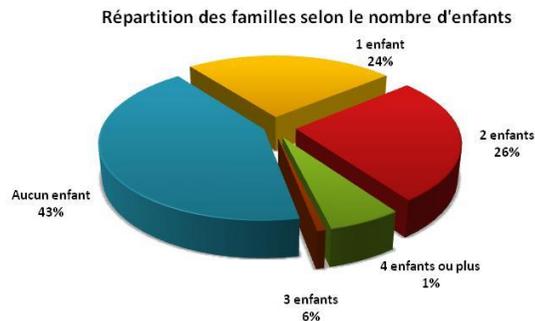
Bien que les familles dites « traditionnelles » soient majoritaires, les familles sans enfants et les familles monoparentales sont en forte progression. Entre 1999 et 2010 :

- le nombre de familles sans enfants a augmenté de 44 %
- les personnes vivant seules de 48%
- En 2010, les familles monoparentales représentent 10.76% du total contre 14.6% pour la Haute-Garonne. Ce chiffre reste inférieur à la moyenne départementale, mais progresse plus vite que pour le reste du département.

Dans la même période, les familles de deux enfants ont connu une augmentation de 34% et les familles nombreuses (plus de 4 enfants) sont en recul de 25%. L'augmentation du nombre de personnes vivant seules ainsi que la raréfaction des familles nombreuses sont la cause d'une baisse constante du nombre moyen de personnes par foyer. Cette tendance n'est pas propre au territoire mais s'inscrit dans une évolution globale de la société.

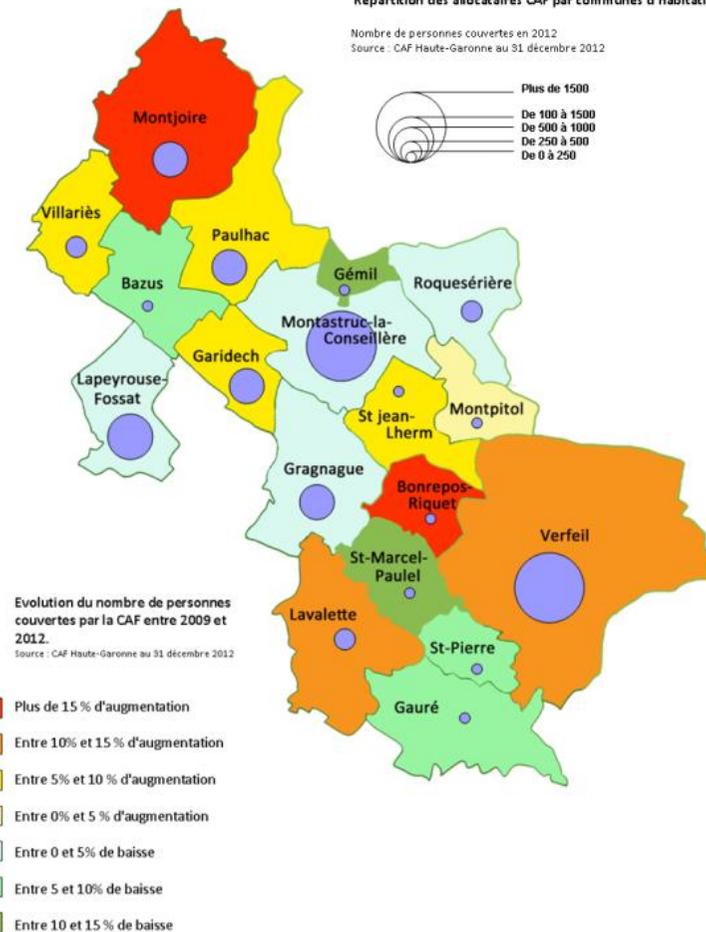


Les familles du territoire sont composées à 50% de un ou deux enfants. La proportion de familles n'ayant qu'un enfant (26%) est un indicateur de naissances à venir.



Répartition des allocataires CAF par communes d'habitations.

Nombre de personnes couvertes en 2012
Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2012



Les allocations familiales sont attribuées sans conditions de ressources aux familles ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans. L'analyse des données de la CAF 2012 indique un rapport entre le nombre de personnes couvertes et le nombre d'allocataires de 3.45 contre 2.38 pour l'ensemble de la Haute-Garonne. Il s'agit donc essentiellement de familles. La carte ci-contre renseigne sur la tendance à une présence accrue de familles avec enfants ainsi que leur répartition sur le territoire.

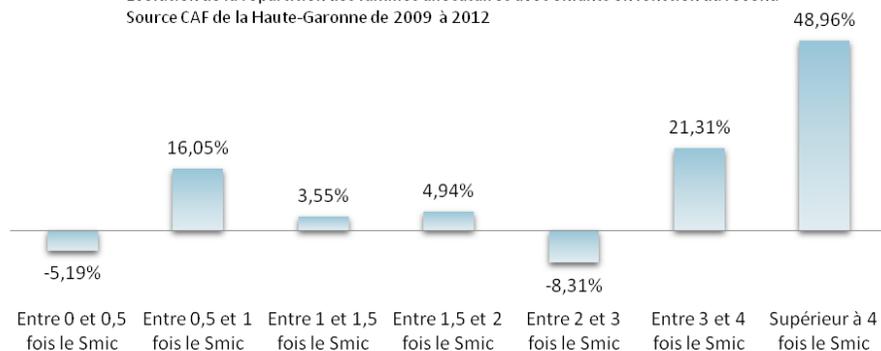
RESSOURCES DES FAMILLES

- 69.2% de foyers fiscaux sont imposables contre 60.8% pour la Haute-Garonne.
- Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal est de 33 442€ contre 26 417€ pour la Haute-Garonne.

Sources INSEE 2011

Les familles du territoire sont dotées de revenus plutôt élevés. En 2012, 67.89% des allocataires de la CAF ont un quotient familial supérieur à 850 €. (51% pour la Haute Garonne) Plus d'un quart des familles allocataires avec enfants dispose d'un revenu supérieur à quatre fois le smic. Entre 2009 et 2012 cette tendance s'est renforcée. Les familles d'allocataires avec enfants disposant de ressources plus modestes ont connu une moindre augmentation ou une baisse.

Evolution de la répartition des familles allocataires avec enfants en fonction du revenu
Source CAF de la Haute-Garonne de 2009 à 2012



Ce constat est à modérer, car de fortes inégalités subsistent. En 2012, 12.1% des allocataires ont un coefficient familial inférieur à 650 €. Les familles d'allocataires avec enfants dont les revenus sont compris entre la moitié du smic et le smic ont progressé de 16.05%. 167 familles vivent avec des revenus inférieurs au salaire minimum.

En 2012, les bénéficiaires des minima sociaux représentaient 8.78% de l'ensemble des allocataires soit 10 % de moins que pour l'ensemble de la Haute-Garonne. Cette proportion reste stable entre 2009 et 2012 alors qu'elle a tendance à augmenter à l'échelle du département. Leur répartition sur le territoire reste assez proche de la répartition de la population par communes.

Répartition du nombre de bénéficiaires des minima sociaux en 2012

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2012

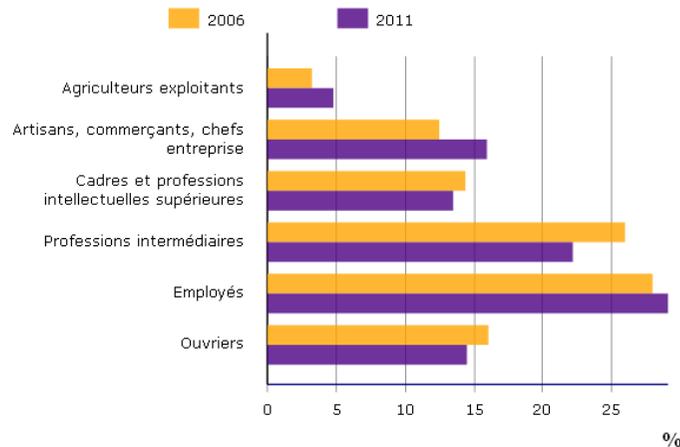


EMPLOI

Les habitants de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, bénéficient de conditions d'emploi assez privilégiées. Les salariés signataires d'un CDI ou titulaires de la fonction publique représentent 90% des actifs avec emploi et 85% des emplois salariés sont à temps plein.

Entre 1999 et 2010, l'augmentation de la population des 15-64ans se reporte à 90% sur les actifs et à 10 % sur les inactifs. Le taux de chômage est en baisse (6,1%) et reste nettement inférieur aux moyennes nationales et départementales (respectivement 11,7% et 10,7%). En dix ans, le nombre de chômeurs a baissé de presque 25 %.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

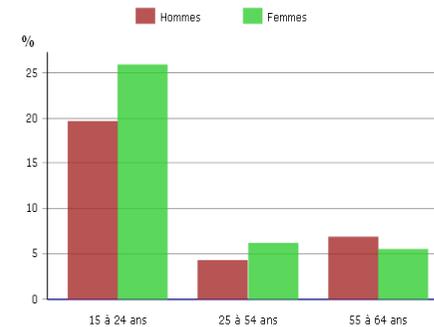


Les catégories socioprofessionnelles sont assez élevées avec une forte progression des artisans commerçants et chefs d'entreprises. Les emplois relèvent à 39.7% des secteurs d'activités commerce, transport et services et à 32.7 des administrations publiques, enseignement, santé et action sociale.

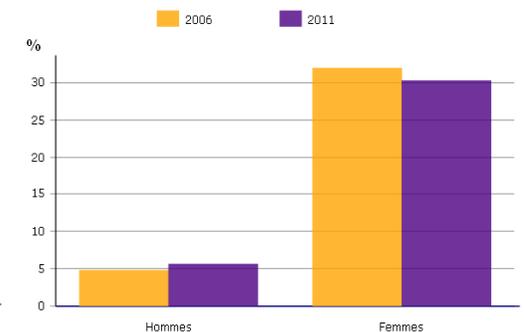
Cependant, ce constat est à relativiser car des inégalités subsistent :

Bien que les femmes soient minoritaires (48 % des actifs), leur part dans le nombre des chômeurs est de 54%. Les temps partiels sont détenus par des femmes à 85%. Chez les 15-24ans, le taux de chômage est de 22%, ce qui représente 146 personnes.

Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge en 2011



Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

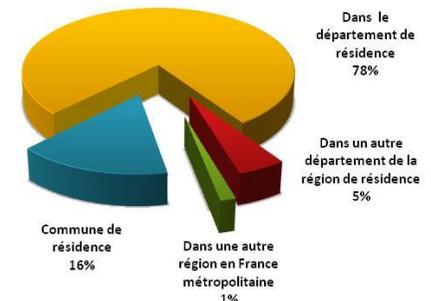


Concernant les inactifs, on constate une hausse de 13% du nombre d'élèves étudiants et stagiaires non rémunérés ainsi qu'une forte augmentation du nombre de retraités et préretraités (+48%).

L'Insee situe la C3G dans le bassin d'emploi de Toulouse. Avec un taux de concentration d'emploi de plus de 150%, il exerce une attractivité forte sur le territoire de la Communauté de Communes, qui en matière d'emploi, en est fortement dépendante. Seulement 16% des actifs ayant un emploi travaillent dans leurs communes de résidence.

Sur le bassin d'emploi de Graulhet, les communes de Lavar, Rabastens, Saint-Sulpice, et Villemur-sur-Tarn exercent une influence sur les 5% de la population qui travaille dans un autre département de la région. 86.5% des déplacements domicile travail sont effectués en voiture.

Répartition des actifs de plus de 15 ans par lieu de travail en 2011



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La C3G est compétente en matière de développement économique. Le développement de son activité s'est structuré autour de trois zones :

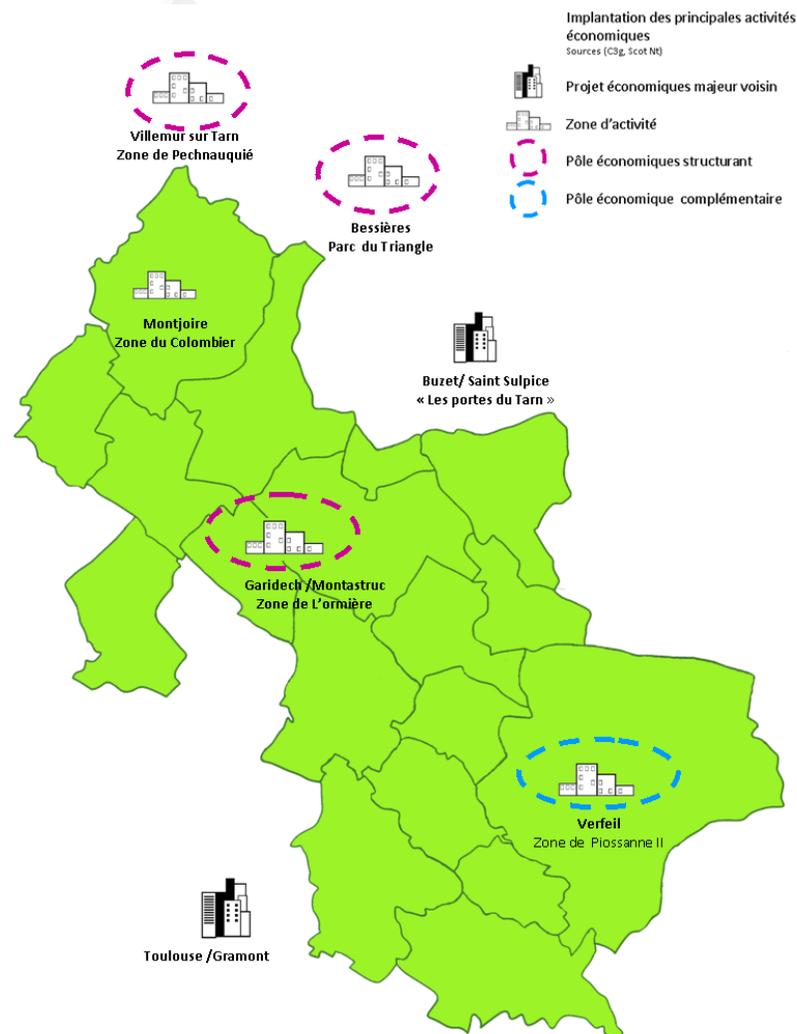
- La zone de Piossane II, d'une Superficie de 56 481m², pour 19 lots. Elle est située sur la commune de Verfeil.
- La zone de l'Ormière pour une superficie de 73 988 m², pour 31 lots, elle est située sur les communes de Garidech et Montastruc-la-Conseillère.
- La zone du Colombier, d'une superficie de 43 288m², pour 14 lots. Elle est située sur la commune de Montjoire.

Une nouvelle zone d'activité d'une surface de 75 829m² est en projet sur la commune de Gragnague.

Le territoire compte également de nombreux sites économiques locaux de plus petites tailles qui permettent l'accueil d'activités artisanales.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) validé le 4 juillet 2012, le Scot du Nord Toulousain identifie un axe majeur de développement le long de l'autoroute A68. Cet axe s'étend de Toulouse Gramont jusqu'à la zone d'activité des portes du Tarn à Saint-Sulpice. Il comprend un pôle économique structurant sur les communes de Garidech et Montastruc-la-Conseillère, constitué d'une offre foncière importante à destination d'activités économiques et un pôle complémentaire sur la commune de Verfeil, destiné à compléter l'offre économique intercommunale et à renforcer l'offre commerciale. Ces deux zones bénéficient d'atouts majeurs, respectivement : l'accessibilité autoroutière, et une situation géographique privilégiée en bordure de Tarn.

Bien que le développement économique soit en forte expansion avec une progression des emplois sur le territoire en 10 ans, l'émergence de projets économiques majeurs à proximité du territoire devrait maintenir, à moyen terme, une certaine dépendance envers les territoires voisins, tout en contrecarrant la forte attractivité qu'exerce Toulouse Métropole.



LOGEMENT

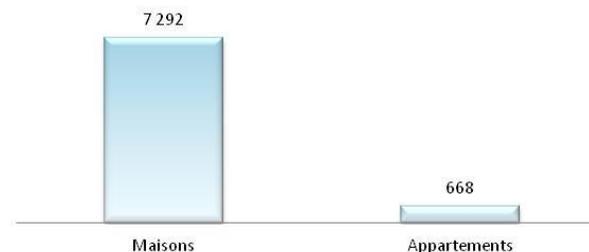
La Communauté de Communes des Coteaux du Girou est une terre d'accueil irriguée par le solde migratoire. Le logement n'a cessé de progresser et a accompagné l'évolution de la population. Les faibles volumes de logement vacants a induit la nécessité de construction et l'on voit se côtoyer du bâti ancien principalement implanté dans les centres de village et du logement récent.

Les communes adhérentes s'articulent autour d'un centre historique regroupant les bâtiments publics et l'église. Un ensemble composite de logements individuels de plus en plus diffus à mesure que l'on s'en éloigne. Le territoire n'échappe pas au phénomène d'étalement urbain très consommateur de surface et générant des difficultés de gestion et d'équipements publics.

Selon L'INSEE en 2010, 80.7% des résidents étaient propriétaires de leur logement, la tendance à l'achat de son logement progressant fortement (+36%) au cours des 10 dernières années. Entre 1999 et 2010 l'offre locative a également progressé, mais dans une moindre mesure (+20%), elle reste très inégalement répartie sur le territoire. Montastruc-la-Conseillère et Verfeil regroupent 50% de l'offre locative alors qu'elles n'accueillent que 30% de la population de la C3G.

L'habitat très typé, constitué à 92% de maisons individuelles de grande taille (87 % des habitations sont dotés de plus de 4 pièces) et le coût important du foncier rendent difficile l'accès à la propriété notamment pour les jeunes. Dans un même temps, les demandes de logement augmentent sous la pression démographique qui est amplifiée par des phénomènes sociaux (divorces, vieillissement...). Le PADD du Scot Nord-toulousain identifie la diversification de l'offre de l'habitat comme une condition essentielle de mixité sociale et du renouvellement de la population.

Type de logement en 2011

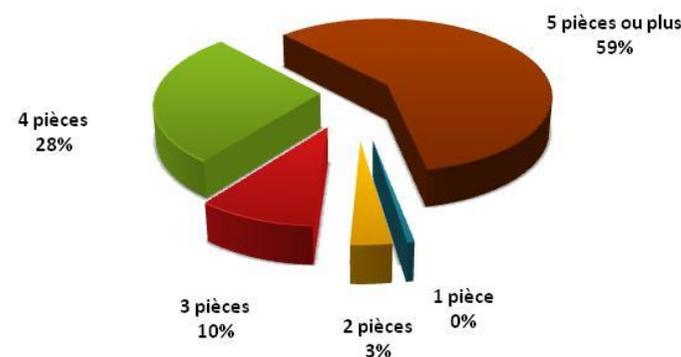


La dynamique récente de la construction de logements est particulièrement forte sur Montastruc-la-Conseillère/Garidech (29% des superficies), Lapeyrouse (18,6%), Verfeil et Gragnague (11% chacune). À elles seules, ces communes ont absorbé 70% des constructions de logement ces 20 dernières années. Le parc de logements sociaux est en augmentation régulière mais reste insuffisant.

Plus de 95 % des ménages sont équipés d'une voiture et 63 % disposent de deux voitures ou plus.

Les études en cours réalisées par le SCOT (syndicat mixte du schéma de cohérence territorial) prévoit la création de 3 450 logements supplémentaires en résidence principale sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, soit une projection d'environ 10 000 personnes en plus.

Nombre de pièces par foyer en 2011



1° Un territoire attractif...

Le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, jouit d'une situation géographique privilégiée, aux portes de l'agglomération toulousaine et à proximité de projets de développement économique majeurs. Les ressources naturelles nombreuses, la diversité de paysage ainsi que la richesse architecturale et patrimoniale du territoire en font un espace de vie attractif qui permet aux familles d'allier activité professionnelle et qualité de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou est une terre d'accueil où cohabitent des populations de nouveaux arrivants et des populations y résidant depuis plus longtemps. Cette situation de mixité amène des inégalités sociales renforcées par la présence de familles en situation de fragilité.

Dans un territoire anciennement rural en plein essor démographique, les services à la population se sont fortement développés et repositionnent la mobilité comme un élément essentiel à leur égal accès par l'ensemble de la population. Les réseaux de transports nombreux sur le territoire desservent inégalement les communes qui le composent.

2° Une population jeune nombreuse... et une population vieillissante.

La démographie du territoire est dynamique. Elle est tirée à deux tiers par le solde migratoire et à un tiers par le solde naturel, qui alimente la tranche des plus jeunes. Les projections à l'horizon 2020 pour un territoire qui bénéficie d'une forte population jeune, s'inscrivent dans une perspective d'évolution forte de cette tranche d'âge.

En revanche on observe une très faible variation des 15-29ans et une proportion de la population globale qui tend à diminuer. Ce creux dans cette population peut s'expliquer par la nécessité de se rapprocher des centres universitaires. A l'entrée dans la vie active, le coût élevé de l'accession à la propriété ainsi que des logements de grande taille peuvent être un frein à leur installation.

3° Une majorité de familles « traditionnelles » ...mais une hausse de personnes seules, et des familles monoparentales.

Bien que les familles « traditionnelles » composées d'un père, d'une mère et de un ou plusieurs enfants soient majoritaires, elles sont en recul. On observe en revanche une forte progression des personnes vivant seules, et des familles monoparentales.

On observe également un nombre important de familles avec un seul enfant qui peut être indicateur de naissances à venir, l'indice de fécondité étant de 2 enfants par femme.

Cette mutation de la famille amène la nécessité de penser l'éducation en envisageant des réseaux de solidarité familiale moins solides que par le passé.

4° Un revenu par habitant élevé... qui masque des fortes disparités

Le niveau de vie global qui est plutôt élevé mais masque une évolution non négligeable de foyers vivant avec de faibles revenus. En 2012, 242 personnes sont bénéficiaires des minima sociaux, 335 allocataires de la CAF ont un coefficient familial inférieur à 650€ et 914 enfants bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire. Ces chiffres bien en deçà de la moyenne pour le département, sont révélateurs d'une précarité à relativiser, mais à prendre en compte.

5° Un rapport à l'emploi privilégiée, ... une forte dépendance à Toulouse

Bien que les conditions d'emplois restent privilégiées avec un taux de chômage très en dessous des moyennes départementales et nationales, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, reste fortement dépendante de Toulouse en matière d'emploi.

Ce constat revêt une double importance, d'abord parce qu'il implique un besoin de prise en compte des déplacements des parents dans le développement des modes de garde. Ensuite parce qu'il impacte directement le taux de chômage des 15-24ans qui reste élevé au regard des autres tranches d'âges.

Le travail à temps partiel touche principalement les femmes.

Bien que le développement économique de la C3G soit en progression, les projets de développement économique majeurs (les portes du Tarn, et le pôle Balma-Gramont) tendent à diminuer la dépendance à Toulouse.

6° Des transports en direction de Toulouse qui se développent...

Les réseaux de transport en commun se sont beaucoup développés sur le territoire, notamment par des connexions plus nombreuses aux réseaux de transport de Toulouse métropole répondant ainsi aux besoins de déplacement de la population vers ce bassin d'emploi. Cependant certaines communes ne sont pas desservies et les déplacements entre communes du territoire sont peu aisés. Les communes de plus de 500 habitants, et donc les besoins de déplacements, étant plutôt situées dans la partie nord de la communauté de communes, les réseaux de transport y sont plus nombreux que dans la partie sud.

7° Une volonté forte d'œuvrer pour l'éducation.

Le développement exponentiel de structures éducatives sur le territoire et les moyens financiers importants affectés à ce développement, illustrent une volonté politique extrêmement affirmée d'œuvrer en faveur des enfants et des jeunes et de répondre au mieux aux préoccupations des familles. L'éducation est au cœur du projet politique.

8° Des prises de compétences essentielles au développement éducatif...parfois incomplètes.

Dans le champ de l'éducation, la Communauté de Communes s'est dotée de compétences essentielles à la construction d'une vraie politique éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Certaines d'entre elles restent partielles et sont un frein à la continuité éducative tant sur le plan territorial que sur le plan générationnel.

Aussi pour la petite enfance, bien que le relais d'assistantes maternelles fédère les possibilités d'accueil individuel, les accueils collectifs restent des initiatives communales ou associatives. Pour la jeunesse, bien que la collectivité assure le soutien et la coordination des politiques communales en faveur des jeunes, elle n'en assure pas la gestion.

9° Une culture du projet et des relations partenariales avec les institutions déjà solides.

Le contrat enfance jeunesse qui lie la caf et la collectivité a été un levier important dans le développement des structures d'accueil en direction de la petite enfance, des enfants et des jeunes. Le partenariat technique et financier est déjà opérationnel. Il est un atout pour le développement d'action nouvelle qui serait en phase avec les attendus de l'institution et qui s'inscrirait dans une cohérence territoriale. De plus certaines structures sont déjà repérées comme des acteurs et interpellent régulièrement des dispositifs proposés par les institutions (Temps Libre Prévention Jeunesse, Opération Ville Vie Vacances...)

Sur le plan social : la hausse de la population implique une vigilance constante sur le développement de l'offre de service à la population. L'effort considérable fait en la matière doit être constamment questionné afin de pouvoir satisfaire ces besoins et ne pas prendre de retard. La composition de la population amène la nécessité d'un travail sur la mixité sociale et le vivre ensemble.

Sur le plan démographique : la faible augmentation de la population des 15-29ans laisse à penser que les jeunes qui se rapprochent de Toulouse pour les études ne reviennent pas forcément s'installer sur le territoire. Le creux dans cette population peut être un frein au renouvellement de l'ensemble des tranches d'âges supérieures. La réflexion sur les conditions d'accueil de ces jeunes tant en matière d'emploi que de mobilité et de logement est un enjeu majeur. La forte augmentation de la population de plus de 75 ans est également à prendre en compte.

Sur le plan familial : la mutation de la structure de la famille implique de penser l'éducation en prenant en compte des familles monoparentales de plus en plus nombreuses. Les inégalités en ce domaine comme dans le domaine des ressources des familles amènent à poser la solidarité comme une valeur forte à associer à toute piste de réflexion et de développement.

Sur le plan du déplacement : la forte dépendance à Toulouse ainsi que les déplacements rendus difficiles par un territoire très étendu, situe la mobilité comme un enjeu important pour le besoin des populations comme pour la nécessaire acquisition de l'autonomie par les jeunes. De plus, pour les plus jeunes, les déplacements liés à la vie professionnelle des habitants est un élément important dans l'organisation des structures éducatives.

Sur le plan de la politique éducative : La perspective de la continuité éducative implique d'avoir une réflexion sur les prises de compétences possibles afin d'avancer progressivement vers une cohérence dans les modalités de prise en charge de l'ensemble des tranches d'âges et sur l'ensemble du territoire. Le renforcement du lien entre les différents acteurs de l'éducation devrait amener une fluidité dans les passages des publics d'une structure à l'autre.



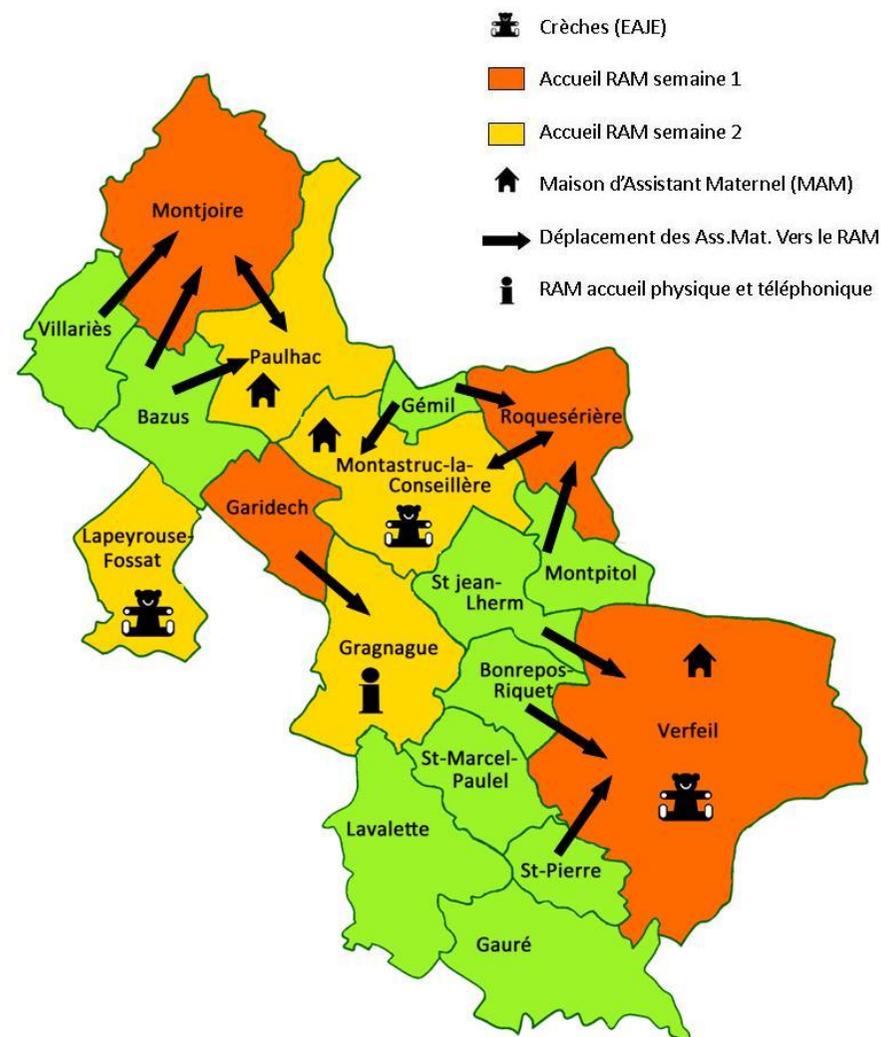
État des lieux de l'offre éducative

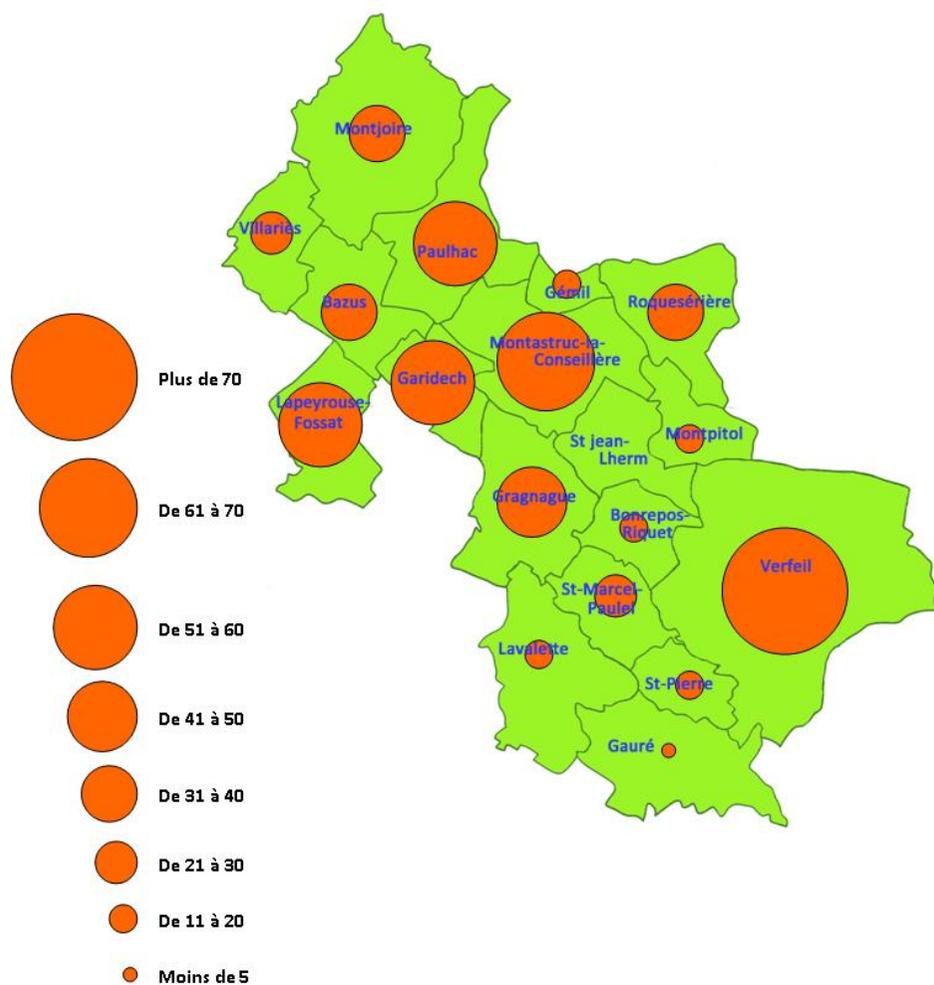
La Petite Enfance

La petite enfance est la période du développement des enfants allant de la naissance jusqu'à l'entrée dans la scolarité obligatoire. En 4 ans, alors que le nombre de naissances sur le territoire baissait de plus de 12%, le nombre d'enfants de 0 à 2 ans ne variait que dans une moindre mesure (-4.65%). Cet écart renseigne sur l'arrivée de familles sur le territoire avec des enfants dans cette tranche d'âge. Par ailleurs, dans la même période, on constate une hausse de 18% de la tranche 3-5 ans.

C3g Haute Garonne	Naissances (Source INSEE 2011)				Taux de variation sur 4 ans
	2008	2009	2010	2011	-
	237	226	225	208	-12,24%
	15415	15317	15770	16031	4,00%

C3g Haute Garonne	Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus (Données IMAJE le 28/01/2014)				-
	2009	2010	2011	2012	-
	688	698	660	656	-4,65%
	42 352	43 147	43 988	44 812	5,81%
C3g Haute Garonne	Nombres d'enfants de 3-5 ans révolus (Données IMAJE le 28/01/2014)				-
	2009	2010	2011	2012	-
	625	640	681	738	18,08%
	36 511	37 462	38 932	39 333	7,73%





Le nombre d'assistantes maternelles est de 69 pour 100 enfants de moins de trois ans. Ce taux est calculé avec les enfants de familles allocataires de la CAF en 2012. Soit près de 45 places de plus que la moyenne départementale pour 100 enfants.

L'offre collective, pour laquelle la Communauté de Communes n'a pas compétence, est composée de deux crèches associatives situées sur les communes de Lapeyrouse-Fossat et Verfeil, et d'une crèche municipale à Montastruc-la-Conseillère. Le tableau ci-dessous permet de présenter l'offre.

Nom de la commune	Nom de la Crèche	Nombre de places	Amplitude Journalière	Nombre de jours d'ouverture par an	Nombre d'enfants inscrits	Nombre d'enfants inscrits par place	Nombre d'enfants sur liste d'attente
Lapeyrouse-Fossat	"Poupons Câlines"	20	11h30	231	44	2,2	14
Montastruc-la-Conseillère	"Crèche municipale des Moulins"	25	11h	175	35	1,4	32
Verfeil	"Crèche Scoubidou"	20	11h	227	24	1,2	70

Données IMAJE le 28/01/2014

On compte 65 places pour l'ensemble des familles du territoire 9.9 places 100 enfants de moins de trois ans. Ce taux est calculé avec les enfants de familles allocataires de la CAF en 2012. Il est plus bas si l'on prend en compte l'ensemble des enfants de moins de 3 ans. Ce niveau d'équipement place le territoire nettement en dessous de la moyenne départementale.

ACCUEIL INDIVIDUEL : LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

L'offre d'accueil individuel constitue le principal mode de garde du jeune enfant sur le territoire. Elle est composée par les 165 Assistantes Maternelles agréées en 2013 par la PMI et représente 472 agréments dont 455 en journée et 17 en périscolaire.

Depuis 2008 un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) itinérant est créé et géré par la C3G. Ses missions sont définies par la circulaire du 27 juin 1989 et complétées par la circulaire du 2 février 2011. Elles se déclinent de la manière suivante :

- Les RAM ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de l'accueil individuel en matière de petite enfance.
- Les RAM offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Du côté des familles, il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif.

Du côté des professionnels, il s'agit d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et participer à la professionnalisation du secteur de la garde d'enfants à domicile en invitant les RAM à ouvrir l'ensemble de leurs services à ces professionnels.

Le RAM propose des temps d'accueil collectifs où les enfants, accompagnés des assistantes maternelles, bénéficient d'un espace de jeu adapté, d'animations, d'ateliers d'éveil... Les échanges entre enfants et avec d'autres adultes favorisent la socialisation. Il fonctionne en itinérance et propose des accueils, de 9h30 à 11h30, sur 8 communes différentes. En période scolaire, chaque professionnelle peut profiter d'un accueil collectif par quinzaine. L'accueil individuel des publics (physique et téléphonique) est effectué sur rendez vous en après midi et le mercredi matin.

Des réunions à thèmes, groupes de travail ou d'échange et/ou de réflexion sur les pratiques professionnelles sont programmés en soirée. Le recrutement d'une responsable du Ram en janvier 2014 a amené la collectivité à réfléchir à une organisation différente. Pour les temps d'animation collective, deux types d'animations pourraient être proposés. :

- Des animations avec des groupes définis et sectorisés afin de favoriser la socialisation de l'enfant l'identité des groupes et l'émergence de projets collectifs.
- Des animations non sectorisées et sur inscription, afin de faire émerger des dynamiques de groupes variées et de créer des échanges réguliers entre les professionnels de l'ensemble du territoire.

Cette organisation pourrait permettre de proposer 16 animations par quinzaines sur trois secteurs différents.

Les missions du RAM intercommunal sont formulées de la manière suivante :

- Informer les parents/futurs parents sur les modes d'accueil du territoire et l'accès à ceux-ci.
- Permettre aux parents/futurs parents de choisir le mode d'accueil adapté pour leur enfant
- Organiser un lieu d'information générale en matière de droit du travail
- Contribuer à créer du lien entre parents et professionnels
- Contribuer à la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel (Assistants maternels et gardes à domicile du particulier employeur)
- Observer les besoins d'accueil sur le territoire
- Participer à la dynamique de territoire



L'Enfance

Les dispositifs enfance accueillent des enfants à partir du moment où ils sont scolarisés, dès l'entrée en maternelle. Globalement ils concernent les enfants de trois à onze ans.

L'Insee renseigne sur le taux de scolarisation des 2-5 ans qui se situe autour de 77%. Les données taux de scolarisation pour les 3-5 ans ne sont pas disponibles. Cependant, le nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés, étant minime (moins de 10 enfants sur l'ensemble des écoles du territoire), nous pouvons envisager un taux de scolarisation des 3-5 ans bien au-delà des 77%. Nous traiterons l'accueil collectif de ce public dans la partie consacrée à l'enfance afin de pouvoir faire le lien avec les données d'inscription des écoles maternelles.

Cette tranche se situant à l'intersection des champs de la petite enfance et de l'enfance doit faire l'objet d'une attention particulière, et amener une réflexion sur la possibilité de passerelles entre les structures qui les accueillent.

	Nombre d'enfants de 6-11 ans révolus (Données IMAJE le 28/01/2014)				Taux de variation sur 4 ans
	2009	2010	2011	2012	-
C3g	1 559	1 539	1 536	1 539	-1,28%
Haute Garonne	75 763	76 102	77 078	78 157	3,16%

Même si la tranche des 6-11 ans, connaît une baisse de 1.28% en 4 ans, elle reste relativement stable et entre 2010 et 2012 elle est identique.

Sur les 18 communes adhérentes, 13 sont dotées d'équipements scolaires primaires. Des formes d'organisations différentes sont définies en fonction des contraintes de locaux et d'effectifs. Aussi, selon leurs tailles, elles peuvent être dotées d'une école maternelle et d'une école élémentaire sur deux sites géographiquement distincts et chacune dotée d'une direction propre. C'est le cas des communes de Garidech, Lapeyrouse-Fossat, Montastruc-la-Conseillère et Verfeil.

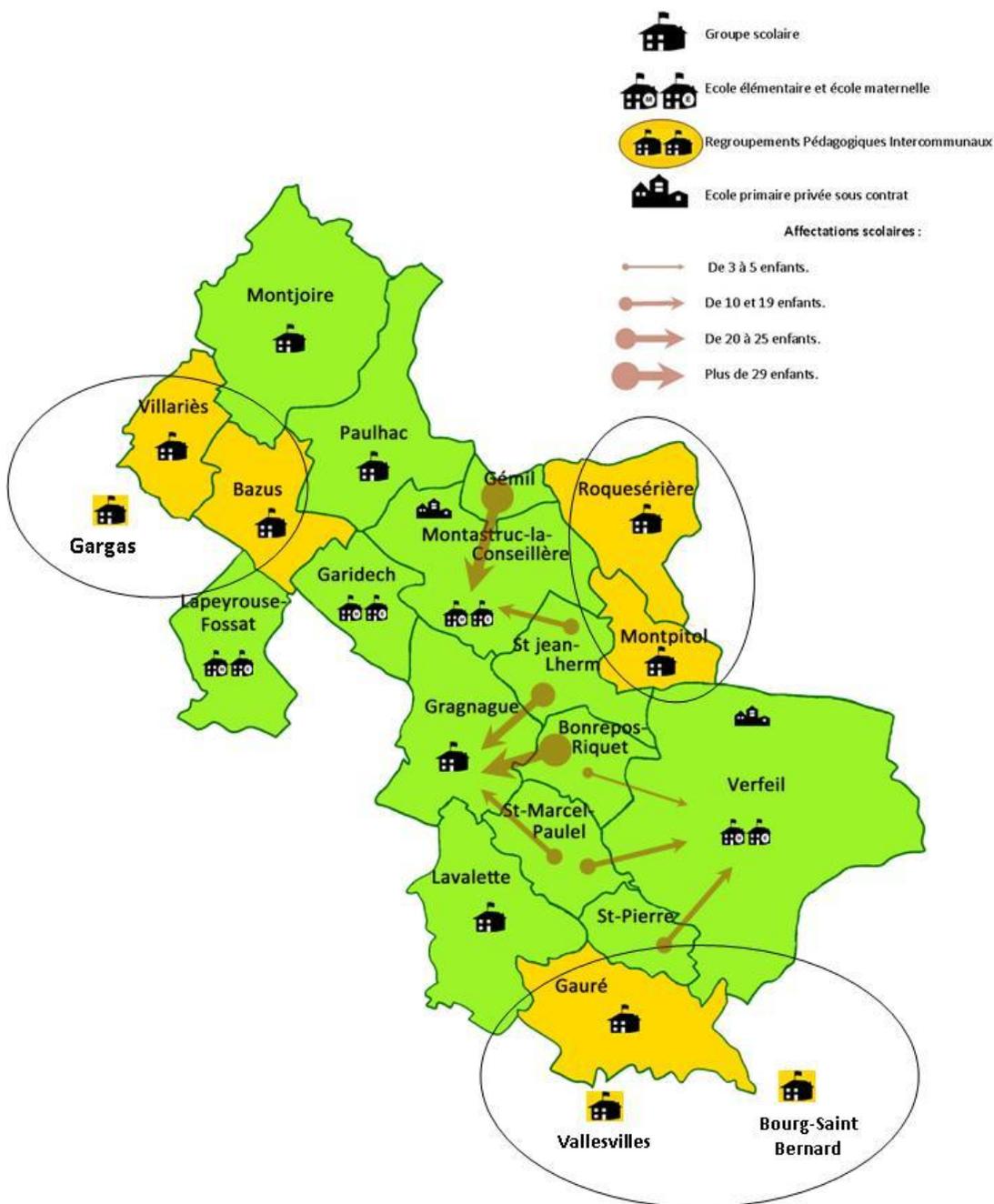
Les communes de Gragnague, Lavalette, Montjoire et Paulhac sont dotées de groupes scolaires accueillant des enfants d'âge maternel et élémentaire, implantés sur un lieu unique et placés sous la direction d'une seule personne.

Trois RPI permettent l'accueil des enfants domiciliés sur les communes de tailles plus petites. Situés en bordure du territoire communautaire, deux d'entre eux fonctionnent avec des communes extérieures à la C3G.

Les enfants des cinq communes ne disposant pas d'équipements scolaires sont accueillis sur les écoles de Gragnague, Montastruc et Verfeil selon la répartition présentée sur la carte ci dessous.

Excepté le RPI de Bazus et Villaries qui est rattaché à la circonscription de Castelginest, et la commune de Lapeyrouse-Fossat (HG 6) qui dépend de La circonscription de Rouffiac-Tolosan (HG 7), toutes les autres écoles font partie de la circonscription de Lanta (HG 8).

Deux écoles primaires privées sous contrat sont respectivement implantées à Montastruc-la-Conseillère et Verfeil.

LES RPI ET CAS PARTICULIERS :BAZUS VILLARIES ET GARGAS

Les communes de BAZUS et VILLARIES font partie de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la commune de GARGAS fait partie de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Le groupe scolaire des communes de BAZUS, VILLARIES et GARGAS est en RPI. Sa particularité est que les niveaux d'apprentissages sont répartis sur trois communes :

- Bazus : accueille les élèves de CP/CE1/CE2
- Gargas : accueille les élèves CM1/CM2
- Villariès : accueille les élèves de maternelle, petite, moyenne et grande section

Le fait que les enfants soient répartis sur trois sites scolaires engage des déplacements en bus mis en place par le Conseil Général. Les déplacements sont estimés de 15 à 30 minutes (en fonction du trajet de chaque bus) et 2 bus sont nécessaires pour le bon déroulement des acheminements d'une commune à l'autre.

ROQUESERIERE ET MONTPITOL

Les communes de Roquesérière et Montpitol sont en situation rurale et présentent la spécificité du RPI. Le groupe scolaire de Roquesérière scolarise les élèves de maternelle, les élémentaires sont scolarisés sur la commune de Montpitol.

Le transport scolaire du conseil général assure l'acheminement des enfants d'une commune à l'autre.

GAURÉ, BOURG-SAINT-BERNARD, VALLESVILLES ET SAUSSENS

Située à l'extrémité de la C3G, Gauré a la particularité d'être en RPI avec trois communes extérieures.

Les trois classes de maternelle et de CP et CE1 sont regroupées au sein de l'école de Bourg-Saint-Bernard. Une classe de CE2 est assurée par l'école de Vallesvilles. Les deux CM1 et CM2 sont rattachés à l'école de Gauré.

Un transport scolaire, organisé et pris en charge par le Conseil Général de la Haute-Garonne, assure le transport des enfants entre le village de leur domicile et leur école. Le RPI accueille également les enfants domiciliés sur Saussens.

VERFEIL

L'école élémentaire de Verfeil intègre une Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) permettant d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre un cursus scolaire ordinaire. Elle réunit 9 élèves sur l'année 2014-2015.

Ne fonctionne pas en RPI. Elle accueille les enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2. Les enfants petite et moyenne section habitant Lavalette ont la possibilité d'être scolarisés sur les communes de Gragnague, Verfeil, Beaupuy et Montrabé. Les communes de Lavalette et Gauré ont un projet de RPI conditionné par la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école de Lavalette à l'horizon 2016-2017.

Effectifs des écoles primaires 2013/2014		
COMMUNES	ÉCOLES PUBLIQUES	
	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
BAZUS	-	73 enfants dont: 20 de BAZUS 32 de VILLARIES 21 de GARGAS
GARIDECH	74	151
GRAGNAGUE	105	148
GAURE	-	36 enfants 29 enfants sont répartis sur le RPI
LAPEYROUSE	94	161
MONTASTRUC Ecole	144	245
MONTASTRUC Ecole privée	52	78
LAVALETTE	8	36
MONTJOIRE	54	98
MONTPITOL	-	58 enfants dont : 25 de MONTPITOL 33 de ROQUESERIERE
PAULHAC	62	97
ROQUESERIERE	40	-
VERFEIL école	138	252
VERFEIL école Privée	-	57
VILLARIES	72 enfants dont : 27 de VILLARIES 17 de BAZUS 28 de GARGAS	-
TOTAL	843	1490

Soit 2333 élèves dont 187 en école privée

Depuis 2006, l'extension de la compétence petite enfance à la gestion des ALSH puis l'ouverture en 2008 des ALSH de Montastruc-la-Conseillère et de Paulhac, la C3G dispose de 5 Accueils de Loisirs répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers initialement implantés dans les locaux scolaires, ont déménagé en 2012 et 2013 dans des locaux neufs construits spécialement à cet effet par la C3G.

Ces cinq structures accueillent les enfants d'âge primaire les mercredis et pendant les petites et grandes vacances. Les parents bénéficient d'un dossier unique permettant l'inscription de leur enfant sur la structure de leur choix. Les mercredis, depuis la rentrée 2013-2014, suite à la répartition du temps scolaire sur 9 demi-journées, un ramassage bus organisé par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et délégué à LE&C Grand Sud, permet un acheminement des enfants inscrits vers les ALSH. Chaque école bénéficie d'un ALSH de rattachement, limitant ainsi le temps de déplacement des enfants.

En 2010, à l'extension de la compétence petite enfance à la gestion des Accueils de Loisirs Associés à l'École, les ALAE se substituent aux garderies municipales. Progressivement jusqu'en 2013, des structures ALAE sont ouvertes dans l'ensemble des communes disposant d'équipements scolaires.

Une tarification modulée en fonction des ressources des familles facilite l'égalité de l'accès aux structures ALAE et ALSH.

La carte ci-dessous indique la répartition des structures d'accueils de loisirs, ainsi que la répartition des enfants pour le mercredi après midi.

Implantation des structures ALAE/ALSH
 Effectifs ALAE Sources LEC Gestion du 6/07/2013 au 04/07/2014
 Effectifs ALSH Sources LEC Gestion Du 08/01/2013 au 2 juillet 2014



Accueil des enfants les mercredis : ALSH de rattachement.

- Ecoles rattachées à L'ALSH de Paulhac
- Ecoles rattachées à L'ALSH de Verfeil
- Ecoles rattachées à L'ALSH de Montastruc
- Ecoles rattachées à L'ALSH de Gragnague
- Ecoles rattachées à L'ALSH de Lapeyrouse
- ➔ Répartition de enfants scolarisés sur Garidech.



L'arrivée et le départ des enfants se font de manière échelonnée, permettant ainsi un temps de rencontre entre l'équipe d'animation et les familles. Un temps de relais est prévu avec les équipes enseignantes dix minutes avant la classe. Il favorise la transmission d'informations importantes concernant l'enfant. Les équipes des ALAE sont composées de personnel salarié de l'association LE&C Grand Sud et dans une moindre mesure (17% des équivalents temps plein) de personnels mis à disposition par la collectivité.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, proposent un mode de garde pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis après midi, petites et grandes vacances scolaires. La journée type pour ces accueils fait apparaître des plages d'arrivée et de départ échelonnés ainsi que des temps d'activités collectives. Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfants pour des journées et demi journées avec ou sans repas. Les activités proposées par les ALSH sont éducatives et diversifiées. Elles contribuent à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants et s'adaptent aux différents contextes locaux afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Les Accueils de Loisirs font l'objet d'une obligation de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne. Leur gestion est confiée à l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud. Le projet éducatif de cet organisateur et sa mise en œuvre par les équipes se décline en Projet Pédagogique, dans chacune des structures.

Effectifs Moyens Des Accueils De Loisirs
 (Source LEC Gestion 30/07/2014)

ALAE/ALSH LAPEYROUSE FOSSAT		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h35	87,89
Midi	12h-13h50	218,3
Soir	16h45-18h30	154,35
Mercredis	7h30-18h30	25,91

ALAE BAZUS		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h50	25,07
Midi	12h00-13h20	65,24
Soir	16h05-18h30	32,86
Mercredi Midi	11h40-12h40	15,19

ALAE VILLARIÉS		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h50	22,99
Midi	12h00-13h20	62,76
Soir	16h05-18h30	37,19
Mercredi Midi	11h40-12h40	12,83

ALAE MONTASTRUC ELEMENTAIRE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h50	84,82
Midi	12h-13h50	204,29
Soir	16h15-18h45	143,1
Mercredi Midi	12h00-13h00	16,03
Mercredis	12h00-18h45	67,21

ALAE/ALSH MONTASTRUC MATERNELLE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h35	27,8
Midi	11h45-13h20	111,75
Soir	15h45-18h45	96,28
Mercredi Midi	11h45-12h45	9,36
Mercredis	11h45-18h45	45,32

ALAE ROQUESÉRIÈRE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h15-8h50	19,39
Midi	11h50-13h30	40,18
Soir	15h55-19h	56,55
Mercredi Midi	11h50-12h30	6,35

ALAE MONTPITOL		
Période	Horaires	Effectif
Midi	12h-14h15	55,93

ALAE/ALSH VERFEIL ELEMENTAIRE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h-8h20	131,92
Midi	11h30-13h20	226,54
Soir	15h45-19h	169,28
Mercredi Midi	11h30-12h30	12,18
Mercredis	11h30-19h00	26,63

ALAE/ALSH VERFEIL MATERNELLE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h00-8h35	46,53
Midi	11h45-13h35	117,39
Soir	16h-19h	65,19
Mercredi Midi	11h30-12h30	12,21
Mercredis	11h30-19h00	22,05

ALAE LAVALETTE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h50	21,9
Midi	12h-13h20	39,8
Soir	15h45-18h30	32,63
Mercredi Midi	12h-12h30	6,79

ALAE GAURÉ		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h15-8h50	35,41
Soir	16h30-18h45	42,88

ALAE/ALSH PAULHAC		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h50	47,05
Midi	12h-13h35	132,3
Soir	16h-18h30	97,09
Mercredi Midi	12h-12h30	10,16
Mercredis	12h-18h30	43,79

ALAE MONTJOIRE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h50	50,74
Midi	12h00-13h50	132,25
Soir	16h15-19h00	85,5
Mercredi Midi	12h00-13h00	18,52

ALAE GARIDECH		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h30-8h20	50,89
Midi	11h30-13h35	181,99
Soir	16h-18h30	139,41
Mercredi Midi	11h30-12h30	31,13

ALAE/ALSH GRAGNAGUE		
Période	Horaires	Effectif
Matin	7h15-8h50	86,49
Midi	12h-13h50	212,11
Soir	16h15-18h45	164,76
Mercredi Midi	12h-13h30	48,15
Mercredis	12h-19h00	23,73

Les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) permettent d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisés, avant la classe, lors de la pause méridienne et après la classe. Durant ces temps périscolaires, les activités proposées sont supports à la transmission de valeurs éducatives. Ils s'inscrivent dans un fonctionnement global de l'école en développant des temps de loisirs qui permettent aux enfants de souffler, de temporiser de se défouler et qui permettent un comportement propice à l'apprentissage.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

La mise en œuvre des modifications des temps scolaires sur le territoire a fait l'objet de larges concertations entre les élus, les enseignants, les familles et l'association organisatrice des accueils périscolaires et extrascolaires.

La volonté générale était de permettre à chaque commune une autonomie dans la mise en œuvre de ces changements afin de prendre en compte les différentes spécificités locales. Pour autant, la cohérence éducative et la nécessité de veiller à l'égalité de traitement à l'échelle de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou ont amené la commission jeunesse à poser quelques principes :

- Une application de la réforme dès septembre 2013 pour la majorité des écoles.
- La proposition d'une semaine scolaire sur 4 jours et demie, en considérant dans ce cas uniquement le mercredi matin.
- Pour les temps périscolaires supplémentaires, mise en œuvre d'une action spécifique dans chaque ALAE avec une mobilisation du tissu associatif local.

Sur les treize communes disposant d'équipements scolaires, onze d'entre elles ont adopté les nouveaux rythmes éducatifs dès la rentrée scolaire 2013-2014. Les communes de Gauré et Lapeyrouse-Fossat les ont mis en application à la rentrée 2014-2015. Les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) se déroulent principalement le soir après la classe. Sur l'école de Montpitol et l'école maternelle de Verfeil propose les NAP sur la pause méridienne.

Des ateliers permettent aux enfants de découvrir des activités sportives et culturelles par le biais d'ateliers d'une heure trois fois par semaine les lundis mardis et jeudis. En fonction des spécificités des écoles, (fonctionnement en RPI et organisation du transport scolaire), la répartition des temps d'activité peut être différente sur la semaine (Gauré deux fois une heure et demi, Roquesérière et Montpitol, quatre fois trois quart d'heure). Chaque structure propose trois heures hebdomadaire d'activité NAP.

Afin de permettre à tous les enfants de découvrir de nouvelles activités culturelles et sportives, les TAP sont organisés sous forme d'ateliers variés. Les projets d'animation sont prévus sur 6 semaines environ. Ainsi, de vacances à vacances, les enfants ont la possibilité de participer à plusieurs ateliers dans la semaine avec une continuité pédagogique durant la période. Les objectifs pédagogiques poursuivis se veulent complémentaires à ceux de l'école et dépendent du moment de la journée pour leur mise en œuvre.

Les équipes d'encadrement sont constituées à 80% d'animateurs intervenant déjà sur la pause méridienne des ALAE, et à 20% d'intervenants issus de la vie associative locale. Ces derniers

interviennent dans le cadre d'un contrat de travail ou d'une convention de partenariat passé avec l'association organisatrice des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

LA COORDINATION ENFANCE

Basée au siège de la Communauté de Communes, la coordination enfance, assure un accompagnement quotidien des équipes, afin d'apporter une cohérence dans les fonctionnements des différents services. Elle est garante du respect du projet éducatif de l'organisateur, du respect des législations en vigueur, et s'assure de la conformité du projet avec la commande publique.

Les objectifs de la coordination, sont :

- D'amener une politique éducative égalitaire et cohérente sur l'ensemble du territoire en veillant à l'harmonisation des propositions éducatives en direction de l'enfance. D'impulser des projets fédérateurs qui impliquent l'ensemble des structures enfance.
- De faire intégrer aux enfants et aux familles la dimension intercommunale. En favorisant les échanges entre enfants de communes différentes, et organisant des procédures administratives uniques, qui facilitent l'accueil des familles sur les centres de leur choix.

Les modes d'intervention de la coordination sont variés :

- Des réunions des services, permettant l'échange de pratique ou l'analyse de situations.
- Un accompagnement individuel des structures sur des points techniques liées à la gestion administrative, la constitution des équipes, à l'organisation de l'accueil des publics, la construction de partenariats...
- L'organisation d'activités mutualisées, sorties, séjours, événements festifs : spectacle de Noël, fête de l'enfance...
- La mise en place de formations spécifiques en fonction des besoins repérés sur le territoire.
- La mutualisation de moyens matériel financier humain et de communication.

Le pôle coordination intègre un assistant administratif en charge de la facturation aux familles, en lien avec le service comptabilité de l'organisateur. Cette structuration permet une harmonisation des modes de communication et de facturation.



La Jeunesse

LE PUBLIC

Bien que la tranche des 12-17ans, soit particulièrement ciblée par les dispositifs jeunesse, le public jeune est davantage défini par l'entrée au collège que par un âge fermement atteint.

C3G Haute Garonne	Nombre d'enfants de 12-17 ans révolus (Données IMAJE le 28/01/2014)				Taux de variation sur 4 ans
	2009	2010	2011	2012	-
	1 371	1 415	1 401	1 447	5,54%
	67 371	67 558	68 520	70 077	4,02%

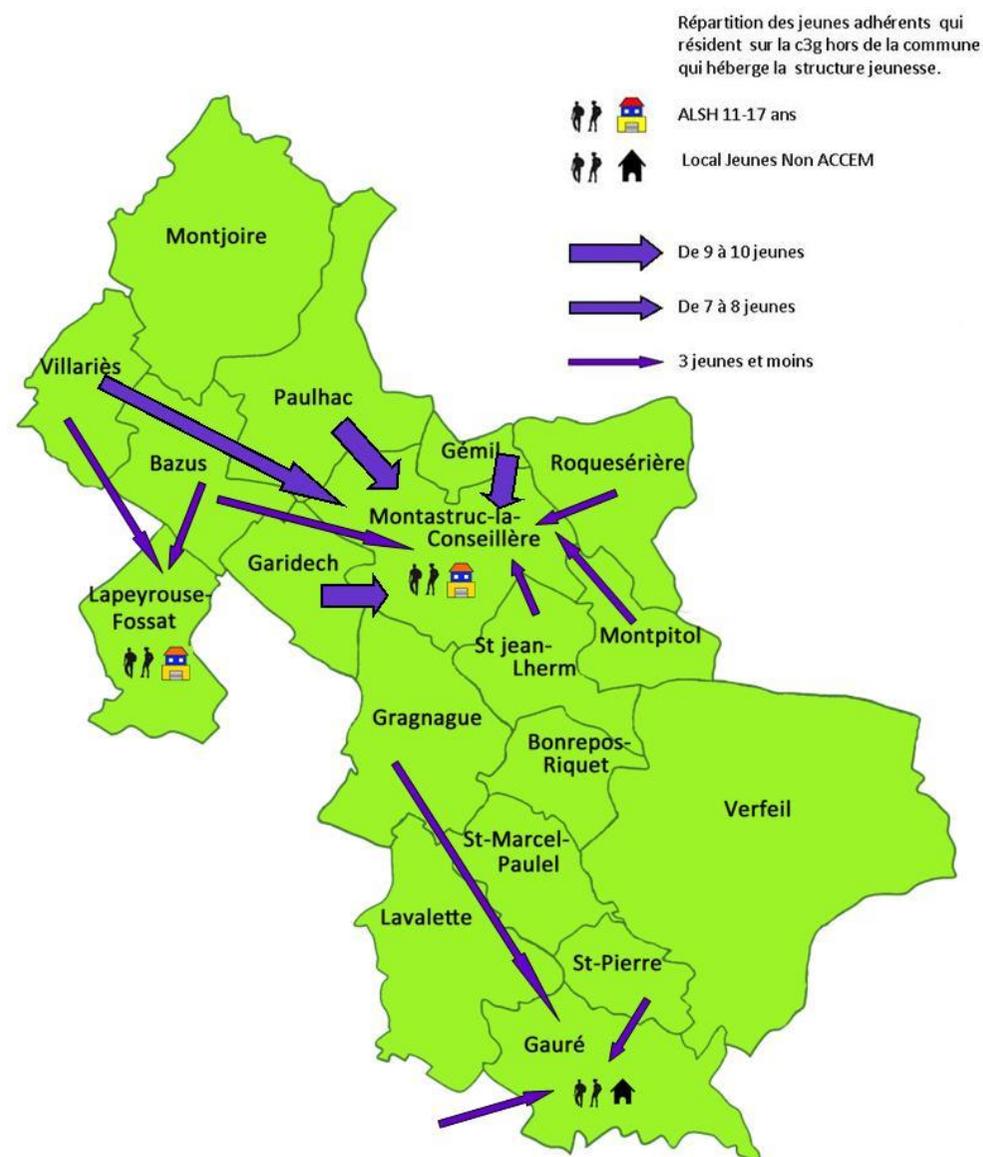
Sur le territoire de la C3G qui possède une forte population de mineurs, les 12-17ans connaissent une variation importante sur les quatre dernières années, accentuant ainsi l'écart de répartition avec le département de la Haute Garonne. Parmi les mineurs, le groupe des 6-11ans étant le plus représenté, la progression de cette tranche d'âge devrait s'accroître au cours des prochaines années.

Bien que le développement des initiatives jeunesse relève à ce jour des communes, les élus de la C3G ont mené des réflexions sur le développement des politiques éducatives en direction de la jeunesse afin d'en définir des axes de développement prioritaires. Le diagnostic mené en ce sens par les élus servira de base de travail dans la suite de notre étude.

A ce jour deux structures municipales gérées par l'association LE&C Grand Sud sont ouvertes à ce public : Le Point Accueil Jeunes de Lapeyrouse-Fossat et l'Espace Jeunesse de Montastruc-la-Conseillère. Leurs missions consistent principalement en la mise en place d'activités collectives, d'un travail de repérage et d'accroche du public jeunes notamment via des dispositifs d'aide et d'accompagnement au montage de projets. A noter que la commune de Verfeil est en pleine réflexion sur le développement d'un service du même type.

A Gauré, la commune met un local à la disposition des jeunes afin qu'ils aient un lieu de rassemblement. L'ouverture est assurée par deux jeunes responsables en lien avec des élus locaux. Des groupes de 6 ou 7 jeunes âgés de 14 à 19 ans se réunissent le plus souvent les weekends et vacances, mais également à d'autres moments (soirées). Cette structure qui ne répond pas aux exigences d'un accueil collectif de mineur, fonctionne sous le regard bienveillant de la municipalité. Les lieux de scolarisation facilitant le rapprochement, ce local draine des jeunes principalement issus de Gauré mais également des communes environnantes. Il touche une dizaine de jeunes différents dont une majorité de Gauréens.

IMPLANTATION ET RAYONNEMENT DES STRUCTURES JEUNESSE



LES ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES 11-17 ANS

Revêtant des appellations diverses : Espace jeunesse, Centre d'Animation Jeunes..., les structures d'accueils pour les 11-17 ans répondent, comme les ALSH à la réglementation Accueil Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM). Leurs projets pédagogiques déclinent un fonctionnement qui s'adapte aux caractéristiques de leur public. Aussi les différences essentielles avec le fonctionnement d'un ALSH sont les conditions d'entrées et de sorties de la structure (définies en accord avec les parents) et une recherche plus importante de la participation des jeunes pouvant aller de leur implication dans la vie de la structure à la coproduction de loisirs.

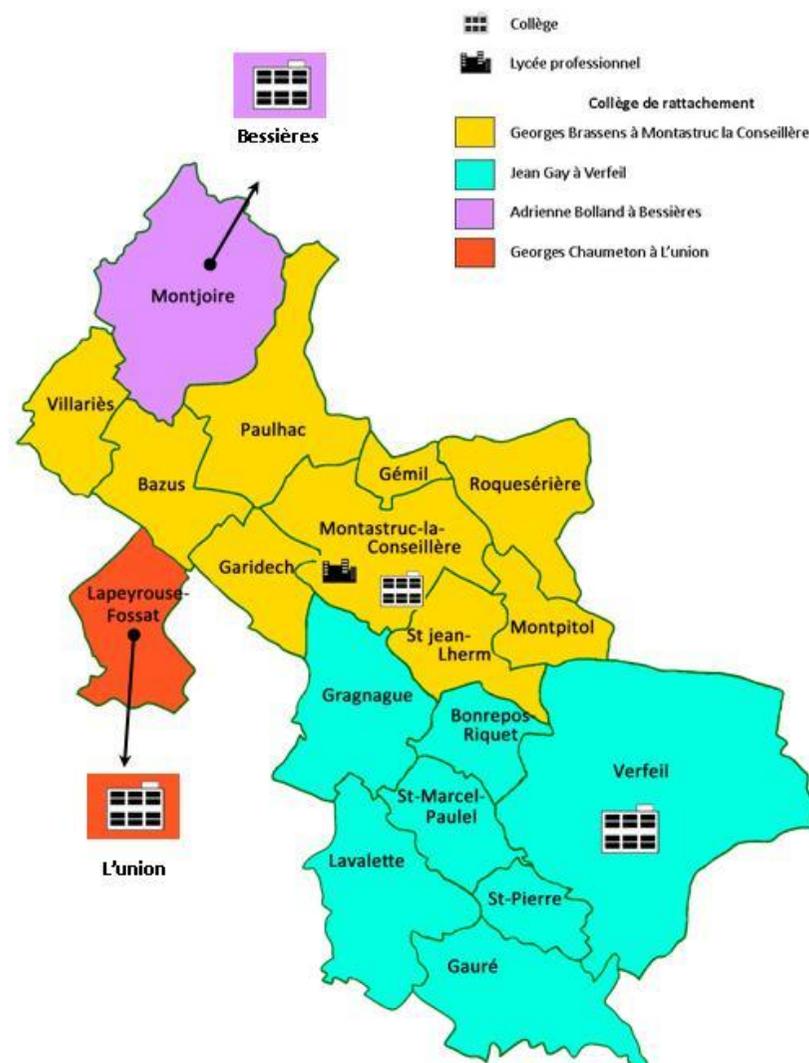
La mission éducative qui leur est confié se décline principalement par une programmation de loisirs support à l'apprentissage de la vie en collectivité et par un travail hors les murs qui permet de garder le lien avec l'ensemble de la population jeune, et de valoriser les initiatives positives.

Les questions qui touchent à la jeunesse étant diverses, les structures d'accueils 11-17 sont amenées à nouer des relations avec les professionnels d'autres secteurs d'activités qui interviennent auprès de ce public (collèges, associations, travailleurs sociaux...). Aussi les deux structures du territoire ont construit une relation privilégiée avec les travailleurs sociaux du secteur et sollicitent régulièrement les dispositifs Temps Libre Prévention Jeunesse, et Opérations Ville Vie Vacances. L'espace jeunesse de Montastruc-la-Conseillère noue un partenariat fort avec le collège sur la question de la scolarité des jeunes et développe des projets transversaux. Le Centre d'Animation Jeunes de Lapeyrouse-Fossat, privé de la proximité du collège essaye de trouver des appuis dans la vie associative.

LES COLLEGES ET LYCEES PROFESSIONNELS

Deux collèges sont implantés sur le territoire, Georges Brassens à Montastruc-la-Conseillère et Jean Gay à Verfeil. Ces deux établissements assurent la scolarité des enfants de 16 communes de la C3G. Les enfants de Montjoire sont accueillis au collège Adrienne Bolland à Bessières, les enfants de Lapeyrouse-Fossat sont scolarisés au collège Georges Chaumeton à L'Union.

Les élèves scolarisés sur le collège de Montastruc-la-Conseillère ou domiciliés à Montjoire et Lapeyrouse-Fossat, sont principalement rattachés au lycée Raymond Naves au nord de Toulouse exception faite des enfants de Villariès qui sont sectorisés sur Fronton. Les collégiens de Verfeil sont principalement répartis sur le lycée de Lavaur ou le lycée Saint-Sernin à Toulouse.





La Vie Associative

LA VIE ASSOCIATIVE

Avec plus de 260 associations implantées sur le territoire, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou compte un tissu associatif très dense.

Même si des associations dites « traditionnelles » : Comités des fêtes, associations d'ancien combattant, clubs des aînés, associations de chasse et pêche... sont présentes dans la grande majorité des communes, les thématiques traitées par la vie associative sont très diversifiées et touchent un grand nombre de domaines : sport et culture mais également solidarité, environnement, patrimoine, famille, petite enfance, éveil... Elles fédèrent de nombreux adhérents et proposent des manifestations régulières qui animent le territoire et donnent autant d'occasions de resserrer les liens entre les acteurs associatifs.

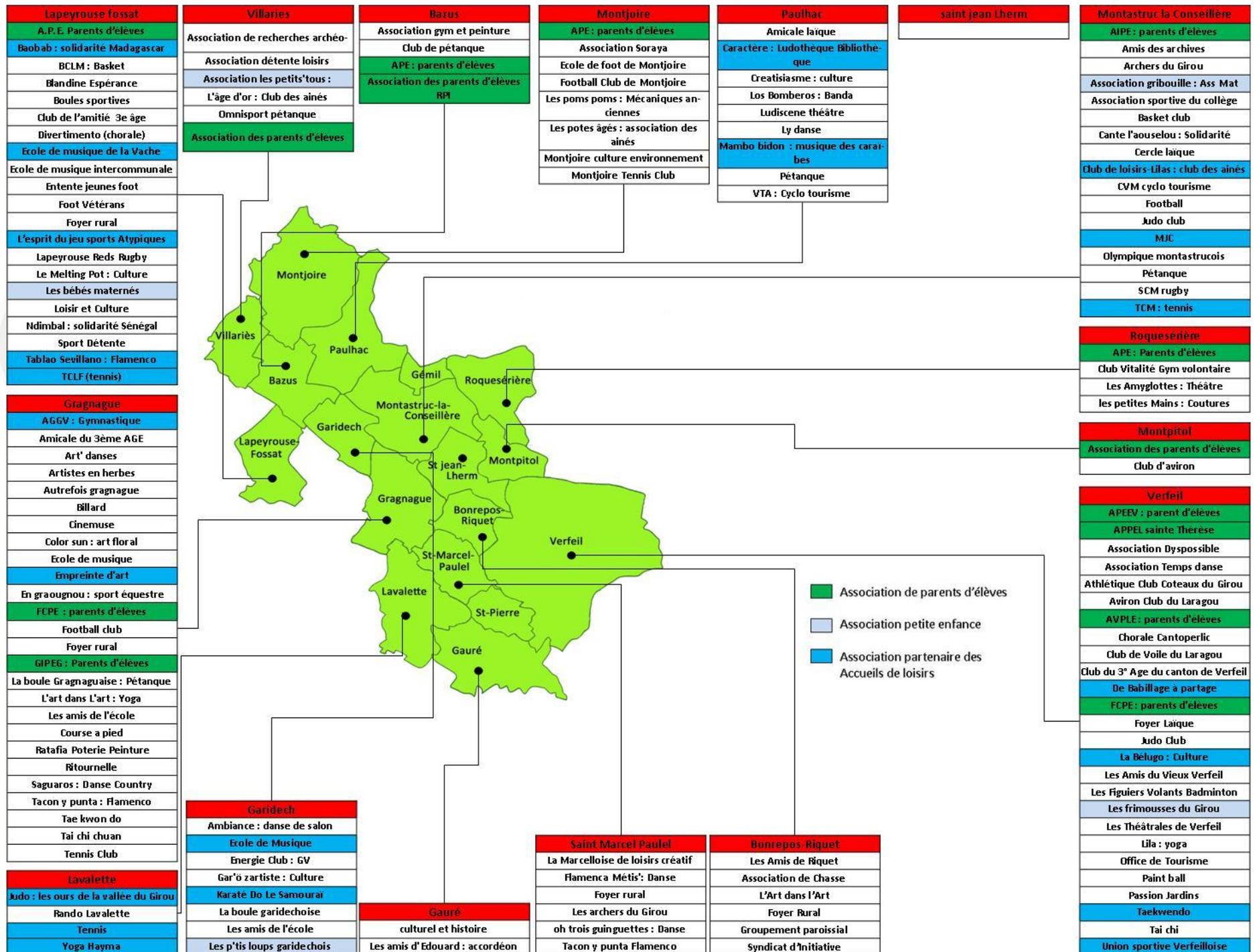
Au delà des « relations naturelles » entre un partenaire éducatif et une association (Ecole et ALAE avec les parents d'élèves, RAM avec les associations d'assistantes maternelles...), les contacts entre associations et professionnels de l'éducation existent essentiellement sous deux formes. Les associations peuvent être interpellées par une école, une crèche ou un accueil de loisirs au titre de « ressource » pour le bon déroulement d'un projet. Une structure éducative peut adhérer à une animation globale organisée par une association : implication de l'école dans la fête de la musique, participation des ALAE et des structures jeunesse dans le carnaval, le Téléthon organisé par une association... Structures jeunesse et associations mènent conjointement des projets de chantier jeunes.

A noter, l'existence à Gragnague d'un lieu de développement de la vie associative : L'espace Débat Ponsan. Il a pour vocation d'être un lieu d'échanges et de rencontres permettant au tissu associatif local de tisser des liens forts et profitables au plus grand nombre. Il permet aux associations de disposer de locaux adaptés pour leur fonctionnement.

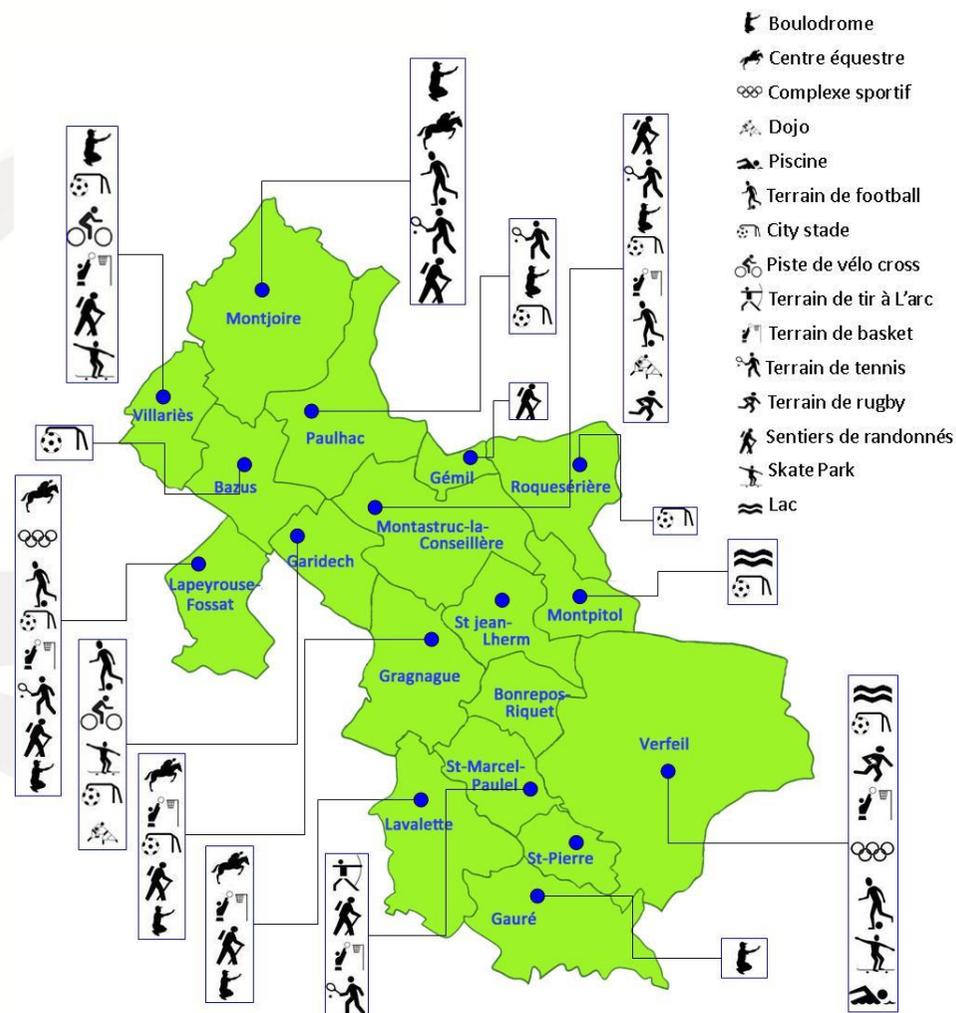
Après avoir validé le choix de l'entrée dans la réforme des rythmes scolaires, les élus ont souhaité associer la vie associative à l'offre d'activités périscolaires proposée dans le cadre des ALAE. Aussi sur les temps induits par une répartition du temps scolaire sur 9 demi-journées, ils ont prévu de faire appel à des ressources extérieures principalement issues de la vie associative locale à hauteur de 20% des équipes d'encadrements. Ces relations partenariales prennent la forme d'engagement contractuel entre les associations et les Accueils de Loisirs après réflexion et accord sur une démarche et un projet commun.

Bien que toutes les associations soient support à des actions éducatives, les listes proposées sur la cartographie ci-dessous, ne sont pas exhaustives. Elles recensent celles qui peuvent faire assez facilement l'objet d'un rapprochement avec les structures éducatives.

La carte page 34 permet de visualiser la répartition de ces associations sur le territoire et d'identifier les associations de parents d'élèves, les associations petite enfance ainsi que celles qui ont déjà fait l'objet d'un partenariat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

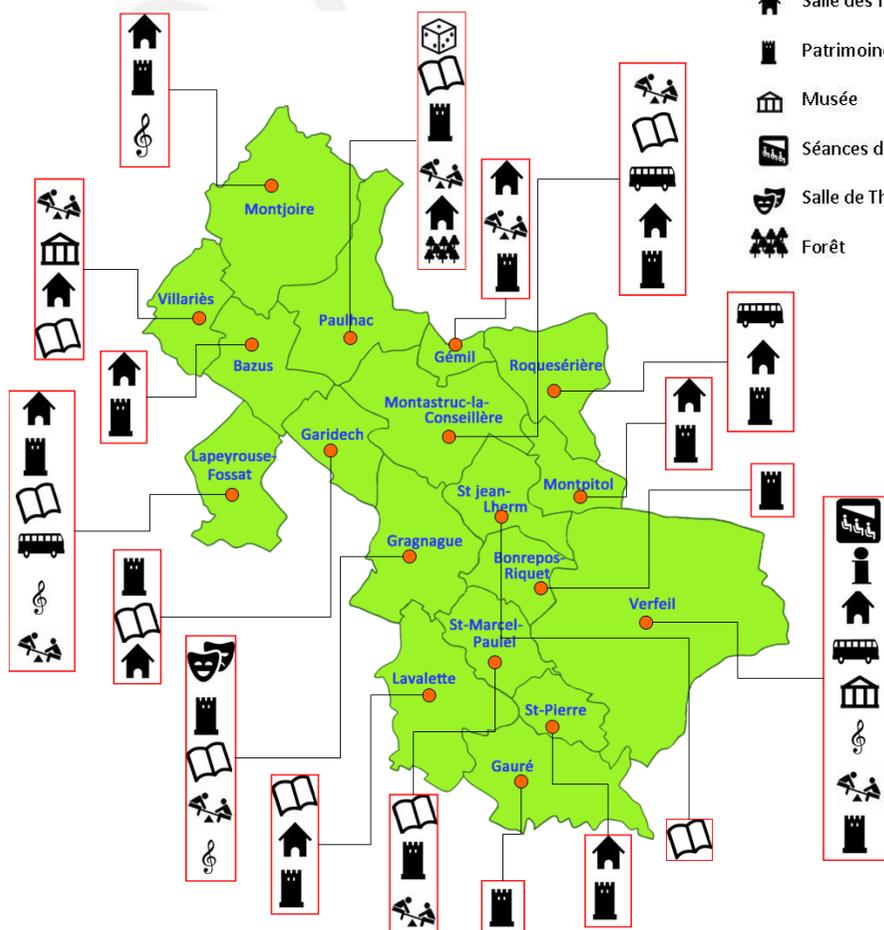


La Communauté de Communes dispose de nombreux équipements sportifs sur le territoire. Souvent communaux ces équipements sont principalement mis à la disposition des associations, services et publics de la commune. Leur accessibilité peut être rendue difficile au résident de la C3G par l'éloignement géographique entre leur logement et leur implantation. Ces équipements permettent la pratique de sports assez traditionnels (football, tennis, pétanque, basketball...). Dans le cadre des compétences de mise en valeur du patrimoine et de construction d'équipements, la C3G a mené un programme d'implantation d'équipements sportifs pour les jeunes (terrain multisports et skate Park) et d'aménagement et de mise en valeur des sentiers de randonnée, renforçant ainsi l'égalité d'accès à ce type de pratiques.



IMPLANTATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS

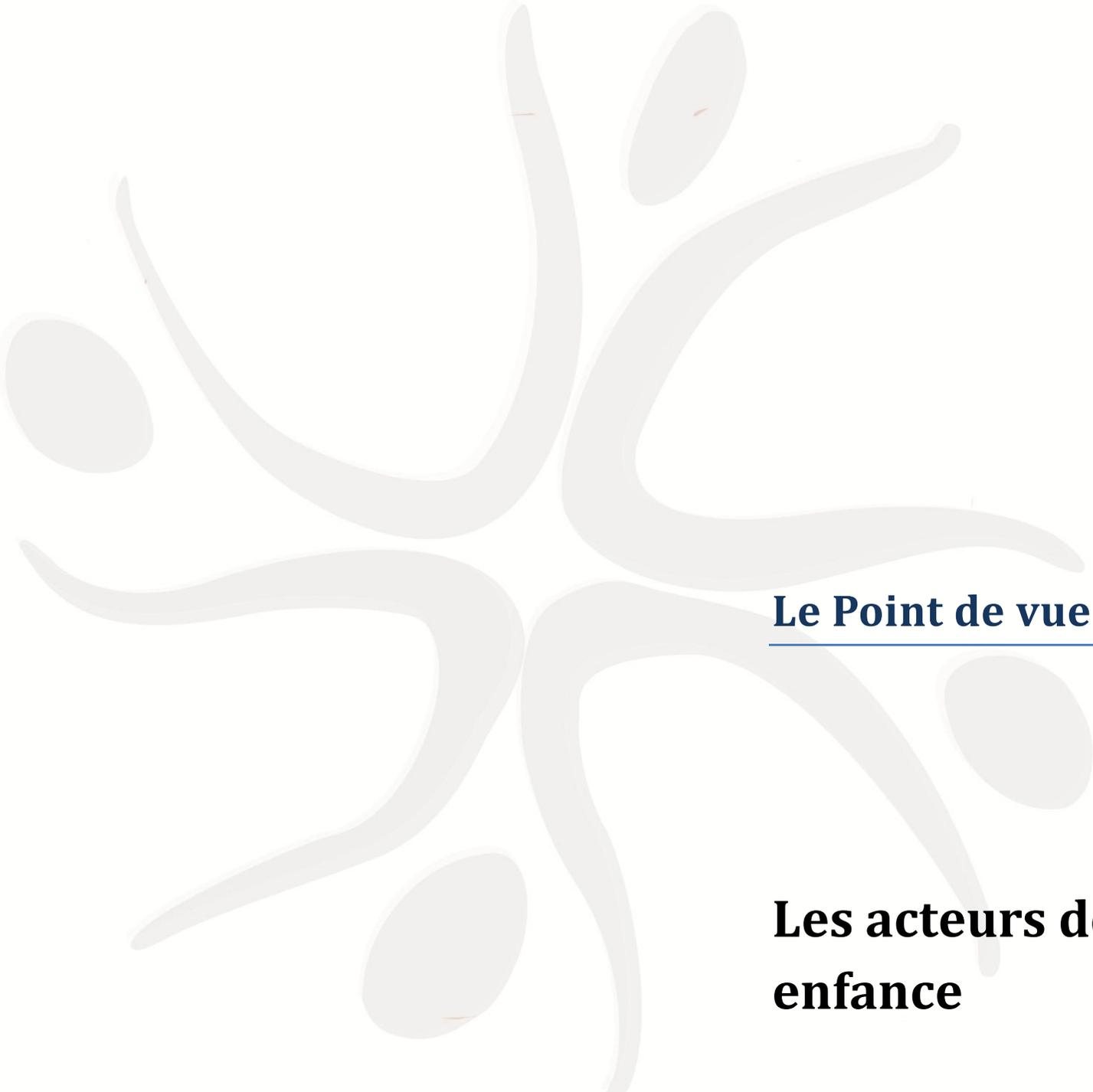
-  Bibliothèque
-  Bibliobus
-  Ecole de Musique
-  Jeux pour enfants
-  Ludothèque
-  Office du tourisme
-  Salle des fêtes
-  Patrimoine architectural
-  Musée
-  Séances de cinéma
-  Salle de Théâtre
-  Forêt



Le point commun à toutes les communes de la C3G est le patrimoine architectural fortement implanté et mis en valeur sur l'ensemble du territoire. Des chantiers de fouilles archéologiques, au château de Bonrepos-Riquet, en passant par de nombreuses églises, châteaux ou moulins remarquables ce patrimoine témoigne d'une riche activité historique qui a façonné le territoire.

L'accès à la lecture et l'apprentissage de la musique sont facilités par des implantations nombreuses de bibliothèques et d'écoles de musique. Les autres propositions culturelles sont très inégalement réparties sur le territoire. Cette faible densité de l'offre culturelle est compensée par une riche activité associative qui anime les salles des fêtes et autre espace public en de fréquentes occasions, permettant ainsi un accès au spectacle vivant.

Les espaces verts préservés offrent une diversité des paysages et d'écosystèmes qui sont autant de qualités et de richesses culturelles. Les lacs du Laragou, de la Balermé ainsi que la forêt de Buzet couvrent une partie du territoire de la C3G.



Le Point de vue des acteurs

Les acteurs de la petite enfance

Le point de vue des acteurs de la petite enfance a pu être entendu par le biais d'entretiens individuels avec les directrices de crèches et du Relais Assistants Maternels. Ces rencontres ont permis de prendre en compte la vision des professionnels sur :

- Les besoins éducatifs repérés pour les enfants et les familles
- La représentation de la continuité éducative ainsi que les projets existants.
- La vision du territoire.
- Les attentes vis à vis du PEDT.

Les acteurs de la petite enfance ont été audités entre le 12 novembre et le 9 décembre 2014. Les directrices d'EAJE ont été auditées avec Vicky LEGRIS, responsable RAM.

LES BESOINS EDUCATIFS.

Pour les professionnels de la petite enfance, les besoins repérés pour l'enfant sont l'acquisition des besoins élémentaires, manger, dormir, apprendre à être propre ainsi qu'une nécessaire acquisition de l'autonomie. Une attention particulière est portée sur le respect du rythme de l'enfant qui est toujours au cœur du projet pédagogique. L'accueil du parent est un élément déterminant dans la qualité de la journée de l'enfant.

Ils remarquent que les enfants évoluent plus vite qu'auparavant car ils ont davantage de sollicitations extérieures. Ils reconnaissent également que leur pratique professionnelle a évolué et que leur projet s'articule moins autour d'une programmation mais prend davantage en compte l'observation des besoins des enfants. « On est moins dans la productivité (...) on est dans apprendre à l'enfant à découvrir des choses par lui-même(...) et apprendre à se connaître en tant que professionnelle, pour savoir ce que l'on est en mesure de proposer à l'enfant en y prenant du plaisir.»

Chacun attache une importance forte à la relation avec les parents afin d'amener toute la cohérence possible entre la maison et la crèche. Le degré d'implication des parents est différent en fonction des structures. Cependant, le questionnement régulier des parents sur les questions éducatives est une constante : la propreté, le sommeil, la colère, la séparation...

Ces sollicitations peuvent être facilitées par des temps de collaboration entre professionnels et parents à l'occasion de projets particuliers (accompagnement lors de sorties, réaménagement d'une salle, animation d'atelier par des parents...) ou par une place plus ou moins grande laissée aux parents dans la vie de la structure (Crèche associative en gestion parentale, mise en place d'un conseil de crèche...)

CONTINUITE EDUCATIVE ET PARTENARIAT

Pour les professionnelles de la petite enfance, la continuité éducative passe avant tout par le lien avec les familles. « Il est essentiel d'avoir une relation de confiance et que le parent soit tranquille avec son choix de mode de garde pour que l'enfant soit bien. »

Elle passe ensuite par une cohérence entre les membres de l'équipe, qui doivent harmoniser des pratiques et des postures malgré des formations différentes (Éducatrice Jeunes enfants, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance...). Aussi, afin d'arriver à une meilleure cohésion, l'ensemble des EAJE met en place des analyses de pratiques professionnelles. Cette démarche leur permet d'améliorer la qualité de l'accueil et d'être le plus respectueux possible des enfants et de leurs familles.

La notion de continuité éducative, se traduit également par un lien avec les écoles maternelles, les bibliothèques, les ludothèques, les associations et des intervenants... avec pour objectif d'inscrire l'enfant dans un parcours éducatif et de l'ouvrir vers l'extérieur.

CHOIX DU MODE DE GARDE

Les crèches accueillent principalement les enfants domiciliés sur la commune où elles sont implantées. Certaines d'entre elles ouvrent quelques places occasionnelles à l'intercommunalité, mais ce volume reste marginal. De fait elles sont soumises à une demande forte qui va bien au-delà de leur capacité d'accueil. Cette priorité communale est bien intégrée par les parents et fait baisser le nombre de demandes extérieures. Il est difficile d'avoir une vision réaliste du nombre de demandes.

Le choix des parents d'un mode de garde collectif peut avoir plusieurs motivations :

« Pour les faibles revenus, la crèche peut s'avérer économiquement avantageuse ». Il semble également rassurant pour certains parents de confier son enfant à un collectif composé de personnes bénéficiant de formations différentes et non pas de le laisser en tête à tête avec une seule personne. A contrario, pour d'autres parents, il semble intéressant d'avoir un référent unique qui va vivre des choses avec l'enfant durant toute la journée et va pouvoir faire un retour global sur la journée de l'enfant. La dimension « préparation à la collectivité » intervient également dans le choix des parents. De la même manière la dimension « parentale » des crèches qui permet aux parents de rentrer et se sentir intégrés au projet de l'établissement peut orienter le choix du parent.

Aujourd'hui, ce choix du parent n'en est pas vraiment un. Il est d'abord guidé par un à priori personnel ou une sensibilité particulière (Accueil collectif ou individuel) ainsi que par ce que le parent croit possible.

Le RAM enregistre les demandes des familles qui sont à la recherche d'un assistant maternel, du fait que :

- il fait le choix du mode d'accueil assistant maternel
- la famille réside dans une commune où il n'y a pas de structure EAJE,
- il n'y a pas de places en structures EAJE.

En 2012, une baisse de la demande d'accueil chez les assistants maternels est amorcée. Même les assistants maternels sont de plus en plus touchés mais de façon plus ou moins marquée selon les communes, un certain nombre disposent de places d'accueil.

Cependant, le territoire est en expansion notamment pour les communes aux abords de l'autoroute. Même s'il est difficile de connaître l'impact de ce développement sur l'accueil du jeune enfant, il paraît important de pouvoir en faire l'observation, ce qui n'est à ce jour pas le cas.

La mission d'observation effectuée par le Relais d'Assistants Maternels rencontre certains freins dans cet exercice. Il n'est pas suffisamment repéré par les parents et par les assistantes maternelles comme une entrée pour la recherche d'un mode de garde. Pourtant il dispose de tous les atouts pour assurer son rôle :

- la mission d'observation fait partie de ces attributions.
- il n'exerce pas de mission de contrôle sur les professionnelles. Il peut permettre de créer une relation solide avec les assistants maternels.
- il est identifié comme ressource sur les questions administratives. Or ce premier contact est un moment clef pour pouvoir aborder l'aspect éducatif et accompagner les parents dans leur projet d'accueil.

Les entretiens ont permis d'échanger sur la représentation que chacun se fait du territoire. Le diagramme suivant permet de mettre en avant les notions le plus souvent abordées durant les entretiens. La police de caractère est proportionnelle à la récurrence des notions. Plus le terme est bleu plus il est employé de manière positive.



BON NIVEAU D'ACTION

ACTION A RENFORCER

AAAAA
Récurrence des notions
au cours des entretiens

LES ATTENTES DES PROFESSIONNELS

Les attentes vis-à-vis du PEDT sont surtout axées sur la notion de mutualisation des intervenants extérieurs ou de thématiques traitées en commun avec les parents. « Le travail de formation et d'analyse des pratiques ne peut se faire qu'en intra, c'est un outil pour maintenir la cohésion d'équipe que les EAJE souhaitent préserver ». De fait, cette démarche de questionnement sur ses propres pratiques ne fait pas émerger la volonté partagée d'un travail entre structures.

Les directeurs d'EAJE précisent que la journée d'un enfant est dense et que le projet est déjà riche : « Je suis consciente de l'importance de l'ouverture au monde mais l'enfant est là pour passer la journée et c'est déjà une grande chose pour lui ». Une des craintes évoquée est le coté chronophage du travail partenarial : « la responsable doit être au sein de son équipe et pas en réunion ». En revanche tous s'accordent sur la nécessité d'organiser un diagnostic petite enfance afin de pouvoir orienter un développement des modes de gardes qui permettent de donner un vrai choix aux familles. L'idée d'un guichet unique pour l'information et l'orientation des enfants peut faire consensus même s'il faudra bien en mesurer les incidences.

Les leviers de la continuité éducative sont un relationnel fort avec les parents qui répondent très souvent à la sollicitation des professionnels et une bonne relation aux partenaires : Ecoles, Accueil de Loisirs et Associations....

Le frein essentiel, hormis la difficulté liée au déplacement des enfants, est la nécessité de trouver du sens au partenariat et de pouvoir garantir le niveau de qualité d'accueil attendu par les crèches et inhérent à l'accueil des tout-petits. En effet la notion de « l'enfant tout-petit » est récurrente, l'apprentissage de la collectivité et de la séparation des parents est un moment sensible et toute l'attention doit être portée à créer un environnement sécurisant durant lequel les professionnels sont en mesure de contenir l'enfant afin de ne pas générer de violence. « Notre projet est tout simple : que l'enfant puisse vivre en harmonie au milieu des professionnels et de ses pairs (...) ce n'est déjà pas rien !! » de fait il faut qu'une ouverture vers l'extérieur, vers l'autre, « ait du sens » et respecte le degré d'exigence de la structure en matière de qualité d'accueil.



Le Point de vue des acteurs

Les directeurs d'écoles

Une série d'entretiens a été menée avec les directeurs d'écoles maternelles et élémentaires. Ces rencontres ont permis d'aborder les points suivants.

- Les besoins éducatifs repérés auprès du public accueilli
- Les relations avec les différents partenaires
- La représentation de la continuité éducative ainsi que les projets existants.
- La vision du territoire.
- Les axes de travail prioritaires.

Les directeurs d'écoles élémentaires ont été audités entre le 9 octobre 2014 et le 17 novembre 2014.

LES BESOINS DES ENFANTS

Même s'ils relativisent beaucoup le propos en repérant de plus en plus d'inégalités, les directeurs d'écoles visualisent très majoritairement des enfants d'un niveau culturel élevé, bénéficiant d'un accès privilégié à des ressources culturelles, sportives et de loisirs.

Le fort taux d'emploi sur le territoire les amène à constater un temps journalier de collectivité important et ce très tôt dans l'année. L'évolution de la société vers une tendance à l'augmentation des amplitudes de travail ainsi que les déplacements vers les bassins d'emploi génèrent une diminution des temps « famille ». Les enfants se couchent de plus en plus tard ce qui induit une fatigue palpable tout au long de la journée de classe et le besoin de travailler sur le respect des rythmes de l'enfant.

Ils relatent un fort degré d'implication et d'exigence des parents dans l'éducation de leurs enfants, une très bonne qualité de relation parent/école. En revanche ils observent un rythme de vie qui ne favorise pas des interactions régulières parent/enfant (des lectures communes, des jeux de sociétés, de moments de partages...). Une consommation importante « de temps d'écran » qui nuit à la qualité de l'apprentissage.

Les enseignants identifient un besoin de travailler sur les notions de vivre ensemble, la gestion de comportements agressifs. Ce constat est d'autant plus fort que la taille de l'école est importante. Les causes de ces comportements sont attribuées à une individualisation de plus en plus grande ainsi qu'à des écarts importants dans la capacité des enfants à communiquer entre eux.

Ils accordent une importance forte à l'harmonisation et à la cohérence des pratiques éducatives École-ALAE avec une attention particulière apportée à l'identification des rôles et des compétences de chacun.

Le diagramme ci-dessous permet de représenter la récurrence des notions au cours des entretiens. Plus la police de caractère est grosse, plus la notion est récurrente.



AAAAA
Récurrence des notions
au cours des entretiens

LA VISION DU TERRITOIRE.

D'une manière générale, le territoire de La C3G est mal identifié par les directeurs d'écoles qui en définissent approximativement les contours. Certains d'entre eux expriment le manque de lecture des compétences de la Communauté de Commune.

Leur vision fait ressortir un territoire attractif plutôt socialement privilégié qui voit une légère évolution en termes de mixité sociale. Ce constat amène une nécessaire réflexion sur le vivre ensemble au sens large : acceptation de l'autre, égalité des chances, brassage social et culturel.

A un niveau plus local, le point fort mis en avant est une attention particulière portée aux écoles par les collectivités. L'école occupe une place centrale dans la commune et se sent entendue sur de nombreux aspects.

L'environnement, l'accès direct à la nature ainsi que l'implantation d'un patrimoine historique de qualité sont considérés comme des points forts et sont supports à de nombreux apprentissages. En revanche l'éloignement des lieux de culture des grands centres urbains est très majoritairement considéré comme un point faible. L'offre associative du territoire ainsi que l'ouverture culturelle proposée par les familles compensent inégalement ce manque : « pour certains enfants, le centre ville de Toulouse, c'est « Auchan » », « des enfants de trois ans ont déjà pris l'avion, ont voyagé ».



Notion employée de manière positive

Notion employée de manière négative

AAAAA
Récurrence des notions
au cours des entretiens

Les directeurs d'écoles témoignent d'une relation de qualité avec l'ensemble des parents d'élèves. De parents très soucieux de l'éducation des enfants qui répondent aux sollicitations et qui interpellent les enseignants régulièrement. Ils participent aux sorties scolaires quand ils sont sollicités.

Cependant « les parents sont plus facilement présents lorsqu'ils sont sollicités sur des questions qui engagent directement la scolarité de leurs enfants » que pour les questions éducatives au sens large ; « Les familles ne se déplacent pas lors des conférences organisées par l'école. »

Les parents sont informés par les enseignants et ils comprennent les objectifs de l'école, y compris le travail sur des attitudes et des savoirs-être. En revanche, ils ne font pas automatiquement le lien entre le rythme de vie (coucher tard, temps passé sur les jeux

électroniques, devant la télévision...) et les conséquences sur la scolarité des enfants. Une majorité de directeurs repère le besoin de renforcer les compétences transversales et psychosociales, afin de pallier des pratiques induites par une activité professionnelle des parents qui les amènent à rentrer tard.

Les parents sont dans une relation de confiance vis-à-vis de l'école ce qui rend la rencontre facile. La communication régulière à destination des familles permet de maintenir un lien solide.

L'implication extrêmement forte des parents d'élèves délégués va souvent au delà de leur rôle de délégués : organisation de manifestations au profit des coopératives scolaires, mise en place de conférences sur des thématiques variées, implications dans des manifestations festives, aide à la gestion des Bibliothèques, Centres de Documentation...

La réforme des rythmes scolaires ayant avancé l'horaire de sortie de classe limite les contacts informels entre l'école et les parents. Davantage d'enfants restent sur les ateliers périscolaires. Ce constat impose aux parents de formaliser des rendez-vous (fait apprécié par les directeurs), mais coupe les enseignants d'une relation informelle avec des parents (minoritaires) qui n'auraient pas fait la démarche.

LA CONTINUITÉ EDUCATIVE

Les entretiens ont permis d'échanger sur la représentation que chacun se fait de la continuité éducative. Le diagramme suivant permet de repérer les notions le plus souvent mises en avant.

Croiser les regards et mutualiser les compétences

Cohérence éducative De la petite enfance à la jeunesse
Respecter les rythmes des enfants Continuité avec les familles

Prendre en compte l'enfant dans sa globalité

Lien social Traiter des thématiques en commun

AAAAA
Réurrence des notions
au cours des entretiens

De nombreuses actions sont mises en place, elles permettent de faire vivre la continuité éducative comme définie par les équipes enseignantes. Le schéma ci dessous tente de retranscrire l'évaluation qu'ils en font.



BON NIVEAU D'ACTION

ACTION A RENFORCER

AAAAA
Réurrence des notions
au cours des entretiens

Les projets passerelle permettent aux enfants de construire des repères tant dans la connaissance des lieux que des adultes référents. Les projets tendant à l'utilisation d'outils que les enfants retrouveront l'année suivante, la relation de proximité qu'entretiennent les enseignants au sein des RPI, sont souvent ancrés de longue date et bénéficient d'un haut degré d'intégration au fonctionnement des écoles. Certains directeurs modèrent le propos quant aux journées d'accueil des parents ou des assistantes maternelles qui s'organisaient souvent les mercredis sur un temps libéré plus propice à un accueil collectif. La réorganisation du temps scolaire sur neuf demi-journées implique de réfléchir à d'autres modes d'organisations.

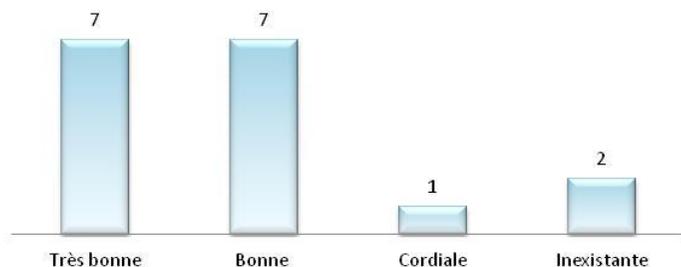
Les écoles génèrent une grande diversité de projets passerelles avec les crèches et les assistantes maternelles. Ils prennent des formes variées en fonction des écoles, et des structures à proximité.

La loi du 8 juillet 2013 étendant le cycle 3 à la sixième, amène la construction des partenariats nouveaux, notamment dans le cadre de la mise en place des conseils école collèges. Les directeurs se saisissent de cette occasion pour renforcer ou développer des projets communs permettant d'adoucir le passage vers les collèges. Les attentes sont fortes vis à vis de ce travail qui reste à construire. La collaboration est opérationnelle et de nombreuses initiatives existent déjà : Visite d'établissement, relais de dossiers d'enfants en difficulté, projets passerelles.... Cependant cette collaboration est extrêmement liée à la proximité géographique de l'école et du collège. Ce travail peut être rendu plus difficile dans certains cas : des enfants scolarisés sur une même école, en fonction de leur lieu de résidence, peuvent être scolarisés sur des collèges différents. Le travail des équipes enseignantes s'en trouve donc multiplié.

LA RELATION AVEC LES PARTENAIRE

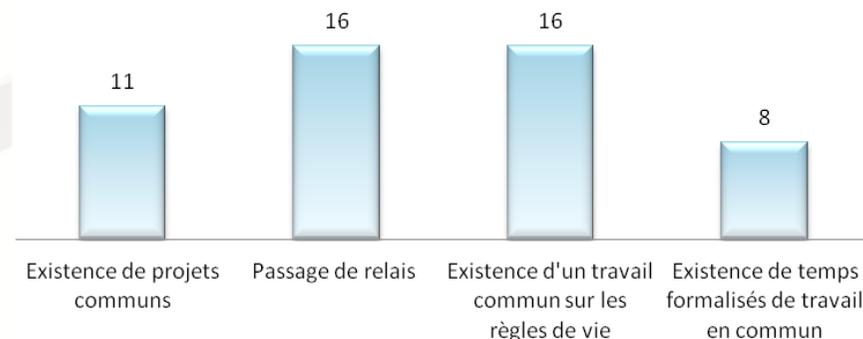
Les relations entre les structures scolaires et périscolaires sont globalement bonnes. La qualité de ces relations est conditionnée par la vision partagée du rôle de chacun et par les degrés de communication instaurés entre les deux structures. Le graphique ci-contre permet d'avoir une évaluation de la manière dont les directeurs d'écoles qualifient la relation.

Evaluation des relations Ecole-ALAE



Cependant même quand la relation est jugée bonne, le partage des locaux est évoqué comme une ligne de rupture pouvant amener assez rapidement une difficulté dans la poursuite de la collaboration. Les modes de travail en commun sont variés et dépendent de la taille et de la composition des structures, des organisations, ainsi que de la volonté bilatérale des acteurs d'aller plus loin dans le partenariat.

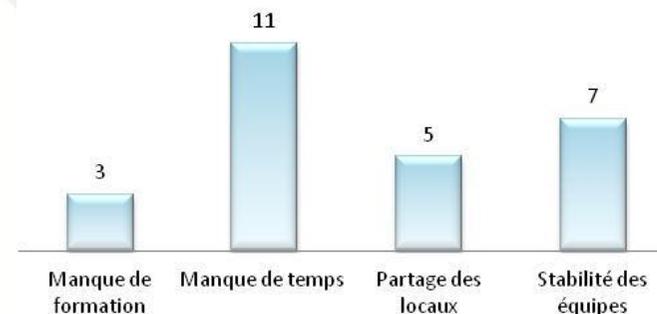
Modalités de collaboration école ALAE



Le travail sur les règles de vie existe dans la quasi totalité des écoles. Même si quelques règles divergent, un socle commun de principes est posé. Les directeurs d'école acceptent ces divergences liées à la démarche « loisirs » des ALAE. Par contre ils estiment ce travail très insuffisant dès lors que les locaux sont utilisés par l'école et par l'ALAE, remettant en question la cohérence de l'ensemble.

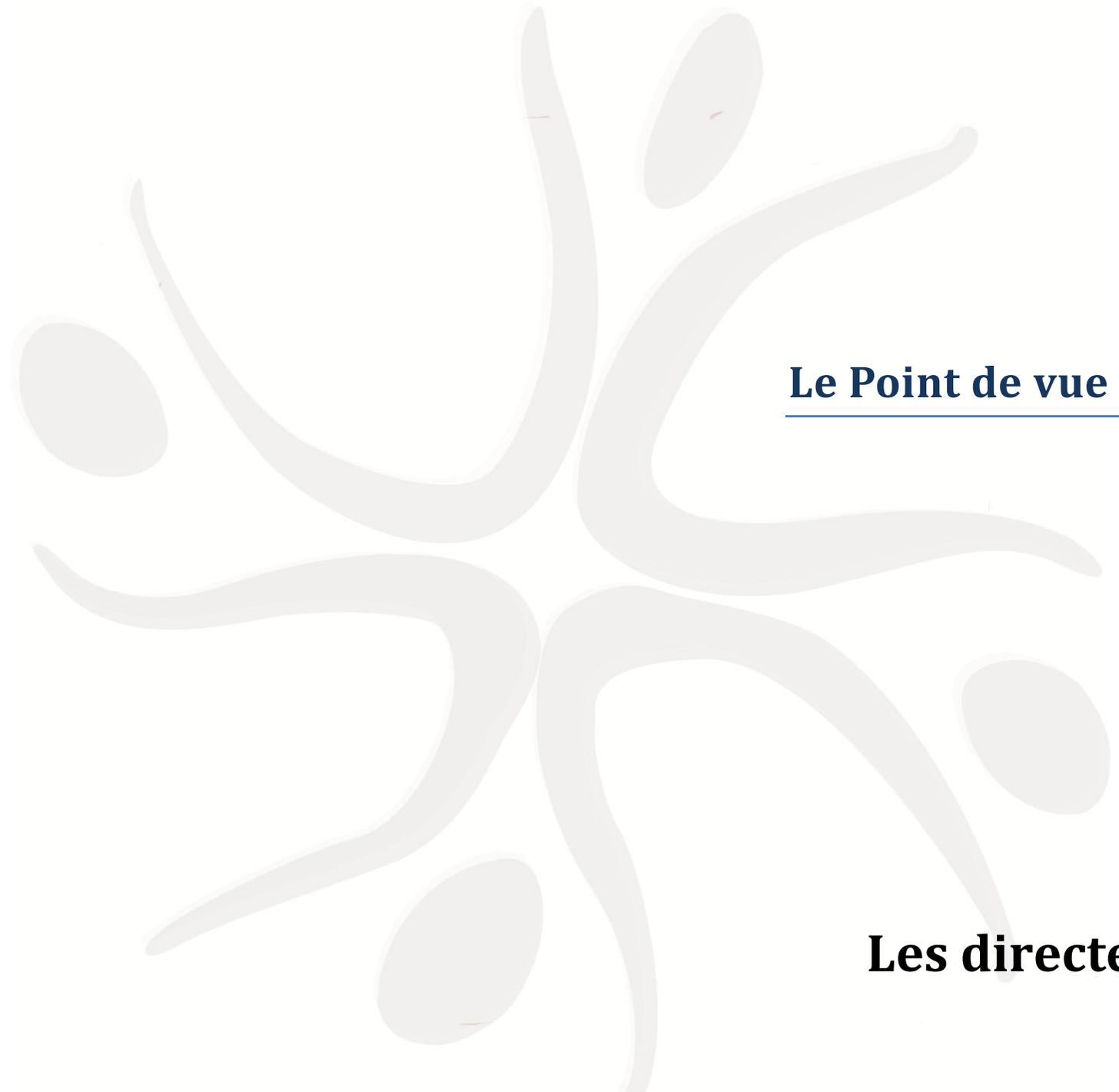
Les freins à la collaboration des écoles et des ALAE sont cités par les directeurs d'école de la manière suivante :

Freins a la collaboration école-ALAE



Le manque de temps est évoqué comme le frein principal à une collaboration accrue. Majoritairement la relation se joue sur des temps non formalisés (passage de relais, récréation...) et sur des temps ponctuels (une rencontre en début d'année). La moitié des écoles a instauré un temps de travail régulier et formalisé. Ces rencontres d'une durée assez courte, en moyenne tous les quinze jours, permettent un lien à des fins de régulations et de travail sur des projets communs. Presque tous les directeurs d'écoles invitent les ALAE à participer aux conseils d'écoles, et si la situation l'exige à être présent sur des équipes éducatives. Plus rares sont ceux qui proposent à titre exceptionnel de participer au conseil des maîtres pour harmoniser des pratiques.

Le manque de stabilité des équipes ALAE est également cité comme un frein au travail collaboratif. Que ce soit les équipes de direction avec qui il faut renouer un lien de confiance à chaque changement, ou les équipes d'animation avec qui il faut recommencer en permanence le travail de formation pour être dans une réelle cohérence éducative. « La relation directe enseignant/animateur ne peut se faire que dans la continuité ».



Le Point de vue des acteurs

Les directeurs ALAE ALSH

LES BESOINS DES ENFANTS

Les directeurs des Accueils de loisirs partagent le constat sur les raisons qui amènent les enfants à passer du temps important en collectivité. Paradoxalement ils relèvent une tendance forte à l'individualisation des comportements qui amènent des difficultés dans l'intégration des règles des Accueil de Loisirs. Ils repèrent un besoin important d'un travail sur l'apprentissage de la vie en collectivité, des notions de respect, de politesse, d'acceptation de l'autre ...

Même s'ils soulignent majoritairement que les enfants du territoire sont des enfants impliqués, qui bénéficient d'un niveau culturel assez élevé, ils repèrent des comportements violents de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes. Ils lient cette violence au temps de collectivité qui augmente considérablement, et à une consommation importante de medias audio visuels qui les poussent dans une logique de reproduction de comportements violents. Pour eux, ces pratiques génèrent également des inégalités et une forme d'exclusion.

Les notions qui reviennent le plus souvent au cours des entretiens sont les suivantes :

Respect des rythmes de l'enfant

Esprit critique Respect des autres enfants Besoin de cadre

Apprendre à vivre ensemble/Accepter la collectivité

Bien être S'entraider Respect des différences /Mixité

Se défouler Cohérence des pratiques éducatives école /ALAE
Responsabilisation/Autonomie Enrichir leur vocabulaire

Ouverture culturelle et sportive Travailler sur la parentalité

Travailler sur le langage/enrichir le vocabulaire Motivation Ne rien faire

Se retrouver seul

Apprendre à gérer sa violence

AAAAA
Réurrence des notions
au cours des entretiens

Les directeurs des accueils de loisirs attachent une importance forte au respect des rythmes de l'enfant qu'ils trouvent très fatigué et globalement plus difficile à mobiliser sur des animations qu'il y a quelques années.

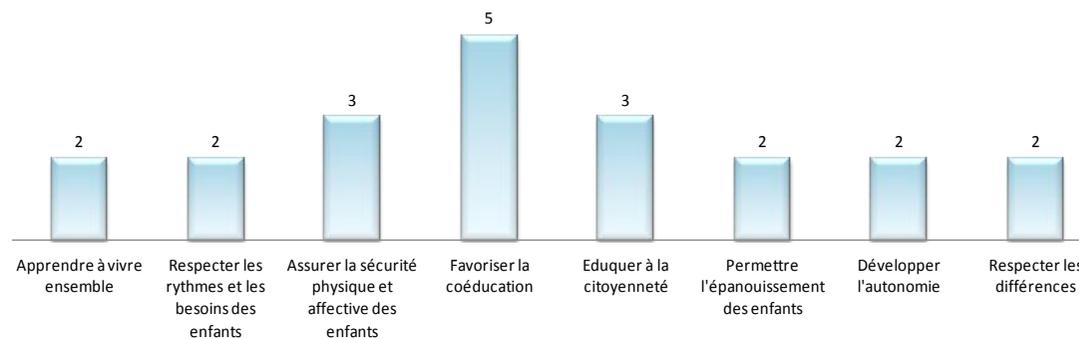
Ils attribuent les raisons de cette fatigue à la longueur des journées, mais également à des pratiques sportives et culturelles nombreuses. La densité de l'activité sociale : nombreuses invitations à des anniversaires en week-end, vie associative, des festivités régulières...

Ils attachent une grande importance au travail de cohérence éducative et à l'harmonisation des discours des règlements et des postures.

Les structures intervenant à la fois sur des temps péri et extra scolaires ont majoritairement un seul projet pédagogique qui décline les intentions éducatives communes aux fonctionnements ALAE et ALSH. De la même manière les services enfance qui interviennent à la fois sur un public maternel et élémentaire mutualisent leur projet pédagogique tout en tenant compte des spécificités liées à l'âge des publics accueillis. Cette caractéristique reflète une volonté de prendre en compte les enfants dans la globalité des temps qu'ils vivent et d'être cohérent vis-à-vis d'un public qui grandit.

L'analyse des projets pédagogiques proposés fin juin 2014 fait ressortir les orientations éducatives suivantes :

Réurrence des objectifs généraux inscrits dans les projets pédagogiques



La préoccupation de la sécurité physique et affective des enfants est très présente dans les projets des structures. Elle n'est pas toujours déclinée sous forme d'objectifs mais est posée comme un préambule (non compté dans le graphique ci-dessus). La coéducation est la plus citée. Elle se décline opérationnellement par un soin apporté à la communication entre partenaires, aux passages de relais et à des réunions de concertations.

LA VISION DU TERRITOIRE

Dans le cadre des entretiens, les directeurs ont peu exprimé une vision globale du territoire en terme prospectif et de mode de vie des habitants. En revanche ils ont adossé leur représentation à leur mission : les éléments facilitateurs ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent. Le schéma ci-dessous permet de visualiser la récurrence des notions au cours des entretiens ainsi que le niveau d'appréciation qu'ils portent.



BON NIVEAU D'ACTION

ACTION A RENFORCER

AAAAA
Récurrence des notions
au cours des entretiens

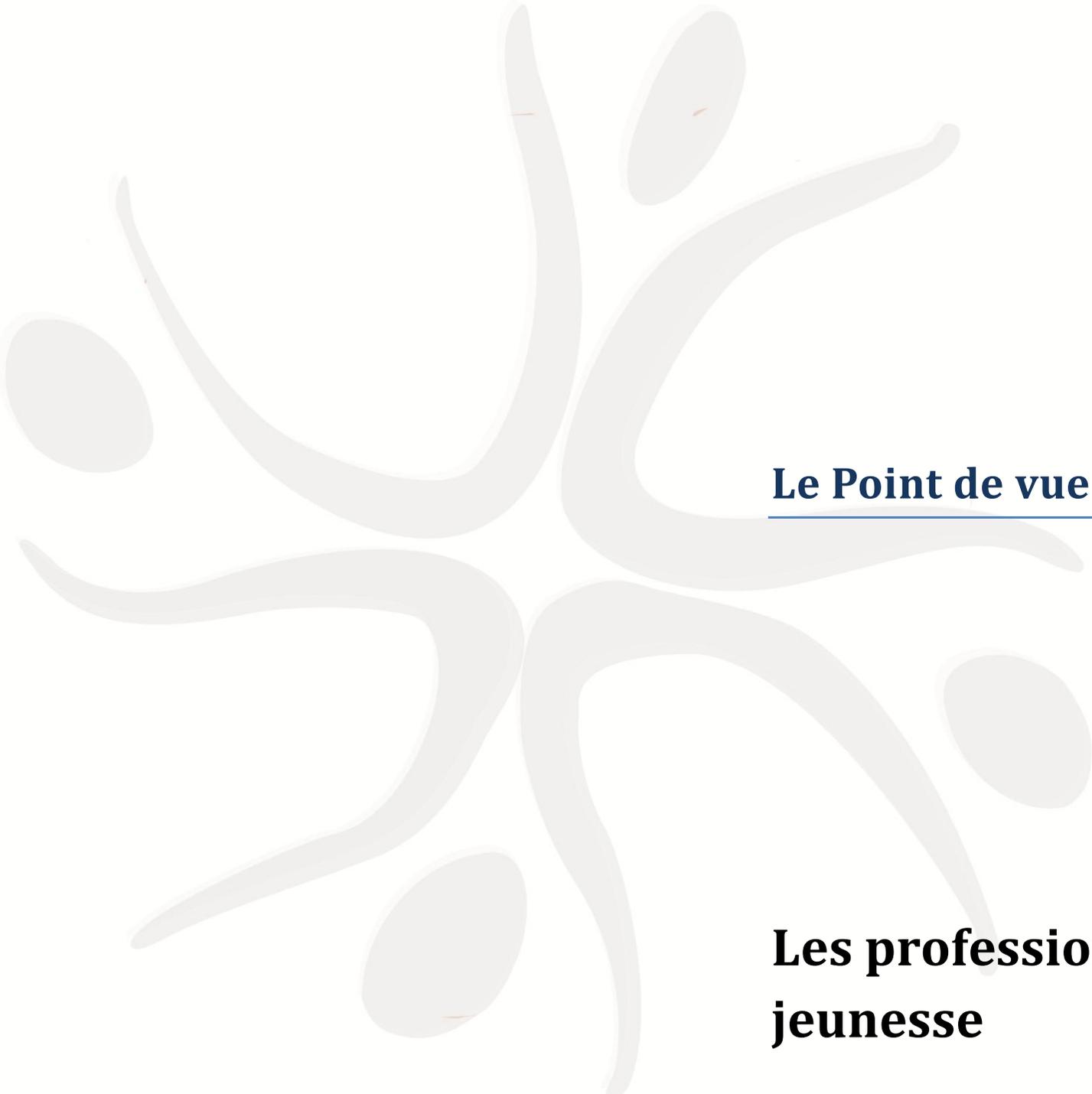
La volonté politique d'un développement des structures d'accueil pour les enfants de la C3G est repérée comme un atout. Les directeurs se sentent très majoritairement soutenus par des collectivités et apprécient le niveau d'exigence éducative qui est impulsé politiquement. Ils expriment également la difficulté à communiquer aux parents sur leurs intentions éducatives. Ils abordent régulièrement le manque de connaissance et de reconnaissance de leur travail. Ils se sentent identifiés comme un mode de garde qui dispense de l'activité et non comme des acteurs éducatifs.

La question de la mobilité est récurrente et est systématiquement associée à la difficulté à recruter des animateurs qui doivent souvent faire des déplacements importants et refusent donc les missions qui pourraient leur être confiées. Elle est également posée comme un élément rajoutant de la fatigue aux enfants et de la difficulté aux familles.

La coordination est citée comme un atout dans l'harmonisation des pratiques éducatives et la diversité des communes est vécue comme une richesse. Cependant des inégalités s'expriment en termes d'accès aux ressources : équipements sportifs et culturels, vie associative, proximité des réseaux de transports.

Ils mettent en avant que la compréhension par les parents de la dimension communautaire des Accueils de Loisirs a évolué du fait de la mise en place des programmes d'activité et des projets en communs, sorties, séjour, rencontres inter centre, fête de l'enfance... Elle a été renforcée par la construction de deux centres de loisirs. Cependant cette compréhension est à renforcer afin d'optimiser la communication des volontés éducatives.

La mise en œuvre de la réforme scolaire est majoritairement perçue d'une manière positive. Les réajustements qui ont été faits depuis la rentrée 2013/2014 ont permis de limiter les effets de fatigue des enfants qui lui étaient imputé. Même si des pistes d'amélioration sont encore possibles, les directeurs évoquent la charge de travail induite et la difficulté à structurer davantage de partenariat dans un temps de travail administratif qui est de fait plus court.



Le Point de vue des acteurs

**Les professionnels de la
jeunesse**

UNE REFLEXION SUR LA POLITIQUE JEUNESSE DEJA BIEN ENGAGEE

Courant 2010, les élus de la Communauté de Communes ont élaboré avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations une étude sur la politique jeunesse. Ce travail participatif part des estimations des élus, il s'appuie sur le témoignage des acteurs locaux et sur le regard des jeunes pour faire des propositions d'orientations. Il est un point de départ intéressant d'une réflexion à poursuivre :

« Les élus de la commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes considèrent qu'ils doivent prendre en compte la jeunesse dans sa globalité sur l'ensemble des aspects qui façonnent le parcours Jeunesse : l'éducation, le temps libre, les transports, la santé, la formation, l'accès aux loisirs, l'emploi et le logement. La réflexion est portée au niveau de la mobilité des jeunes à l'échelon des dix huit communes qui composent la C3G, qu'il s'agisse de créer des logements, d'aménager des espaces d'accueil, de mettre en place des services visant à l'insertion professionnelle.

La présence des jeunes sur le territoire est déterminante pour son avenir et il dépendra des choix politiques. L'enjeu se situe au niveau de l'intégration des jeunes, mais aussi au niveau de la dynamique locale, et son attractivité à pouvoir y rester vivre.

La question du transport est au cœur du débat, qu'il s'agisse de l'accès au loisirs ou pour rechercher un emploi. En raison du coût élevé du permis de conduire, les élus sont favorables à toutes nouvelles propositions de financement, comme appui financier en direction des jeunes concernés. »

CONSTAT DES ACTEURS SOCIAUX ET DE TERRAIN

« Le témoignage de la mission locale fait état de deux problématiques. La mobilité des jeunes pour trouver du travail compte tenu d'une augmentation croissante de jeunes BAC + 2 en recherche d'emploi et le besoin d'accompagnement, d'orientation, d'accès à l'information semble essentielle.

Les entreprises sont très réticentes à prendre des jeunes en stages ou en premier emploi. La conseillère principale d'éducation du collège de Montastruc observe des jeunes fragiles, livrés à eux mêmes, dû au fait, d'un emploi du temps professionnel chargé des parents. Ces derniers ne consacraient pas assez de temps à leurs enfants. Autonome trop vite, le travail scolaire s'en ressent.

Les sapeurs pompiers approuvent le point de vue de la CPE en constatant des jeunes en pertes de repères, enclins à la consommation de drogue et d'alcool, avec des tentatives de suicides. Toutefois, au sujet des actes d'incivilités, les observations de la gendarmerie sont plutôt positives en direction des jeunes. Il n'y a pas de plaintes récurrentes liées aux dégradations des bâtiments publics et autres établissements. Des incidents existent mais ils sont ponctuels. »

LES PROBLEMES, LES CARACTERISTIQUES

« Les élus constatent que les jeunes ne s'adressent pas aux mairies et cela en dépit des initiatives locales qui leur sont destinées. En effet, il existe des zones d'activités professionnelles. Les entreprises qui s'y trouvent ne sont pas démarchées afin de connaître les postes potentiels ouverts aux jeunes ainsi que les stages de formation courte. Actuellement, ce sont des élus qui occupent le rôle du « référent emploi ». L'étude fait ressortir que la majorité des jeunes se plaisent sur leur commune et qu'ils ont le désir d'y vivre, et cela malgré la difficulté que représente l'accès à un premier logement. Les loyers sont chers avec peu d'offres.

La vie associative est riche sur le territoire avec une interrogation sur la pérennité du bénévolat. Les dirigeants associatifs craignent un essoufflement des bonnes volontés. Il y a également un contraste entre les équipements sportifs d'une commune à une autre. De la même manière, l'accès à la culture présente des disparités. Peu de communes périphériques de la Communauté de Communes sont dotées d'activités culturelles.

Les familles monoparentales sont en nette augmentation. Les mères seules sont désarmées vis-à-vis de leur enfant devenu adolescent et des difficultés relationnelles en découlent. »

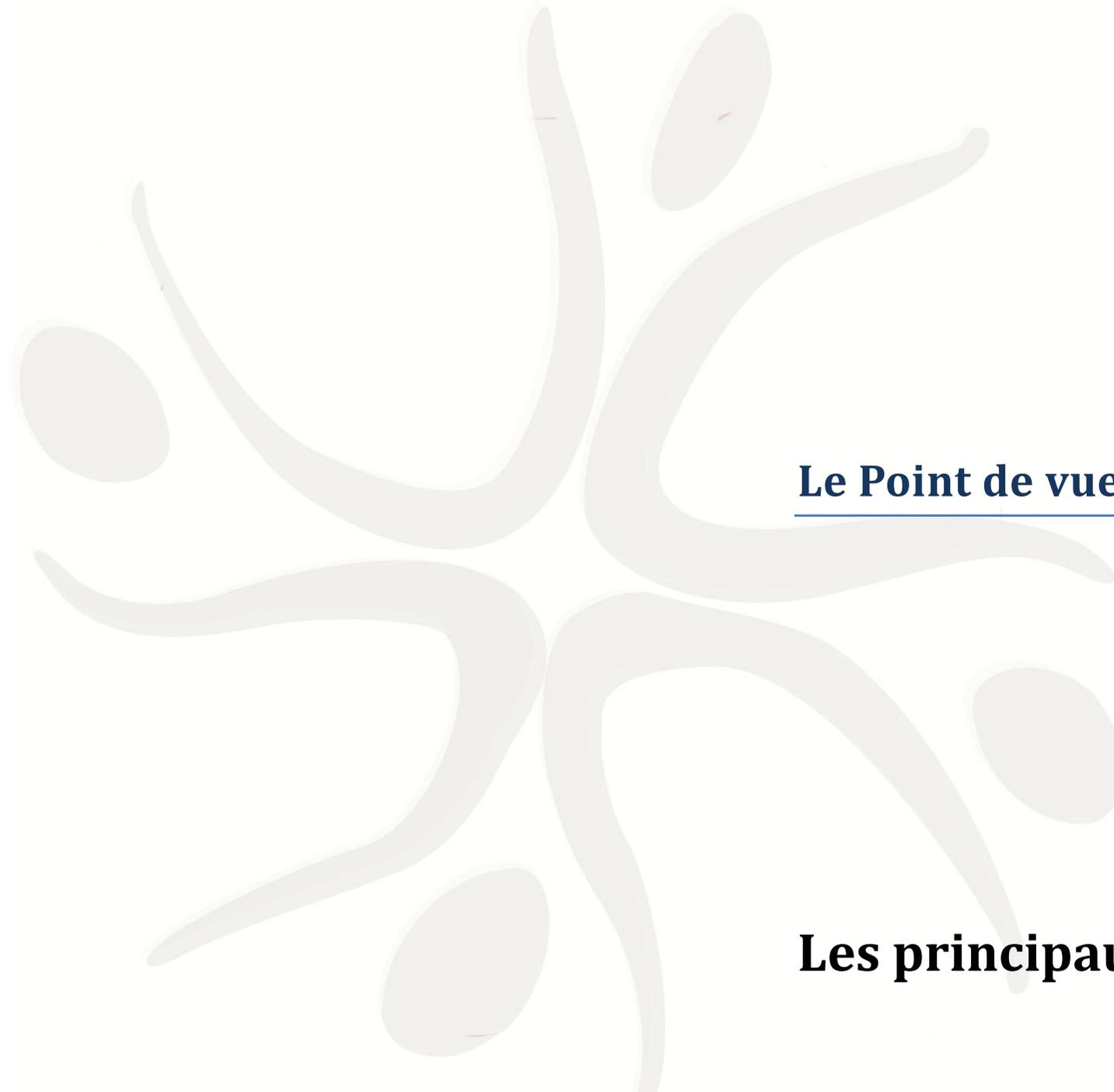
Parmi les propositions faites par les élus à l'issue de cette étude, certaines ont abouti sur des réalisations concrètes :

- Construction par la C3G d'équipements sportifs sur l'ensemble des communes (City stade ; skate Park...).
- Mise en place de programmes de logements sociaux.
- Ancrage intercommunal du projet de festival musique actuelle : « Rock Ton Bled. »
- Renforcement des réseaux de transport en commun existant.

Même si la proposition de déployer des accueils de loisirs 11-17 au niveau de la Communauté de Communes n'a pas été adoptée, la municipalité de Montastruc-la-Conseillère a eu l'initiative de la mise en place d'un espace jeunesse qui a ouvert en mai 2012. Elle en a confié la gestion à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud qui gère déjà le Centre d'Animation Jeunes de Lapeyrouse-Fossat pour le compte de la municipalité et l'ensemble des Accueils de Loisirs Enfance ainsi que la coordination pour le compte de la Communauté de Communes.

La commune de Verfeil a également émis le souhait de développer une structure communale en direction de la jeunesse. A cette fin elle a réalisé avec l'appui de LE&C Grand Sud, une enquête auprès des collégiens. Les résultats de cette enquête donnent des informations sur les modes de vie des jeunes sur le territoire (déplacements, degrés d'autonomie, sentiment d'occupation, pratiques d'activités, souhaits en matière d'équipements d'informations...). Ils sont joints en Annexe.

La volonté de poursuivre la réflexion intercommunale sur la jeunesse s'illustre également par la mise en œuvre du PEDT avec un périmètre qui prend en compte les 0-18 ans.



Le Point de vue des acteurs

Les principaux de collège

Les principaux des deux collèges implantés sur le territoire ont été consultés individuellement le 31 janvier 2015. Ils ont pu préciser des besoins éducatifs repérés auprès de la population des collégiens, et amener un éclairage sur les points suivants :

- Les besoins éducatifs repérés chez les jeunes et leur famille.
- La continuité éducative
- Le suivi du devenir des enfants.
- Le territoire et les attentes vis à vis du PEDT.

Les collèges de L'Union et Bessières accueillant respectivement les enfants domiciliés sur Lapeyrouse-Fossat et Montjoire n'ont pas été interpellés dans le cadre du diagnostic. Une réflexion est à poursuivre quant à leur implication dans la démarche PEDT.

LES BESOINS EDUCATIFS

La faible mixité sociale du territoire, relativisée par une progression sensible du brassage social, implique un besoin de travailler sur l'ouverture culturelle. Bénéficiant d'un cadre de vie dans un milieu à dominante rurale, les enfants se retrouvent confrontés pour la suite de leur scolarité à des lycées situés sur des communes plus grandes ou en zone urbaine. Leur compétence à s'intégrer dans un environnement différent, est un facteur déterminant pour la suite de leur parcours. Ce constat amène des choix d'orientation qui sont davantage guidés par des volontés de rester proche de la famille et par la peur de la confrontation à « un monde différent », plutôt que par la prise en compte des aspirations profondes des jeunes et de leurs capacités scolaires. Ces difficultés sont traitées par le biais de nombreux projets culturels et scientifiques permettant de satisfaire au besoin d'ouverture au monde.

Le suréquipement des élèves en smartphones et autres outils de communication est pointé comme une nuisance pour la qualité des relations sociales entre pairs. La facilité de connexions et d'interconnexions entre plusieurs élèves induisent une perte de contrôle des parents sur les accès internet de leur enfants. Se pose alors la question du contrôle parental et de l'éducation à l'utilisation des nouvelles technologies, tant sur le plan de la sécurité que des contenus. Est également exprimé le besoin d'un travail sur la mixité fille garçons souvent biaisée par la représentation de la relation affective induite par internet.

La généralisation de l'utilisation des technologies de communication dégrade les relations entre enfants : 1/3 des conflits est lié à l'envoi illimité de SMS. « Le harcèlement n'est pas plus violent qu'avant, sauf que de nos jours il continue à la maison via les réseaux sociaux. »

Le fait de ne pas avoir de portable est discriminant, les parents n'osent pas dire non à leurs enfants, et l'utilisation qu'ils en font nuit à la cohésion sociale et renforce la discrimination, par la cooptation « d'amis ».

Face à ces pratiques, les parents défendent l'utilisation du portable par leur enfant sous couvert d'avoir la possibilité de les contacter (ou d'être contactés) en cas de besoin. En revanche, ils répondent favorablement à l'organisation de sensibilisation aux dangers de l'utilisation des réseaux sociaux. Une cinquantaine de parents s'étaient déjà inscrits à la soirée de prévention organisée par le collège de Verfeil, reflétant ainsi un besoin de prendre en compte l'évolution des pratiques des jeunes.

Sur Verfeil, le collège repère un besoin important d'une prise en charge éducative extra scolaire pour des jeunes qui ne fréquentent plus trop la vie associative. Ils se retrouvent seuls hors du regard des adultes, cela peut générer des incivilités et du désœuvrement. Le collège exprime également le besoin d'un travail d'accompagnement à la scolarité pour les jeunes après 17 heures afin de permettre aux enfants de s'avancer sur leur travail scolaire dans l'attente du retour des parents.

Sur Montastruc-la-Conseillère doté d'un accueil de jeunes, le besoin est de créer du lien avec la vie associative et l'espace jeunesse. Des contacts ont déjà été pris. La proximité et l'animation des équipements pour la jeunesse pourraient être des pistes de réflexion à explorer.

LA CONTINUITÉ EDUCATIVE

Les deux principaux de collèges définissent la continuité éducative comme une continuité de la prise en charge de l'éducation des collégiens. Tout au long de leur parcours scolaire, de l'école élémentaire vers le collège et du collège vers le lycée d'une part, dans les différents temps de vie scolaire, extrascolaire et famille d'autre part. Même si les deux sites ont des niveaux d'avancées différentes, les axes opérationnels en vue d'une continuité éducative sont les suivants :

- La transmission (école et lycée) des éléments concernant la scolarité de chaque enfant afin d'assurer la poursuite des aménagements mis en place pour les élèves les plus en difficulté.
- La définition de thématiques communes avec chaque école afin de faciliter le lien avec les nombreuses écoles rattachées à chaque collège.
- Le travail sur l'harmonisation des pratiques et du vocabulaire entre l'école, le collège et le lycée.
- Le lien avec la vie associative et les structures extrascolaires.

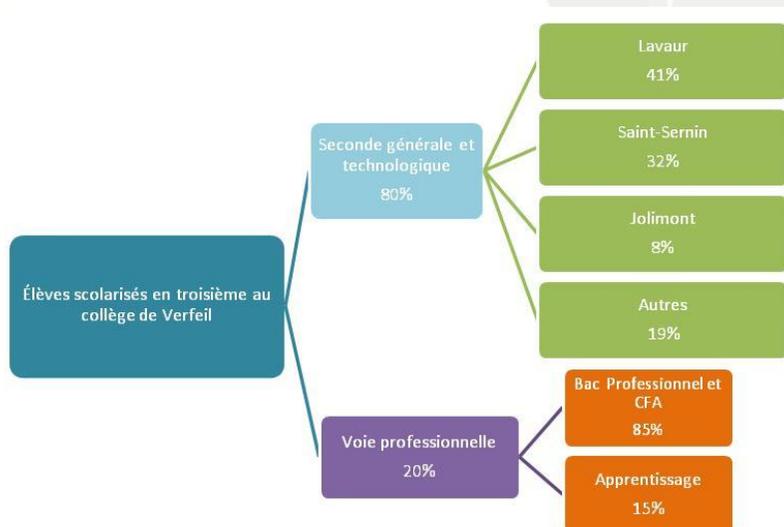
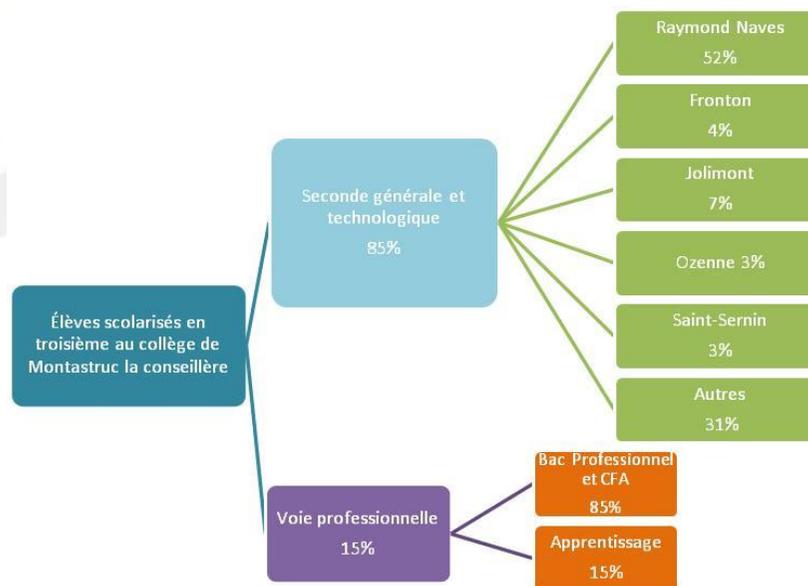
- Le lien avec les familles.

La proximité géographique des écoles élémentaires facilite le développement de projets passerelles. Il peut y avoir des inégalités liées à des spécificités du territoire : « les enfants de Gauré ne visitent pas le collège ». Au vu de la multiplicité des écoles rattachées aux collèges, le travail de passerelle est conditionné par l'harmonisation de thématiques afin de ne pas multiplier le travail de partenariat. Le manque de temps, l'éloignement et la volonté des acteurs sont cités comme des freins à ce travail collaboratif.

Les parents d'élèves sont très impliqués dans les deux établissements, ils apportent leur contribution en s'engageant dans de nombreux projets péri-éducatifs. Ils sont attentifs et demandeurs de pouvoir traiter des thématiques de prévention. Cependant certains ne jouent pas le jeu d'une éducation partagée et peuvent cautionner les comportements de leur enfants même si ceux-ci sont sanctionnés par l'équipé éducative du collège.

LE SUIVI DU DEVENIR DES ENFANTS

Les graphiques suivants donnent une image des souhaits d'orientation au cours de l'année 2014-2015. La rubrique « autre » correspond à une orientation vers des lycées ayant une spécialisation (technologique, communication, agriculture...) ou en lycée privé. A noter que le collège de Montastruc héberge le pôle espoir en collaboration avec la ligue Midi Pyrénées de football. Les élèves viennent souvent de loin et poursuivent leurs études à proximité de leur lieu d'habitation, alimentant la diversité des lycées d'orientation.





Le Point de vue des acteurs

Les parents

Les parents ont été interrogés dans le cadre d'un questionnaire diffusé via le site de la Communauté des Communes, les écoles primaires, le relais d'assistante maternelle. L'objectif de cette enquête étant :

- Confirmer des tendances mises en valeur par les données INSEE 2010 en termes de mode de vie des familles sur le territoire.
- Repérer les préoccupations des familles pour l'éducation de leurs enfants.
- Identifier des besoins de mode de garde.
- Mesurer l'usage et l'appréciation que les parents ont des structures existantes.

Cette enquête a permis de recueillir 463 réponses exploitables, soit 12.06% des familles avec enfants recensées par l'INSEE en 2010. Elle touche 880 enfants, soit 15,5% de la tranche 0-19 ans recensés par l'INSEE en 2010 ou 842 enfants, soit 19% de la tranche de 0-14 ans recensés par INSEE 2010. Les enfants de 15 à 19 ans sont donc sous représentés.

Des parents de toutes les communes se sont exprimés dans des proportions équivalentes. On mesure des écarts échantillon/population ciblés assez faibles (+ ou - 4 %), hormis pour les communes de Bonrepos Riquet et Gémil. Cependant la population ciblée sur ces deux communes, étant relativement faible, ils ne modifient pas la représentativité des résultats.

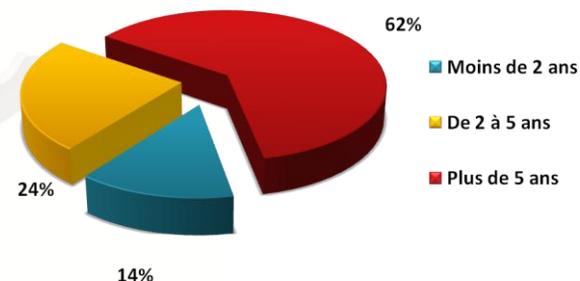
Les familles dont les parents sont bi actifs sont également surreprésentées : 86% soit 10% de plus que la proportion mentionnée dans les données de la CAF 31 en 2012.

Répartition des réponses par sexe



Le questionnaire est renseigné très majoritairement par des femmes. Les données concernant l'organisation de la vie familiale sont donc très fortement teintées : « Vous » correspond à 88% de femmes, « votre conjoint » correspond plutôt à des hommes.

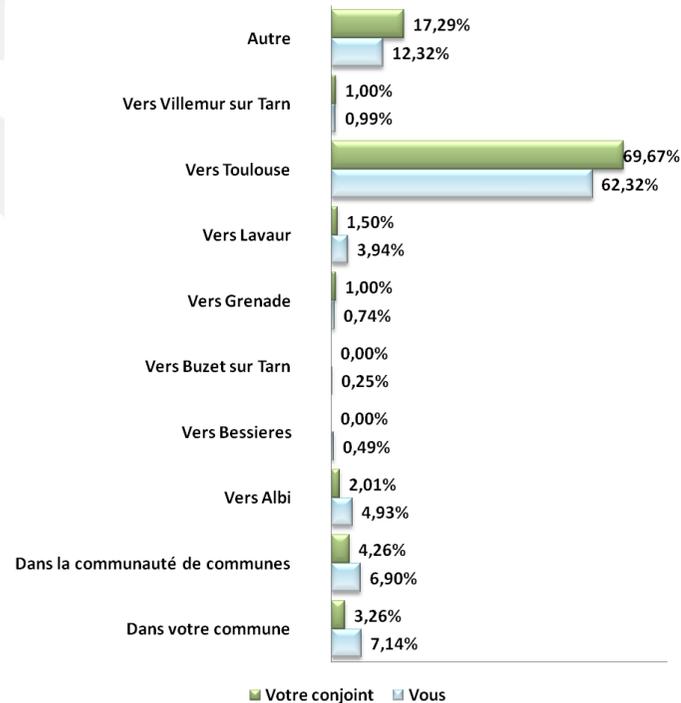
Habite le territoire depuis :



38% de familles habitent sur le territoire depuis moins de 5 ans et 55 % des familles déclarent de pas avoir de famille dans le département. On observe une arrivée importante de personnes sur le territoire qui pour plus de la moitié n'ont pas d'attaches familiales locales.

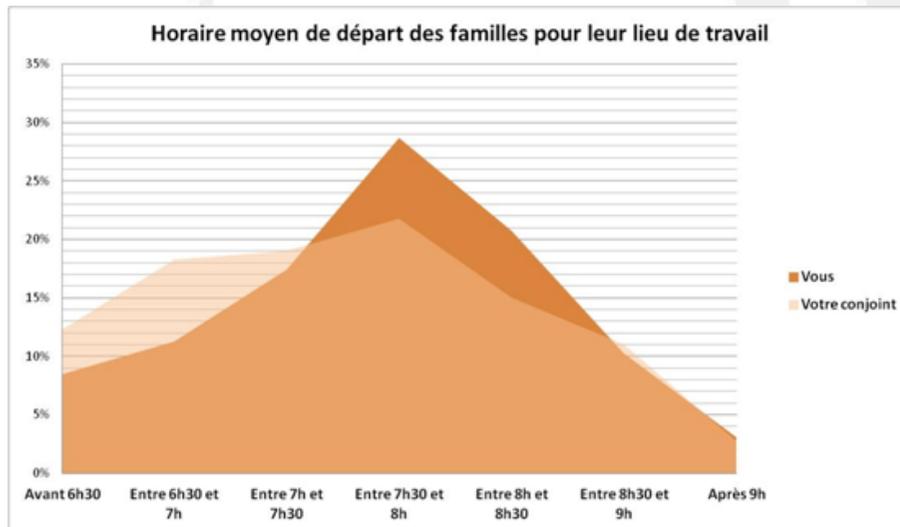
LES MOUVEMENTS PENDULAIRES

La proportion importante de personnes travaillant à l'extérieur de leur commune recensée par l'INSEE est accentuée par l'enquête réalisée auprès des parents.

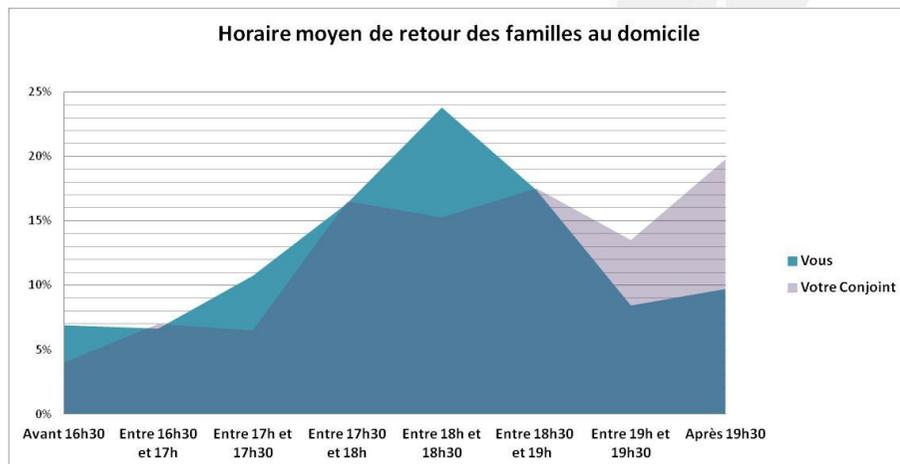


94% des parents interrogés déclarent travailler à l'extérieur de leur commune, et 89% à l'extérieur de la C3G.

Le repérage des horaires moyens de départ pour le lieu de travail et de retour au domicile permet d'identifier de fortes amplitudes de travail augmentées par les temps de déplacement domicile travail.



32% des personnes interrogées et 49% des conjoints déclarent partir pour leur lieu de travail avant 7h30.



15% des personnes interrogées et 28% des conjoints déclarent revenir à leur domicile après 19H.

L'analyse détaillée de ces horaires met en lumière une importante forme d'organisation familiale.

- Pour 23 familles (5% ; 45 enfants), les deux parents partent au travail avant 7 heures du matin.

Quatre sont insatisfaites des horaires d'ouverture; trois d'entre elles déclarent ne pas bénéficier d'un autre mode de garde.

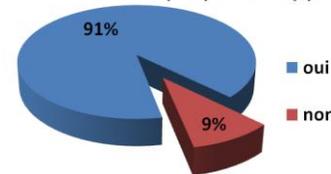
- Pour 24 familles (5%; 44 enfants) les deux parents sont de retour au domicile après 19h.

Quatre d'entre elles sont insatisfaites des horaires d'ouverture et déclarent ne pas bénéficier d'un autre mode de garde.

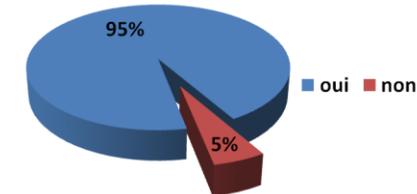
- 4 familles (0.8%) cumulent les deux critères

Trois d'entre elles sont insatisfaites des horaires d'ouverture et déclarent ne pas bénéficier d'un autre mode de garde.

Êtes-vous satisfait des horaires d'accueil de votre (vos) enfant(s)?

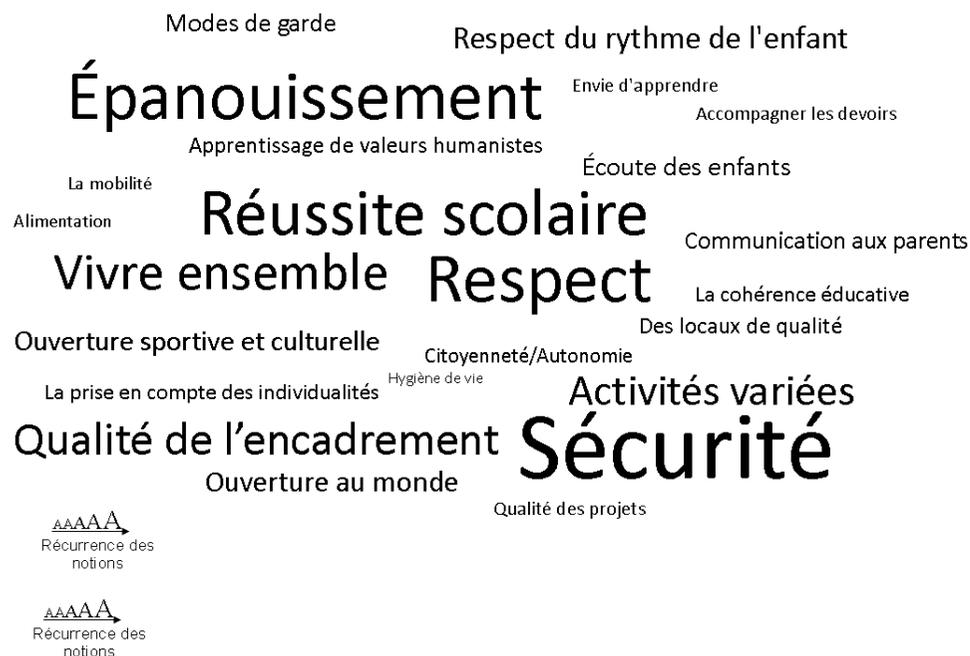


Êtes-vous satisfait des périodes d'ouvertures annuelles ?



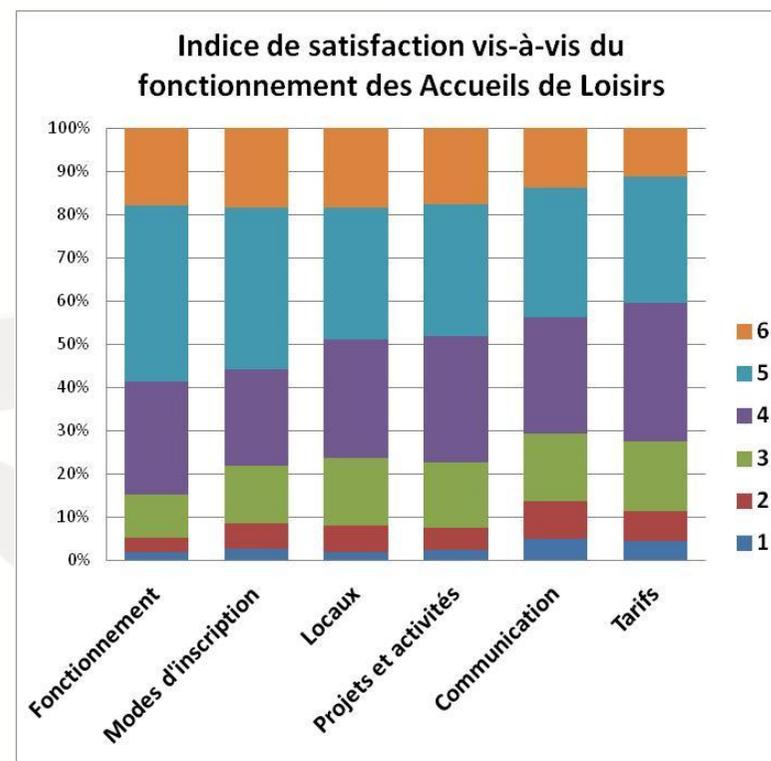
La difficulté des familles vis-à-vis de l'articulation entre vie professionnelle et horaires d'accueil est modérée par l'organisation de la vie familiale mentionnée plus haut : 9 % des personnes interrogées se déclarent insatisfaites des horaires d'accueil. Cette insatisfaction est renforcée par l'absence de lien familial à proximité. 72% des personnes insatisfaites déclarent ne pas avoir de famille dans le département.

L'enquête posait de manière ouverte, la question suivante : « en tant que parents, quelles sont vos préoccupations principales à l'égard de l'éducation de vos enfants ? ». 53% des parents ont répondu à cette question. Le diagramme ci-dessous permet de retranscrire la diversité et la fréquence des réponses.

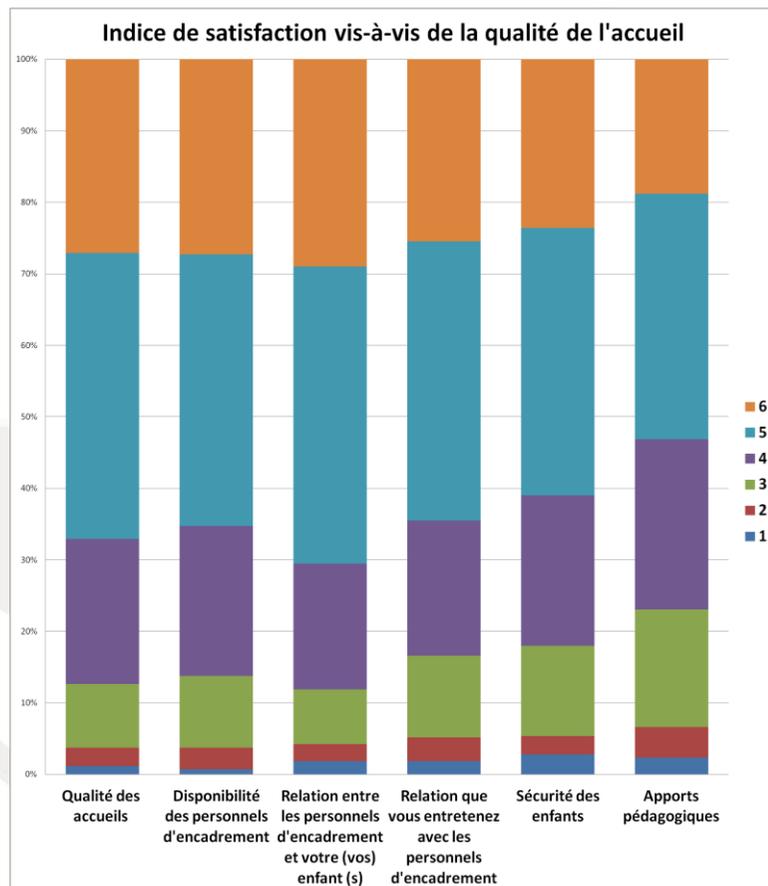


La préoccupation qui est la plus souvent citée est la sécurité des enfants qui revient chez 30% des parents ayant répondu. Suivent ensuite les notions d'épanouissement, de respect des autres et la réussite scolaire, respectivement 23%, 23% et 22%. L'apprentissage du vivre ensemble et la qualité de l'encadrement sont des préoccupations récurrentes dans les commentaires formulés. Les parents sont également très demandeurs d'activités variées.

L'appréciation que les parents portent sur le fonctionnement des accueils de loisirs est globalement bonne. Les commentaires les plus nombreux concernent la communication. Ils expriment le souhait d'avoir davantage d'informations sur les projets auxquels participent leurs enfants. Les locaux font également l'objet de nombreuses appréciations négatives, notamment sur les communes de Lapeyrouse-Fossat, Montastruc-la-Conseillère, Montjoire, Garidech et Verfeil.



Indice de satisfaction vis-à-vis du fonctionnement des Accueils de Loisirs					
Fonctionnement	Modes d'inscription	Locaux	Projets et activités	Communication	Tarifs
4,5	4,4	4,3	4,3	4,1	4,1
Indice global : 4,3					



Indice de satisfaction vis-à-vis de la qualité de l'accueil					
Qualité des accueils	Disponibilité des personnels d'encadrement	Relation entre les personnels d'encadrement et les enfants	Relation entre les parents et les personnels d'encadrement	Sécurité des enfants	Apports pédagogiques
4,8	4,7	4,8	4,7	4,6	4,4
Indice global : 4,7					

La qualité des accueils et la relation aux professionnels est jugée satisfaisante par une grande majorité des parents. Ils attribuent un indice global de satisfaction de 4,7/6.

15% des parents attribuent une note inférieure à 4 aux critères qualité des accueils, disponibilité des personnels d'encadrement et relations aux enfants et aux parents, cette proportion monte à 18% pour le critère sécurité et à 23% pour le critère apports pédagogiques.

Une réunion collective avec les parents d'élèves délégués de l'ensemble des écoles de la C3G, a permis l'expression des orientations éducatives qu'ils jugent prioritaires. Le retour des échanges durant cette rencontre est présenté ci-dessous. Afin de permettre à chacun de s'exprimer et de prendre en compte des propos qui n'ont pas pu être débattus, il a été proposé aux participants de laisser une trace écrite sur des supports papier mis à leur disposition. A noter que quelques groupements de parents ont fait passer des écrits qui ont été pris en compte dans la restitution proposée sous forme de graphique en fin de page.

Sur l'aspect éducatif : les parents d'élèves expriment le besoin de considérer le parcours de l'enfant dans sa globalité, en apportant un soin particulier aux transitions de la petite enfance vers l'école maternelle, de la maternelle vers l'école élémentaire, puis vers le collège. Ils recensent de grosses disparités dans les projets passerelles en fonction des communes. Ils considèrent l'importance de l'harmonisation des règles entre les différents professionnels de l'éducation, ainsi que l'importance d'une communication soignée avec les parents sur des choix éducatifs et de fonctionnement.

Le besoin d'un travail sur le savoir être est très présent dans les échanges : Les parents évoquent la nécessité de travailler sur la citoyenneté, l'autonomie, la responsabilisation, la prise de parole et le développement de l'esprit critique afin de contrebalancer les effets induits par une société très axée sur la consommation. La gestion de la violence et l'apprentissage des règles du vivre ensemble sont également des notions récurrentes.

Sur le plan du territoire : les parents d'élèves sont soucieux de l'égalité des propositions éducatives. Ils évoquent les disparités en termes de fonctionnement, de projets, d'accès aux structures petite-enfance et jeunesse et repèrent des inégalités dans la répartition des structures culturelles et sportives sur le territoire.

Ils placent la mobilité comme un enjeu majeur afin d'optimiser les équipements intercommunaux notamment pour la jeunesse, mais aussi pour l'organisation de la vie des familles. L'allongement de la journée de travail intégrant des temps de déplacement relativement longs, les amènent à relayer une demande forte d'étude surveillée.

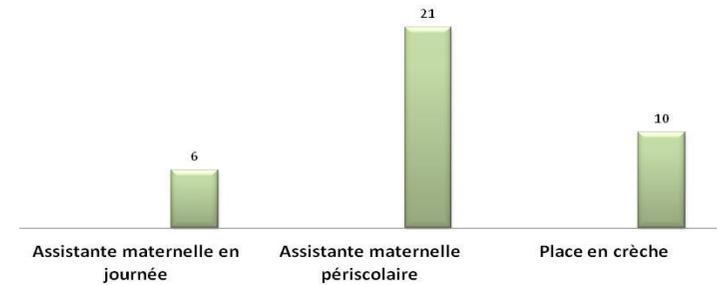
Sur le plan des besoins de mode de garde : les parents font remonter une faible capacité d'accueil collectif pour la petite enfance ainsi que l'inégalité d'accès en fonction des communes. Ils évoquent la difficulté à trouver des modes de gardes sur des temps atypiques ainsi que la faible offre de propositions éducatives pour la jeunesse.

Sur des questions éducatives élargies : les parents délégués trouvent du sens à organiser des actions d'informations en direction des parents pour les sensibiliser à des thématiques larges autour de l'éducation. La thématique la plus régulière est la sensibilisation à une utilisation abusive des écrans. Sont également cités l'alimentation et la difficulté des parents face à la

réalisation des devoirs. « (...) ça se passerait sûrement mieux avec un tiers qu'avec les parents (...) »

Sur le respect des rythmes des enfants : prendre en compte le rythme des enfants dans les propositions d'activité afin de réduire leur fatigue et d'optimiser une journée passée à l'école. Les parents abordent des conditions d'accueil des enfants (notamment le matin) souvent dans le bruit et l'agitation qui n'est pas propice à un démarrage de la journée. Pour eux cette difficulté est liée à des locaux qui parfois ne sont pas adaptés. Ils sont demandeurs d'une offre d'activités plus riches et diversifiées notamment dans le cadre des TAP.

Demande de mode de garde petite enfance



24 familles différentes expriment le besoin de mode de garde, soit 5.2% des familles interrogées.

La demande la plus importante est celle d'assistante maternelle disposant d'une capacité d'accueil périscolaire. Ces familles sont en demande d'un accueil individuel afin de prendre le relais des modes de garde collectif au delà des horaires d'ouverture des structures.

On observe également la supériorité de la demande de modes de garde collectif par rapport à l'individuel. Cette demande est en contradiction avec l'offre proposée :

- en accueil collectif de 9 places pour 100 enfants (21 pour 100 enfants en Haute Garonne).
- en accueil individuel de 69 places pour 100 enfants (25 pour 100 enfants en Haute-Garonne).

Les taux de couvertures permettent de conclure à une absence de tension sur les modes de garde petite enfance. Mais mettent en avant un décalage entre le souhait des parents (mode de garde collectif) et l'offre majoritaire proposée (mode de garde individuel).

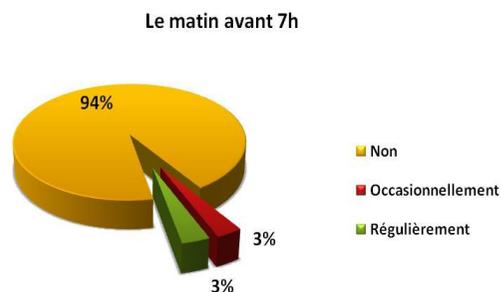


Restitution de la trace écrite

Dans les commentaires qu'ils ont laissés les parents d'élèves font remonter un besoin de comprendre la répartition des compétences entre des différents acteurs. Ils mentionnent régulièrement leur souhait d'un recours à des intervenants extérieurs pour une prise en charge plus individuelle des enfants.

Demande de mode de garde enfance

La politique éducative développée par la Communauté de Communes permet une couverture de l'ensemble du territoire. Et propose des Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires à tous les enfants. Les écoles publiques de la C3G sont toutes dotées d'un ALAE et bénéficient d'un ALSH de rattachement. Les structures sont ouvertes sur tous les temps de l'année.



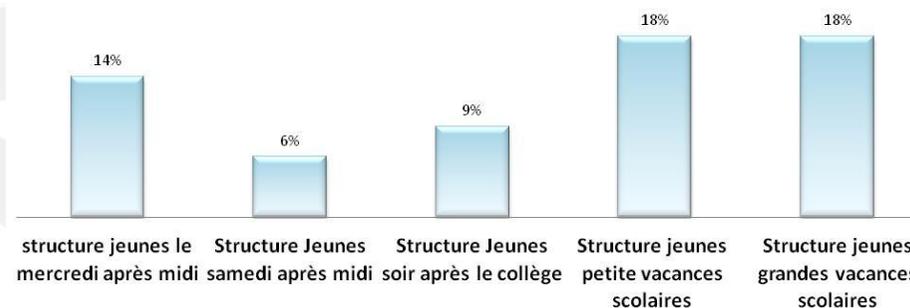
Pour les enfants scolarisés, les besoins en mode de garde sont couverts. La demande des parents s'exprime davantage en besoin de mode de garde sur des horaires atypiques pour la plupart de manière occasionnelle sur des temps plutôt en soirée.

Demande d'accueil pour la jeunesse.

Les questionnaires aux familles ont été diffusés principalement via les écoles élémentaires du territoire et le site internet de la C3G. L'accès à ce dernier est facilité pour les parents ayant des enfants en âge d'être accueillis dans les structures enfance (Inscription et paiement en ligne, diffusion des plaquettes ALSH en ligne...). De fait le questionnaire touche davantage d'enfants de moins de 10 ans.

Cependant, 36% des familles répondantes ont au moins un enfant ayant 10 ans révolus ou plus. De fait l'enquête passe à côté de demandes qui ne sont pas forcément exprimées. Malgré cette sous représentation, 63 familles différentes expriment un besoin de structure d'accueil pour la jeunesse (13.6% des familles interrogées). 22% des familles ayant au moins un enfant de 10 ans révolus ou plus sont en demande d'un accueil jeune. Les demandes de parents se répartissent de la manière suivante.

Demande des parents concernant les besoins d'accueil jeunes



Au delà des demandes qui ont pu être recensées par le questionnaire, les parents d'élèves délégués ainsi que les directeurs d'ALSH sont interpellés régulièrement par des familles sur l'accueil pour les plus de 11 ans. Le public des ALSH du territoire n'accueillant que les 3-11 ans.

Même si potentiellement ces demandes peuvent être importantes, elles s'expriment davantage en termes de besoins éducatifs pour les jeunes comme vecteur de socialisation, d'intégration et de prévention des conduites à risques.

1° Une volonté forte d'œuvrer pour l'éducation.

Le développement exponentiel de structures éducatives et les moyens financiers importants affectés à ce développement, illustrent une volonté politique affirmée d'œuvrer en faveur des enfants et des jeunes afin de répondre au mieux aux besoins des familles. Cette politique volontariste qui place l'accueil des enfants au cœur du projet politique amène une bonne relation entre les différents partenaires et les collectivités.

2° Une culture du projet et des relations partenariales avec les institutions déjà solides.

Le contrat enfance jeunesse qui lie la caf et la collectivité a été un levier important dans le développement des structures. Le partenariat technique et financier est opérationnel. Il est un atout pour le développement d'actions nouvelles qui seraient en phase avec les attendus de l'institution et qui s'inscriraient dans une cohérence territoriale. De plus certaines structures sont déjà repérées comme des acteurs et interpellent régulièrement différents dispositifs : Temps Libre Prévention Jeunesse, Opération Ville Vie Vacances...

3° Une offre d'accueil petite enfance importante, mais déséquilibrée.

On constate une absence de tension sur les modes de gardes petite enfance ainsi qu'un déséquilibre entre les propositions d'accueil individuel et collectif. Au delà de l'aspect financier, les familles sont davantage demandeuses d'un accueil qui prépare la collectivité et qui rassure les parents par la multiplicité des intervenants. Le RAM est vécu comme une solution « en dernier recours » si les parents n'ont pas de place en crèche ou d'autres possibilités de garde. Les demandes de modes de gardes sont diffuses, et formulées par les familles directement aux crèches, aux assistantes maternelle ou au RAM. Elles échappent pour partie au RAM et le prive de pouvoir travailler avec les parents sur l'adéquation de leur demande à priori avec le « réalisme » de ce choix.

4° Une bonne couverture pour l'enfance, des inégalités partenariales / territoriales.

L'offre éducative pour l'enfance est riche et développée. Elle a été pensée dans un souci d'égalité d'accès de l'ensemble de la population.

Avec un nombre important d'enfants scolarisés, l'école occupe une place centrale dans les communes. Elle génère de nombreuses initiatives (Marchés de Noël, repas de fin d'année, conférences, expositions, carnivals, portes ouvertes...). Toutes les écoles sont dotées d'un

ALAE et bénéficient d'un ALSH de rattachement, permettant l'accueil de tous les enfants du territoire. Cependant on note des disparités :

L'hétérogénéité de la taille des communes induit des différences entre les écoles, de taille, d'effectifs très disparates et des formes d'organisations scolaires variées (Groupe scolaire, écoles, RPI). Des inégalités sont également liées à la différence de densité des ressources (Équipements, associations), des partenariats locaux ainsi qu'à leur plus ou moins grande proximité. Par exemple, les projets de liaisons CM2 sixième sont rendus difficiles par les collèges de rattachements différents pour des élèves scolarisés dans une même école mais habitant des communes différentes. La proximité géographique du collège et de l'école facilite ce lien.

Les structures éducatives développées au fil des adhésions successives des communes à la C3G, n'ont pas la même qualité et la même structuration de partenariat. Cependant la concertation avec l'ensemble des partenaires atteste d'un niveau de relation satisfaisant entre les différents acteurs, même si localement et à la marge, des difficultés relationnelles subsistent. Cette qualité relationnelle est en grande partie due à la volonté de chacun d'être en lien pour l'enfant. Elle reste fragile et peut être mise à mal par des aspects plus matériels (partage des locaux, manque de communication...)

La coordination des accueils de loisirs est un point d'appui important qui permet de favoriser l'égalité des contenus éducatifs, les modes de prise en charge des enfants, la formation des animateurs... le PEDT devrait aider à harmoniser les modes de travail partenarial.

5° Une offre associative dense, un déficit de propositions culturelles.

Le dynamisme de la vie associative génère de nombreuses animations locales qui animent fréquemment les communes du territoire. Prenant la forme de spectacle de festival d'exposition, ces manifestations permettent un accès à la culture et au spectacle vivant. En revanche les propositions culturelles sont peu nombreuses et inégalement réparties sur le territoire. L'accès à une culture plus diversifiée, expositions, musées, théâtre, concerts... nécessite un déplacement vers l'agglomération toulousaine qui peut être un frein pour les structures éducatives. Cette ouverture culturelle se fait essentiellement par les familles et peut générer une certaine inégalité.

6° Une réelle richesse environnementale et patrimoniale

Le territoire regorge de ressources naturelles et environnementales. La diversité des paysages et des écosystèmes sont autant de qualités et de richesses culturelles support à de nombreuses actions pédagogiques. Le patrimoine architectural, riche et varié, offre également un terrain propice au développement d'initiatives pédagogiques et de loisirs.

7° Des temps importants de vie en collectivité, des attentes fortes des familles.

Les attentes des familles vis à vis de l'épanouissement et de la réussite des enfants sont fortes. Le niveau d'emploi ainsi que le temps de trajet domicile travail augmente l'amplitude de garde des enfants. Même si l'organisation des familles pour limiter le temps de vie en collectivité de l'enfant est visible, l'évolution de la société et des pratiques professionnelles induisent une présence accrue des enfants sur les structures. Les attentes des parents se reportent sur les structures d'accueils. Même si les professionnels portent un regard attentif à la qualité de l'accueil des parents dans leurs structures, les lieux ressources permettant un accompagnement des parents sur des questions éducatives ou un relais vers des structures existantes sont absents du territoire.

8° La mobilité : une problématique qui impacte fortement l'accès à la culture, l'exploration de la richesse du territoire et l'autonomisation des jeunes.

Le positionnement du territoire : soumis à l'attraction de Toulouse en termes d'emploi, d'accès aux loisirs, à la culture... Sa composition en communes d'un éloignement relatif (28 km entre Montjoire et Gauré), implique la nécessité d'avoir une réflexion globale, afin de limiter les problématiques qui en découlent (emploi, mutualisation des équipements, autonomisation des jeunes...). La qualité de l'environnement naturel ainsi que la richesse architecturale et patrimoniale du territoire sont autant d'atouts pour l'éducation des enfants et des jeunes. La mobilité est un frein à la découverte de cette richesse et de l'accès à la culture.

9° Un manque d'offre éducative pour la jeunesse

La présence accrue de jeunes sur le territoire ainsi que la tendance d'augmentation de cette tranche d'âge, nécessite un développement de l'offre éducative et de prévention. La compétence de la Communauté de Communes sur la coordination de politiques communales en faveur des jeunes est un point d'appui intéressant pour harmoniser les pratiques et poursuivre la réflexion sur une éventuelle prise de compétence.

10° Une nécessité de penser les passages entre les âges.

Le territoire jouit d'une richesse et d'une diversité des actions éducatives. La volonté des acteurs de travailler les passages entre les âges est présente, en témoigne les projets passerelles existant entre école et EAJE, école et collège. On l'a vu la proximité géographique des structures est aidante dans la mise en œuvre de ces projets et des inégalités subsistent. Les relations entre structures sont bonnes et souvent, les projets pédagogiques portent en germe cette volonté ou cette nécessité de travailler à la continuité de la chaîne des âges. La multiplicité des acteurs ainsi que le temps nécessaire au développement de tels projets sont un frein à leur développement et à leur harmonisation.

La perspective de la continuité éducative n'est envisageable sans une continuité dans la possibilité d'accueillir les enfants et les jeunes dans des structures éducatives de qualité. Il convient donc de penser l'accueil des publics de la petite enfance à la jeunesse.

Pour la petite enfance :

En premier lieu, il est pertinent, de mettre en place une porte d'entrée unique permettant de construire avec les parents un réel projet d'accueil en adéquation avec leurs souhaits et les contraintes familiales. Cette démarche doit s'accompagner de la possibilité d'offrir un vrai choix pour les familles. Elle doit donc passer par la possibilité pour toutes les familles du territoire d'inscrire leurs enfants dans les EAJE du territoire et s'accompagne d'une revalorisation de l'accueil individuel. L'inscription en EAJE rassure les parents des enfants qui seront accueillis par plusieurs personnes. Or l'accueil individuel revêt une dimension collective (au travers des animations proposée par le RAM, les Maisons d'Assistants Maternels, des associations d'Assistants Maternelles...) qu'il convient de valoriser et d'encourager. La professionnalisation des Assistants maternelles est également à amplifier et à mettre en valeur. Le développement de l'accueil en crèche familiale pourrait également permettre de répondre à la demande d'accueil collectif, tout en tirant profit de la présence de nombreuses assistantes maternelles sur le territoire. Le **guichet** unique pour le choix du projet d'accueil du jeune enfant pourra faciliter une analyse prospective des besoins afin d'alimenter la réflexion sur des prises de compétences éventuelles.

Pour l'enfance :

La généralisation des ALAE à l'ensemble des écoles est récent. Le développement terminé, il est important de prendre du recul et de renforcer la relation et la confiance entre partenaires école, accueils de loisirs, parents d'élèves et collectivités.

Cette relation déjà globalement saine est un levier pour mener à bien ce travail. La formalisation de temps d'échanges réguliers serait nécessaire pour consolider le lien. De plus, généralisée à toutes les écoles cette démarche permettrait de pouvoir repérer les problématiques récurrentes et de pouvoir les traiter à l'échelon le plus adapté.

La question des locaux est à prendre en considération tant dans la qualité de l'accueil que comme une condition facilitant un partenariat apaisé entre les différents partenaires.

Prendre en compte la diversité sociale et culturelle, en hausse sur le territoire, favoriserait le traitement des difficultés individuelles d'enfants.

Tout en respectant les spécificités des écoles, il conviendra de prendre appui sur des structurations existantes afin d'apporter une même offre de service à tous les enfants quelque soit leur lieu de scolarisation. Ce travail, déjà engagé au niveau de l'offre de loisirs devra se poursuivre dans le cadre du PEDT par l'harmonisation des modes de partenariat.

La communication est un enjeu majeur, qu'elle soit à destination des publics, de leurs familles ou entre partenaires.

- La demande des familles de connaître le contenu de la journée de leur(s) enfant(s) est légitime. Les intentions éducatives peuvent être relayées par les familles. Communiquer sur ces aspects peut redonner une place de partenaire aux familles.
- La relation entre partenaires doit faire l'objet d'une attention particulière. Le sens donné à chaque mot a son importance et il est essentiel de pouvoir prendre le temps de le définir ensemble afin d'éviter des visions divergentes qui peuvent affaiblir la relation.
- Pour les enfants et les jeunes, un nombre important de témoignages met la communication au centre de la notion de respect. Les contenus de projets allant dans le sens d'un renforcement des aptitudes à communiquer pourrait être un réel point d'appui au renforcement du vivre ensemble. Toutes les initiatives allant dans ce sens devraient être valorisées.

Pour la jeunesse :

Exception faite des communes ayant mis en place des structures d'accueil pour les jeunes, les actions éducatives, hors l'école, s'arrêtent à 11 ans. Il y'a une rupture dans le parcours du jeune, tant dans la prise en charge éducative, que dans les possibilités d'un accompagnement vers le monde des adultes. Cette rupture participe d'une insuffisance de la prise en compte des problématiques de la jeunesse, et induit une faible présence des jeunes sur le territoire. La construction d'un parcours éducatif et de loisirs permettrait une meilleure appropriation des ressources du territoire par les jeunes.

Pour les familles :

Les parents du territoire, sont exigeants, soucieux du devenir de leurs enfants, et très attachés à leur éducation. Beaucoup d'entre eux sont impliqués bien au delà de leur rôle de parents, d'autre expriment leurs difficultés. L'évolution de la société génère des contraintes supplémentaires à une mission déjà particulièrement délicate « éduquer son enfant ». Le développement de ressources permettant d'accompagner des parents dans l'exercice de leur fonction parentale est un enjeu fort. De plus, la communication sur des lieux ressources, les relais potentiels sur les questions éducatives et autres questions de l'ordre de la parentalité

assureront une meilleure prise en compte de la mixité et de la diversité sociale sur le territoire. Bien que la demande soit relative, les modes de garde sur des horaires atypiques sont à considérer afin de prendre en compte la réalité de la vie des familles.

Pour une éducation partagée :

Le PEDT est une démarche de formalisation du partenariat, il doit pour fonctionner, susciter l'adhésion de la communauté éducative. Il est essentiel, dans le mode de fonctionnement choisi, que les acteurs ne perdent pas le sens qu'ils donnent à leurs actions. Les partenariats développés ne doivent pas être imposés mais co-construits dans le respect des projets de chacun et au service des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Un des enjeux majeurs est de penser les projets passerelles dans cette perspective. Le passage des publics d'une structure à l'autre est important sur plusieurs aspects :

- Ils permettent aux enfants et aux jeunes de se forger des repères, de connaître les lieux, les adultes et les fonctionnements.
- Ils permettent aux familles d'anticiper leur organisation et de préparer au mieux le futur accueil de l'enfant.
- Ils permettent aux adultes encadrants d'apprendre à se connaître et de pouvoir échanger sur des pratiques. Cette démarche de connaissance et de reconnaissance va dans le sens d'une harmonisation dans les modes de prise en charge des enfants et permet de prendre conscience des compétences de chacun.

Pour le territoire :

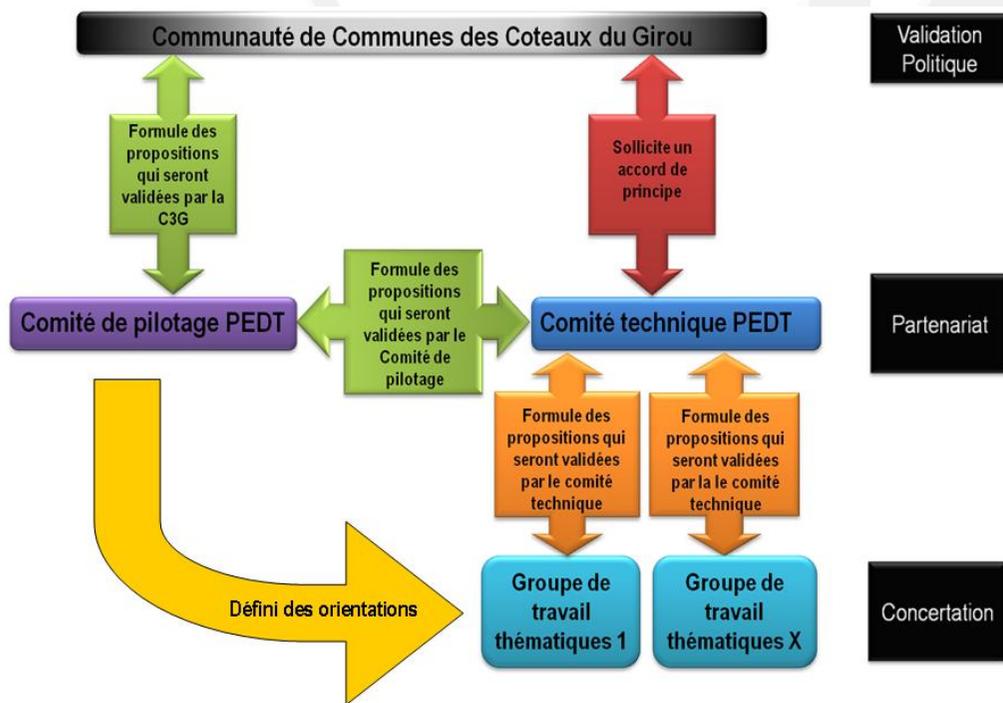
La mobilité est un maillon essentiel de la continuité éducative car elle permet d'assurer une couverture de tout le territoire. L'hétérogénéité dans la taille des communes implique un développement adossé à un schéma de mutualisation :

- limiter des déplacements en mutualisant des actions : l'accès à la culture (expositions, spectacle vivant...) pourrait être mutualisée en proposant des événementiels sur un ou plusieurs sites et en favorisant son accès à toutes les structures du territoire, limitant ainsi les déplacements vers Toulouse.
- dans une période essentielle d'acquisition de l'autonomie, l'accès des jeunes à des actions éducatives doit impérativement prendre en compte la notion de mobilité. En effet les lieux de socialisation privilégiée de la jeunesse sont essentiellement les collèges et les associations. Faciliter la mobilité de ces publics nécessite de prendre en compte les relations qui se nouent dans ces espaces afin de pouvoir proposer des modes de déplacements vers les différents espaces éducatifs.



Proposition de fonctionnement

La proposition de fonctionnement ci dessous s'inscrit dans une dynamique ascendante. Elle permet la concertation des membres de la communauté éducative et la prise en compte de la parole des usagers. Elle permet une validation par l'ensemble des partenaires afin de garantir le respect des projets de chacun et des cahiers des charges institutionnels. Le comité technique s'assure de la faisabilité des propositions formulées tant sur le plan politique que sur le plan technique.



Le comité de pilotage définit des orientations éducatives. En ce sens, il oriente la réflexion des groupes de travail sans empêcher l'expression de propositions spontanées issues de la concertation. Le niveau du pilotage s'inscrit dans un niveau prospectif et d'analyse, les groupes de travail s'inscrivent dans une démarche réactive, spontanée et innovante. Le comité technique est l'organe organisationnel. Il est garant du principe de réalité et de la légitimité démocratique.

Le comité de pilotage

- Suit et évalue la Politique Éducative Territoriale.
- Définit des orientations éducatives.
- Étudie les propositions faites par le Comité Technique ou les groupes de travail.
- Formule des propositions qui seront validées par le Conseil Communautaire.
- Coordonne les différents dispositifs mis en œuvre (Contrat enfance jeunesse...)
- Apporte la caution institutionnelle aux projets proposés.

Une rencontre annuelle

Le comité technique

- S'assure de la faisabilité des propositions d'actions.
- Sollicite un accord de principe auprès de la C3G.
- Formule les propositions qui seront présentées au Comité de Pilotage et validées par le conseil communautaire.
- Identifie et met en œuvre le partenariat éducatif.
- Coordonne et organise l'animation locale.

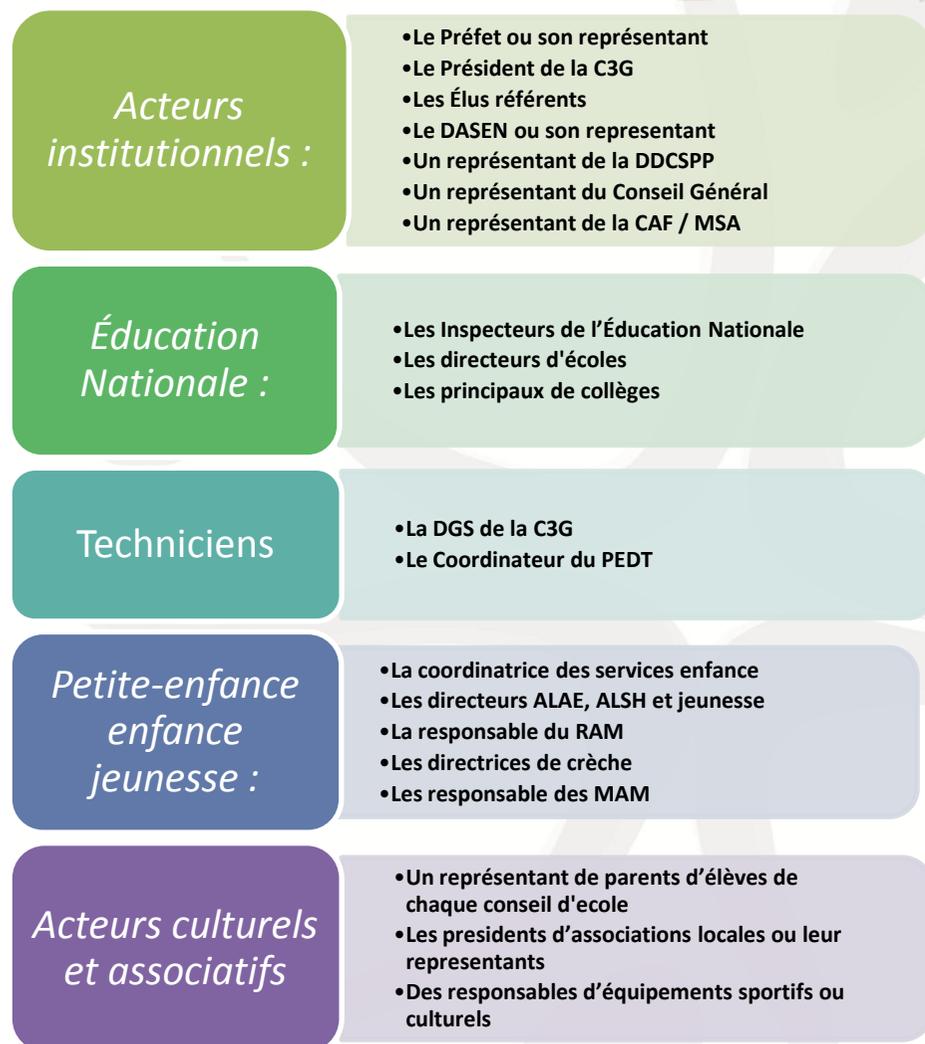
Une rencontre trimestrielle

Les groupes de travail thématiques

- Organisent une réelle concertation entre tous les acteurs
- Recherchent la transversalité dans les projets.
- Émettent des propositions d'actions, des pistes de travail.
- Prennent en compte la parole des usagers.

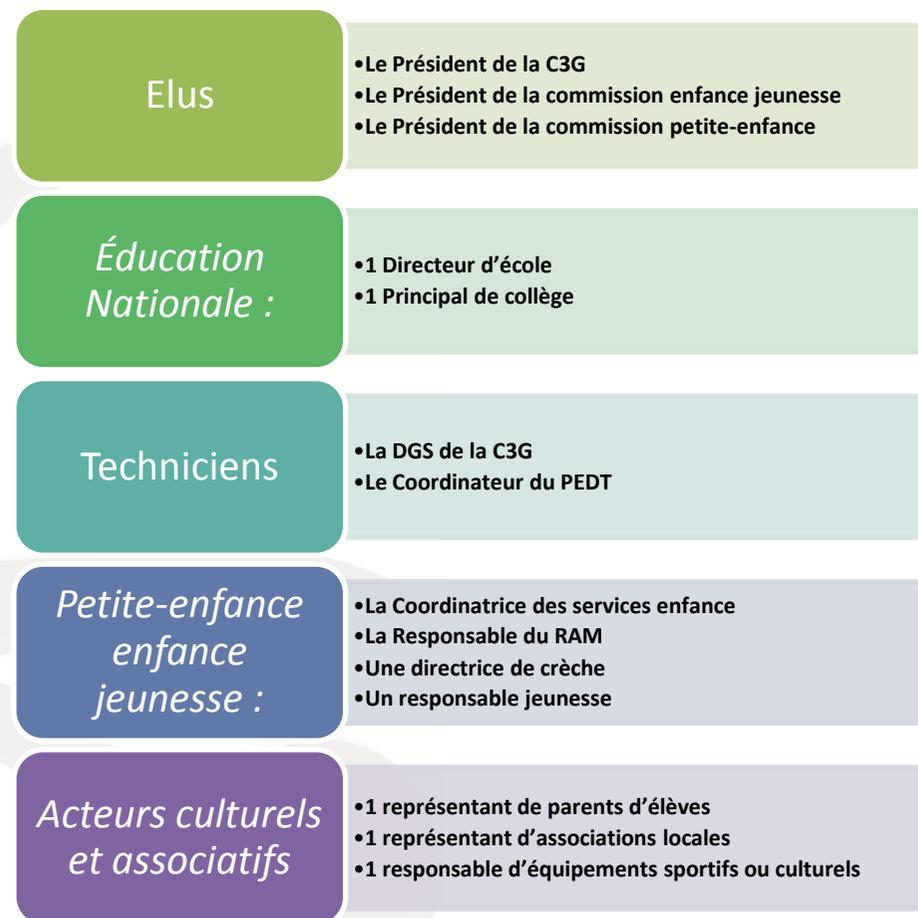
Rencontre en fonction des besoins, des actions engagées et de la mise en œuvre des projets.

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE



Le comité de pilotage est placé sous l'autorité du président de la C3G, il est préparé et animé par le président de la C3G et le coordinateur du Projet Éducatif De Territoire. Le président de la Communauté de Communes peut décider en fonction des besoins, d'y adjoindre des membres supplémentaires soit définitivement soit ponctuellement.

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE



Le comité technique est placé sous l'autorité du président de la C3G, il est préparé et animé par le président de la C3G et le coordinateur du Projet Éducatif De Territoire. La participation au comité technique des principaux de collège, directeurs d'écoles et de crèche ainsi que des représentants des parents d'élèves, des associations locales et des équipements sportifs et culturels se fait sur la base du volontariat. Le représentant volontaire participera pour une année complète (entre deux comités de pilotage). La représentation des acteurs de la communauté éducative pourra tourner chaque année.

Elus locaux

- En charge de l'éducation
- En charge des affaires scolaires
- En charge de la vie associative
- En charge de l'action sociale

Éducation Nationale

- Directeurs d'écoles
- Principaux de collège

Techniciens

- Le Coordinateur du PEDT

Petite-enfance
enfance
jeunesse

- Coordinatrice enfance
- Directeurs d'ALAE et d'ALSH
- Responsable du RAM
- Directrices de crèche
- Directeur jeunesse

Acteurs culturels
et associatifs

- Représentants de parents d'élèves
- Représentants d'associations locales
- Responsables d'équipements sportifs ou culturels
- Des représentants des usagers

Les thématiques des groupes de travail devront être validées par le premier comité de pilotage. Elles devront s'inscrire dans les préconisations du diagnostic et répondre à une volonté partagée des différents acteurs.

La participation aux différents groupes se fait sur la base du volontariat et n'est pas limitative. Les participants qui le souhaitent pourront s'inscrire sur un ou plusieurs groupes de travail. Cette démarche volontaire permettra de susciter l'adhésion des participants et de réunir les acteurs qui trouvent un intérêt à ce travail collaboratif.

Afin de garder la cohérence du territoire, mais de ne pas empêcher des réflexions autour de spécificités liées à quelques structures ou communes, nous proposons trois modes d'organisation différents :

- Thématique
- Sectorisé
- Local

Thématique :

Pour avoir une réflexion territoriale globale, les thématiques revêtant une dimension d'ensemble (à titre d'exemple : la mobilité, la démarche citoyenne, la petite enfance...), seront traitées à l'échelle de la C3G. Les groupes de travail réuniront des partenaires de toutes les communes du territoire autour d'une ou plusieurs thématiques.

Sectorisé :

Les thématiques nécessitant une prise en compte des spécificités d'une ou plusieurs structures pourront faire l'objet d'un traitement par secteur géographique. Le découpage par secteur ALSH de rattachement répond déjà à une certaine logique de déplacement des populations, articulation des temps périscolaires et extrascolaires. Il pourra être un support intéressant à la sectorisation des groupes de travail. De la même manière les groupes de travail sectorisés pourront réunir les communes d'un même RPI quand ces dernières sont les seules concernées par le sujet.

Local :

Des groupes de travail locaux déjà présents dans la plupart des communes réunissent élus, parents d'élèves, écoles et accueils de loisirs. Généralisés à l'ensemble des communes ils permettront de maintenir le partenariat local déjà existant et de pouvoir faire remonter des difficultés particulières liées au fonctionnement plus local. L'analyse globale de ces difficultés alimentera l'évaluation des fonctionnements locaux. Ainsi des préoccupations récurrentes pourront être traitées à un autre échelon.

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE CETTE ORGANISATION

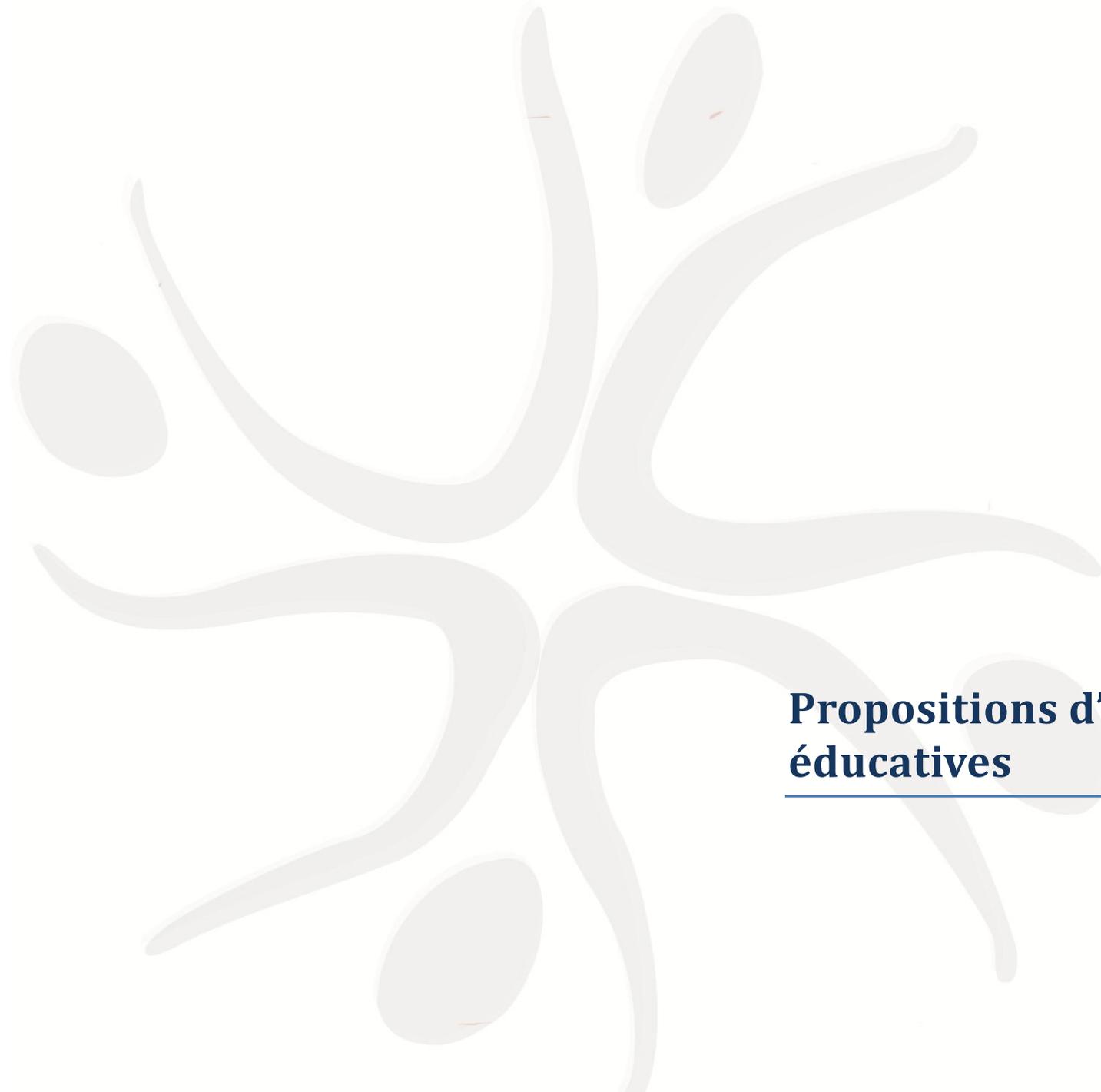
Ce type d'organisation a l'avantage de s'appuyer sur un existant. Les démarches diverses de concertation et de partenariats existent déjà au niveau du territoire, et plus localement. Leur structuration permettra leur généralisation et leur harmonisation. Ces collaborations en seront renforcées, et plus lisibles. La prise en compte de l'existant permettra d'éviter une multiplication des sollicitations qui pourraient nuire à l'investissement des acteurs dans la démarche.

De plus, cette proposition d'organisation permet une articulation de la démarche du PEDT avec le contrat enfance jeunesse et le développement des politiques éducatives de la C3G.

Il permet la lecture globale des besoins du territoire, des réponses transversales, tout en permettant le traitement de problématiques plus locales ou la prise en compte de particularités (RPI par exemple). Les volontés politiques et les orientations institutionnelles et l'expression citoyenne pourront être prises en compte.

La multiplicité et la diversité des acteurs nécessiteront un travail important d'animation du comité de pilotage notamment par le travail en sous groupes. L'impulsion d'une méthodologie pour les groupes de travail locaux devrait permettre une plus grande autonomie dans ces instances.

Le nombre important d'acteurs et les découpages multiples du territoire induisent une complexité dans les représentations institutionnelles (3 circonscriptions Education Nationale, deux circonscriptions CG31, ...) Il conviendra aux institutions concernées de choisir le mode de représentation qui leur convient.



Propositions d'orientations éducatives

*AXE 1 : RENFORCER LA CULTURE DU TRAVAIL PARTENARIAL
AUTOUR DE L'ENFANT*

Le travail du premier comité de pilotage sera de valider le diagnostic et les orientations éducatives en vue d'orienter la réflexion des groupes de travail. Les orientations éducatives sont donc des propositions. Elles devront être débattues afin de poursuivre le travail partenarial qui fait l'objet du PEDT. Ces préconisations devraient permettre :

- d'ouvrir la réflexion collective à des actions permettant de répondre à des enjeux identifiés par le diagnostic.
- de mettre en valeur des actions déjà présentes sur le territoire, afin de mieux évaluer et de les faire progresser dans le cadre du PEDT.
- d'intégrer les actions inscrites dans l'avant projet PEDT et développées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

La phase consultative du diagnostic de territoire fait ressortir une acceptation commune de la « continuité éducative », par les acteurs interrogés. Elle se décline en trois points :

- cohérence éducative entre les acteurs : cohérence dans la prise en charge des enfants et des jeunes, dans les fonctionnements des différentes structures et entre les différents temps de vie de l'enfant.
- prise en compte de l'enfant dans sa globalité : de la petite enfance à l'âge adulte, les enfants bénéficient de propositions éducatives dont il convient de travailler les passerelles afin d'atténuer les ruptures.
- continuité territoriale : l'offre éducative doit offrir à toutes les familles du territoire les mêmes garanties d'accès et de qualité.

Les orientations éducatives proposées s'attachent à prendre en compte ces aspects afin de pouvoir démarrer la dynamique du PEDT sur des points qui font sens commun.

Enfin, la mise en œuvre de ces orientations peut s'inscrire dans un terme plus ou moins long, en fonction de leur niveau de subordination à des décisions politiques fortes (développements importants, prise de compétence...), à des incidences budgétaires... Elles sont présentées dans un ordre qui prend en compte la facilité de leur opérationnalisation.

Axe 1	Objectif général	Objectif opérationnel
Renforcer la culture du travail partenarial autour de l'enfant	Consolider les relations entre professionnels de l'éducation	Renforcer la cohérence des activités périscolaires et des projets d'école
		Renforcer les relations avec les associations
		Générer une réflexion pluridisciplinaire sur les pratiques éducatives
	Impulser et développer les projets passerelle	Enfance / jeunesse
		Petite enfance / enfance
	Associer les parents au titre de partenaire	Renforcer la communication entre parents et professionnels
		Traiter des problématiques de prévention en commun
		Développer des lieux ressources pour les parents

Cette orientation décline le travail en direction des adultes participants à l'éducation des enfants. Elle participe du renforcement de la cohérence éducative et de la prise en compte de l'ensemble du parcours éducatif de l'enfant. Elle permet d'enclencher un travail partenarial en débouchant assez rapidement sur des réalisations concrètes. En partant de l'existant elle peut permettre une structuration du travail collaboratif.

AXE 2 : PROMOUVOIR LA CITOYENNETE

Axe 2	Objectif général	Objectif opérationnel
Participer à l'éducation d'une jeunesse citoyenne	Développer les projets permettant l'expression des enfants et des jeunes	Mutualiser et valoriser les initiatives de journaux d'enfants et de jeunes
		Favoriser l'expression des émotions et des sentiments
	Inciter à la participation des enfants et des jeunes	Encourager les projets de conseil d'enfants et de jeunes
		Promouvoir les initiatives de chantiers de jeunes
	Faciliter l'accès à la culture	Mutualiser les actions culturelles
		Valoriser les ressources locales
		Repérer et diversifier les pratiques culturelles des enfants et des jeunes
	Favoriser la mixité sociale	Sensibiliser au respect des différences
		Développer des projets de coopération
		Développer les échanges entre structures

Cet objectif de travail décline les orientations éducatives prioritaires auprès des publics enfants et des jeunes. Il prend en compte le besoin d'ouverture des enfants et des jeunes vers un environnement extérieur notamment au travers de la culture. Il permet également de favoriser le recueil de la parole des enfants et des jeunes.

AXE 3 : GARANTIR UN EGAL ACCES A DES ACCUEILS DE QUALITE

Axe 3	Objectif général	Objectif opérationnel
Garantir un égal accès à des accueils de qualité	Garantir l'égalité d'accès aux structures éducatives	Réviser la politique tarifaire dans un souci de meilleure prise en compte des inégalités de ressources
		Garantir l'accueil des enfants porteurs de handicap
		Développer les échanges entre structures
		Positionner le RAM comme une porte d'entrée unique pour la recherche d'un mode de garde
	Prendre en compte la mobilité	Développer les transports communautaires
		Harmoniser les procédures d'inscriptions
	Optimiser les conditions d'accueil des enfants et des jeunes	Intensifier la formation des intervenants
		Favoriser la stabilité des équipes
		Revaloriser l'accueil individuel
	Développer les actions éducatives pour les jeunes	Poursuivre la création et l'amélioration des locaux
Mener une réflexion sur l'offre d'accueil pour la jeunesse à l'échelle du territoire		
Développer des accueils atypiques	Diversifier l'offre d'accueil (Garde à domicile, Baby-sitting...)	
	Renforcer le lien vers l'offre d'accueil individuel	

Cette orientation prend en compte la notion d'égalité territoriale ainsi que l'exigence de qualité des activités proposées sur l'ensemble du territoire. Elle intègre le développement d'une offre d'accueil en adéquation avec les besoins des populations. Elle est subordonnée à une réflexion sur d'éventuelles prises de compétences.

La Communauté de Commune des Coteaux du Girou s'appuie sur le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale pour accompagner le développement des structures d'accueil des mineurs. Ce partenariat opérationnel depuis de nombreuses années a permis une progression constante de l'offre d'accueil avec trois préoccupations majeures :

- Adéquation avec les besoins des familles.
- Égalité d'accès aux services pour l'ensemble des habitants.
- Qualité des accueils proposés.

Le PEDT participe de la même logique et amène une dimension plus transversale en intégrant davantage la vie associative, l'école. Il permet d'organiser une concertation plus élargie, de formaliser des modes de partenariats entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Il n'en reste pas moins que les deux dispositifs poursuivent des objectifs communs et/ou complémentaires. Les propositions d'orientations éducatives, formulées dans le cadre du PEDT intègrent les objectifs du contrat enfance jeunesse de la manière suivante :

- Axe 1 : « Développer la culture du travail partenarial » : l'objectif général « Associer les parents au titre de partenaire » permettra une implication des familles dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.
- Axe 2 : « Promouvoir la citoyenneté » : l'objectif général « inciter à la participation des enfants et des jeunes » permettra comme y invite le CEJ à contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société.
- Axe 3 : « Garantir un égal accès à des accueils de qualité » permettra d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants tout en prenant en compte la qualité de l'encadrement, la pertinence des développements et une politique tarifaire accessible à tous.

La cohérence entre les deux dispositifs à déjà démarré par la mise en commun, des la phase diagnostic, d'outil d'enquête et d'analyse. Elle se poursuivra par la mutualisation des instances de pilotage et des groupes de travail. Ils associeront les signataires du contrat et l'ensemble des partenaires institutionnels et usagers. Certains outils d'évaluations pourront être mutualisés.

En 2012 la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Garonne recensait sur le territoire 63 familles bénéficiaires de l'Allocation Education de l'Enfant Handicapés (AEEH). Cette prestation, non soumise à condition de ressources, est attribuée aux familles résident en France (ou dans les Départements d'Outre Mer) ayant un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap, présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 % (au moins 50 % s'il fréquente un établissement d'enseignement adapté ou si son état exige le recours à des soins à domicile). Pour bénéficier de l'AEEH, ces enfants ne doivent pas être placés en internat avec une prise en charge intégrale des frais de séjour par l'assurance maladie, l'État ou l'aide sociale.

De nombreux projets pédagogiques et projets d'école intègrent la question de l'accueil d'enfant porteur de handicap et de la sensibilisation des autres enfants afin de garantir une bonne intégration. Un recensement de l'ensemble des initiatives allant dans ce sens pourrait permettre d'avoir une vision globale de l'existant.

Sur les temps périscolaire et extrascolaire, dans les accueils de loisirs, dont la vocation est de contribuer à l'éducation de tous les enfants, ce positionnement passe par des initiatives diverses en terme de rencontres socioculturelles mais également dans le suivi et l'accueil au quotidien de tous les enfants qui souhaitent participer aux activités de loisirs, s'ils ne mettent en danger ni leur intégrité physique ou morale, ni celle de la collectivité.

A cette fin, les outils les plus couramment utilisés sont les suivants :

Le Projet d'Accueil Individualisé

Conformément à la circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999 du ministère de l'Éducation Nationale visant à favoriser l'accueil et l'intégration des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé, le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant.

Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. Celui-ci associe l'enfant ou l'adolescent, sa famille, l'équipe éducative ou d'accueil, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personne ressource.

L'information et la formation

L'information et la formation sont des éléments qui permettent à l'ensemble des personnels à se familiariser avec les conduites adaptées, à se sentir sécurisés. En fonction des besoins, des formations sont menées auprès de l'équipe d'encadrement. Elles ont parfois lieu en collaboration avec des associations du territoire qui œuvre pour l'acceptation du handicap.

L'accompagnement

Les enfants en situation de handicap ne bénéficient pas toujours d'un accompagnement spécialisé, même si leur handicap entraîne des particularités (vie quotidienne, médicaments,

comportement...). L'équipe peut dans certains cas être renforcée (un animateur supplémentaire) afin de permettre la mise en place d'animateurs référents. Ce rôle de référent s'organise en équipe, pour éviter de créer un duo, animateur-enfant, qui générerait l'intégration.

Les démarches pédagogiques

Dans la préparation à l'accueil d'un enfant différent ou en situation d'handicap, il faut penser à la place qu'occupera cet enfant dans son groupe, il ne doit pas être laissé pour compte et rester en situation d'échec par rapport aux autres. De nombreux projets sont menés en faveur de l'acceptation de la différence. Ce travail prend la forme, localement et en fonction des besoins, d'organisation de projets divers : semaine de la différence, journées thématiques, jeux de situation, semaine handisport, partenariats innovants ...

Le travail de réflexion en équipe et le travail en réseau sont les deux modalités indispensables à une prise de position professionnelle permettant cet accueil.

A l'échelle du territoire, les écoles, les crèches, les assistants maternels, les communes, les accueils de loisir, les associations et les familles ouvrent chaque fois que cela est nécessaire afin de faciliter ces accueils. L'axe 3 des orientations éducatives : « garantir un égal accès à tous les enfants du territoire » permettra de mener une réflexion sur l'amélioration et l'harmonisation de modalités d'accueil des enfants en situation de handicap et plus largement sur l'acceptation de la différence.

L'évaluation des actions doit permettre de décrire leur réalisation de manière effective (date, lieu, durée, fréquence, effectif, encadrement...) afin de pouvoir porter un jugement objectif sur son impact. Ces éléments permettront de questionner collectivement :

L'efficacité :

- les objectifs du projet sont-ils atteints ?
- les orientations thématiques et territoriales du projet sont-elles atteintes ?

La pertinence. Les actions sont-elles pertinentes au regard :

- des intentions du projet/des enjeux éducatifs
- du public concerné
- du territoire
- des acteurs

Le processus d'évaluation devra être collectif et participatif. Poser les bases d'une évaluation, nécessite un travail partagé sur les attendus de chacun des partenaires, il faudra que les participants soient en mesure de dire : « Pour moi, de ma position, les objectifs seront atteints quand... ». Un des rôles du coordonnateur est de permettre la formulation et l'expression de ces attendus. Ce travail d'évaluation devra favoriser des échanges de points de vue sur l'appréciation des résultats entre l'ensemble des partenaires du PEDT, il est à co-construire dans le cadre des instances du Projet Éducatif de Territoire.

Pour pouvoir évaluer l'effectivité des projets, une grille action/évaluation devra être renseignée avant le démarrage des projets s'inscrivant dans le PEDT. Ce document devra mentionner les éléments suivants

- Indication de l'axe de travail auquel se rattache l'action
- Indication de la reconduite ou de la nouveauté de l'action
- Indication de l'acteur porteur du projet, du ou des partenaires
- Objectifs généraux et opérationnels poursuivis
- Public et effectif concerné
- Effets attendus
- Description de l'action
- Date de mise en œuvre/programmation
- Localisation
- Moyens et budgets nécessaires
- Critères d'évaluations partagés par les partenaires du projet.

L'évaluation devra être réalisée en continu par les différents acteurs impliqués et au fur et à mesure du déroulement des actions. Les grilles action/évaluation devront remonter au comité technique afin de pouvoir préparer un bilan annuel qui permettra d'évaluer l'impact des actions réalisées. La pertinence des orientations doit être évaluée à l'issue de la période de contractualisation

ÉVALUATION DE LA DEMARCHE DU PEDT

Le PEDT est basé sur l'adhésion des acteurs à cette démarche. Il est essentiel dès les premières rencontres de pouvoir permettre aux participants de s'exprimer sur leur attentes : Ce qu'ils sont venus trouver dans ces rencontres, ce qui leur a été profitable...

Une grille sera complétée par tous les participants à l'issue de chaque rencontre de groupe de travail, elle permettra de recenser individuellement :

- leurs attentes en termes de contenus.
- leurs attentes en termes de dynamique et d'animation des groupes de travail.
- l'appréciation motivée de chacun sur la richesse des échanges.
- la pertinence des propositions formulées.

Les feuilles d'émargement des groupes de travail, comité de pilotage et comité technique permettront de mesurer l'implication ainsi que la représentativité des différents partenaires. Une appréciation de la richesse et la densité des échanges pourra être faite d'une manière plus flottante.

ÉVALUATION AUPRES DES PUBLICS ET DE LEURS FAMILLES

L'évaluation auprès des enfants et des jeunes sera réalisée par le biais de l'axe « promouvoir la citoyenneté ». Ils seront régulièrement consultés sur leur appréciation des actions mises en place. Le diagnostic du PEDT intègre une enquête de satisfaction des parents quant aux structures d'accueils. Elle servira de référentiel pour pouvoir mesurer l'évolution de la satisfaction des familles à l'issue de la convention PEDT.

GLOSSAIRE

ACCEM : Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation

BCD : Bibliothèque Centre de Documentation

C3G : communauté de Communes des Coteaux du Girou

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEJ : contrat Enfance Jeunesse

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CLAS : Contrat Local d'accompagnement à la scolarité

CLIS : Classe pour l'Inclusion Scolaire

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDJSCS : Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

EAJE : Établissement d'Accueil du Jeunes Enfant

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

IMAJE : Indicateurs de mesure de l'accueil des jeunes enfants

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LAEP : Lieu Accueil Enfants Parents

LE&C GS : Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud

MAM : Maison d'assistantes Maternelles

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NAP : Nouvelles Activités Pédagogiques

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

PAJ : Point Accueil Jeune

PEDT : Projet Éducatif de Territoire

PMI : Protection Maternelle Infantile

PRE : Programme de Réussite Éducative

REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

RAM : Relais d'Assistants Maternels

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

TLPJ : Temps Libre Prévention Jeunesse

VVV : Ville Vie Vacances